

Conseil Municipal de Concarneau



CONCARNEAU

Procès verbal

Conseil Municipal du 17 novembre 2010

Conseil municipal du 17 novembre 2010
Ordre du jour

	Hors séance : intervention de M Xavier GOGÉ, trésorier : présentation de l'analyse financière 2005 - 2009	1-5
1	Finances : Débat d'orientation budgétaire	6-24
2	Finances : demande de remboursement	25-26
3	Finances : admissions en non valeur de produits irrécouvrables	27-29
4	Finances : décision budgétaire modificative	30-33
5	Finances : rapport d'activité 2009 - SIVOM de Concarneau Trégunc - exploitation de la station d'épuration et aire d'accueil des gens du voyage	34-36
6	Direction générale des services : Chambre Régionale des Comptes - ramassage et traitement des algues vertes - notification au conseil municipal du rapport d'observations définitives - exercices 2007 et suivants	37-46
7	Urbanisme : campagne de ravalement - dispositif 2011	47-49
8	Urbanisme : classement dans le domaine public communal de l'impasse du petit taro	50-51
9	Service patrimoine : Demande de subvention	52-54
10	Archives - patrimoine : Restauration de registres anciens	55-56
11	Culture : convention avec l'association 4'Ass & plus	57-65
12	Culture : convention avec l'association Saint Fiacre	66-72
13	Culture : éducation musicale - convention de partenariat autorisant les interventions extérieures	73-77
14	Culture : licence de spectacle	78
15	Sports : Demande de subvention, association COATHLE, Concarneau Olympique Athlétisme	79-80
16	Sports : Demande de subvention, organisation d'un cyclo-cross par le club cycliste concarnois	81-82
17	Direction générale des services : Annulation de la délibération n°2010-117 du 20 octobre 2010 concernant les délégations de conseillères municipales de Mme PERON Nathalie et Mme CALVEZ Danielle.	83-89

CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 17 novembre 2010

Je vous demande de prendre place, s'il vous plaît. M le Maire de Beuzec veut bien prendre place.

Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs.

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux

A la lecture des pouvoirs

A la nomination du secrétaire de séance qui sera ce soir M François BESOMBES.

(Appel des conseillers municipaux)

En date du mercredi 10 novembre 2010, je vous ai fait parvenir le bordereau des notes explicatives de synthèse.

Vous trouverez sur table le rapport supplémentaire n°1 : « Annulation de la délibération n°2010-117 du 20 octobre 2010 concernant les délégations de conseillères municipales de Mme PERON Nathalie et Mme CALVEZ Danielle ».

Je vous remercie de bien vouloir autoriser l'inscription à l'ordre du jour du présent conseil ce rapport supplémentaire n°1, qui sera le point 17.

Ceux qui approuvent ?

Ceux qui sont contre ?

Ceux qui s'abstiennent ?

De plus, je vous informe que je retire de l'ordre du jour la délibération concernant les licences de spectacles. Nous attendons de la part de la DRAC des informations complémentaires.

D'autre part, j'interviendrais sur une question diverse qui m'a été adressée par Mme Dieterlé, concernant l'avenir de l'hôpital de Concarneau.

En date du mercredi 3 novembre 2010, je vous ai fait parvenir par mail le procès verbal du conseil municipal du 20 octobre 2010.

Est-ce qu'il y a des remarques sur celui-ci ?

Je le mets donc aux voix :

Ceux qui approuvent ?

Ceux qui sont contre ?

Ceux qui s'abstiennent ?

Vous noterez que le prochain conseil municipal aura lieu le 15 décembre prochain, c'est dans un petit mois.

Je vais suspendre notre séance du conseil municipal, pour laisser la parole à M GOGÉ, qui est le trésorier public, et qui va nous présenter l'analyse financière de la ville sur la période allant de 2005 à 2009. Il s'agit d'une analyse financière qui est programmée, diligentée par le Trésor Public. Merci M GOGÉ.

Mme Ziegler :

S'il vous plaît ? Est-ce que cela sera suivi d'un débat ?

M le Maire :

Non, il s'agit d'un rapport, il n'y a ni débat, ni vote.

Mme Le Meur Gaël :

Juste une question sur la forme. Pourquoi est-ce que nous n'avons pas été destinataires de cette analyse ? Nous allons avoir quelque chose d'oral qui va revenir sur des points qui ont déjà longuement été évoqués ces derniers temps. Je pense que la moindre des choses aurait été que les élus du conseil reçoivent l'exemplaire papier de cette analyse, surtout si c'est quelque chose qui émane du Trésor Public. Il aurait été normal qu'en terme d'équité, tous les élus soient informés et soient destinataires de cette analyse.

M le Maire :

Peut-être que M GOGÉ peut nous répondre ?

M Gogé :

En ce qui concerne les rapports établis par le Trésor Public, l'analyse financière est transmise au Maire, qui ensuite est libre de divulguer l'information ou pas.

Mme Le Meur Gaël :

Je ne donnais pas la responsabilité à M Gogé de cela. Je me tourne vers vous en vous demandant pourquoi est-ce que vous n'avez pas jugé utile de nous informer sur l'analyse qui a été demandée et faite ? Ce n'est pas très correct sur la forme et pas très honnête non plus.

M le Maire :

Merci, ça commence, vous ouvrez bien les hostilités, Mme Le Meur. J'ai décidé effectivement, j'ai pris note de ce rapport et j'ai demandé à M Gogé de venir nous l'expliquer au conseil municipal.

Brouhaha, micros non branchés....

Mme Dieterlé :

Je voudrais juste savoir qui était l'initiateur de ce rapport ? Est-ce que c'est vous qui l'avez demandé ?

M le Maire :

Non, pas du tout.

Mme Dieterlé :

Est-ce qu'il a lieu tous les 5 ans ?

M le Maire :

C'est le Trésor Public, cela fait partie de la programmation de son travail.

Mme Dieterlé :

Nous ne l'avons pas eu l'année dernière, par exemple.

M le Maire :

C'est possible.

Mme Dieterlé :

Ni il y a deux ans !

Mme Le Meur Gaël :

Il n'y a jamais eu cette présentation !

M le Maire :

Ce n'est absolument pas moi qui ait demandé ce rapport qui semble apparemment vous gêner.

Mme Dieterlé :

Non, pas du tout, je voulais simplement savoir à quelle initiative ?

Mme Le Meur Gaël :

Pas d'élément et pas de débat.

Intervention de M Gogé, trésorier :

Donc, cette analyse financière a été faite par le trésorier payeur général de la région Bretagne. Elle porte sur les exercices 2005 à 2009. Elle détermine des points forts et des points faibles sur la gestion de Concarneau. Je propose que cette analyse porte d'abord sur le budget de fonctionnement de la ville, les recettes et les dépenses, en 2^{ème} partie, sur la fiscalité, en 3^{ème} partie, sur l'autofinancement puis l'endettement, et enfin, les budgets annexes de la commune de Concarneau.

Le budget de fonctionnement de la ville sur les 5 années, en dépenses : elles ont progressé de 19,3 millions en 2005 à 21,5 millions en 2006. Il y a eu une grande augmentation des dépenses de fonctionnement en 2006, et en 2009. Nous sommes pratiquement au niveau de 2006, avec 21,7 millions d'euros de budget de fonctionnement. Fin 2009, le budget de fonctionnement représente une dépense de 1052 euros par habitant. Sur la structure de ces frais de fonctionnement, il faut savoir que les frais de personnel représentent 568 euros par habitant, c'est à dire plus de la moitié.

En ce qui concerne les recettes : nous sommes partis d'une base de 22,1 millions d'euros en 2005, à 23,2 millions d'euros en 2006, et 24,7 millions d'euros en 2009. Nous constatons donc une augmentation assez régulière des recettes qui d'ailleurs est un des points forts de la ville de Concarneau.

Fin 2009, les recettes de fonctionnement représentent 1194 euros par habitant.

Les structures des recettes :

Tout ce qui est fiscalité, c'est à dire la fiscalité directe, les attributions de l'état, les dotations que vous touchez de la communauté de communes et les taxes indirectes, représentent 77 % des recettes. La dotation globale de fonctionnement, c'est à dire l'aide de l'État pour les dépenses de fonctionnement, 14,5 % des recettes. Et les recettes non-fiscales, c'est à dire les locations, les centres aérés, les garderies etc... 8,5 % des recettes. Nous constatons que l'écart qui existait en 2005, se retrouve en 2007, c'est à dire à peu près 3 millions d'euros de dépenses entre les recettes et les dépenses, pour l'autofinancement. Voilà ce que nous pouvons dire sur l'évolution du budget de fonctionnement. Nous constatons quand même que les dépenses avaient subi une grosse augmentation en 2006, et que depuis 2006 à 2009, elles se sont relativement stabilisées. Augmentant environ d'1% par an. Quant aux recettes elles progressaient de 3% par an.

Voilà une analyse rapide du budget de fonctionnement, nous ne rentrons pas dans le détail des dépenses une par une.

Pour la fiscalité : la commune de Concarneau est en point fort. Elle bénéficie, comme le dit l'analyse, de base d'imposition dynamique. Les bases d'imposition progressent rapidement. Qui dit forte augmentation des bases, dit augmentation importante du produit fiscal, il y a le produit des 3 impositions, taxe d'habitation, taxe foncière bâti et taxe foncière non bâti. Nous sommes passés de 8,9 millions en 2005, à 11,5 millions en 2009. Ce qui fait une progression de 6,7 % par an sur les produits fiscaux. Cela représente 556 euros par habitant.

Les taux d'imposition ont été augmentés en 2006 de 2,9 %. En 2009, ils ont été augmentés de 7% pour la taxe d'habitation et 9 % pour le foncier bâti. Ce qui fait qu'actuellement la commune de Concarneau a des taux supérieurs à la moyenne des communes de même importance. Les taux sont de 18,25 pour la taxe d'habitation et 23,99 pour le foncier bâti et 68,48 pour le foncier non bâti. Ce qui donne donc un coefficient de mobilisation du potentiel fiscal de 1,12. Ce qui est supérieur à 1, ce qui veut dire que vous êtes au-dessus des moyennes nationales. À cela il faut ajouter, que la commune de Concarneau applique depuis 1985 un abattement à la base de 15 % sur la valeur locative de la taxe d'habitation pour les résidences principales. Comme il y a une réduction au niveau des bases, cela veut dire que la taxe d'habitation est quand même moins élevée pour les contribuables. En ce qui concerne l'évolution des bases, elle augmente à peu près de 4% par an pour chacune des impositions, supérieures aux revalorisations forfaitaires qui sont de 1 ou 2 % fixés chaque année. Ceci veut dire qu'il y a de nouvelles constructions qui sont imposées chaque année, ce qui augmente les bases et donc le produit fiscal.

Au niveau de la fiscalité, même si les taux sont élevés, la commune de Concarneau a la chance d'avoir des bases qui évoluent dans le bon sens et qui évoluent rapidement, donc qui peuvent obtenir des recettes fiscales assez importantes.

En ce qui concerne l'autofinancement, qui est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement, nous avons un excédent brut de fonctionnement entre les charges courantes que l'on appelle les charges courantes de fonctionnement et les recettes courantes de fonctionnement. Il était de 3,9 millions d'euros en 2005, il était tombé à 3,5 millions en 2006 et il est remonté à 4,4 millions d'euros en 2009. En 2009, la commune avait donc retrouvé des excédents bruts de fonctionnement équivalents à ceux de 2005.

En ce qui concerne la capacité d'autofinancement, c'est à dire l'excédent brut de fonctionnement duquel on déduit les charges exceptionnelles et les charges financières, dont les intérêts des emprunts, nous étions à 2,8 millions en 2005, nous étions tombés à 1,7 million en 2006 et nous sommes remontés à 2,9 millions en 2009. La commune a là aussi fait améliorer sa capacité d'autofinancement et l'a ramenée au niveau de 2005.

Par contre, le problème reste au niveau de la capacité d'autofinancement net, c'est à dire la capacité

d'autofinancement de laquelle on déduit le remboursement du capital des emprunts. Nous parlions tout à l'heure de l'endettement. Concarneau avait une CAF nette d'1,2 million d'euros en 2005, cette CAF était égale à 0 en 2006, ce qui veut dire que la commune n'avait plus aucune possibilité d'autofinancement. En 2009, elle est remontée à 0,8, ce qui est une amélioration, mais qui reste encore insuffisante. Cette CAF nette représente 3,4 % seulement des produits de fonctionnement. Sur 100 euros de recettes, vous ne dégagez que 3 euros 04 pour financer les investissements.

En ce qui concerne l'emprunt, nous parlons donc de l'endettement, il faut savoir que la commune de Concarneau a beaucoup emprunté entre 2005 et 2008. 2 millions d'euros empruntés en 2005, 6 millions en 2006, 6 millions en 2007 et 5 millions d'euros en 2008. Ce qui fait un total de 19 millions d'euros en 4 ans. L'endettement est passé de 26,6 millions fin 2005 à 38,5 millions d'euros, fin 2008. Nous sommes redescendus à 36,5 millions d'euros fin 2009, il faut savoir que l'endettement représente une charge de 1765 euros par habitant. L'annuité qui a été remboursée l'année dernière, représentait 3,4 millions d'euros. À ramener par rapport aux recettes de fonctionnement qui, nous l'avons vu s'élèvent à 24 millions d'euros, cela fait des sommes relativement importantes consacrées uniquement au remboursement du capital des emprunts.

L'encours de la dette sur la capacité d'autofinancement, c'est ce qui mesure votre capacité éventuellement de vous désengager de vos dettes. En l'état actuel, il faudrait 12,44 années à la ville de Concarneau pour rembourser la totalité des emprunts qu'elle a en cours. Ce qui est largement au-dessus des ratios normaux. Voilà à grands traits la situation de la ville de Concarneau pour le budget principal.

En ce qui concerne les budgets annexes, on signale également que certains budgets qui étaient excédentaires il y a quelques années, sont maintenant devenus déficitaires et pèsent aussi sur la trésorerie de la ville, notamment les budgets de l'eau et de l'assainissement pour lesquels d'importants travaux avaient été effectués et pour lesquels, soit il y a eu des réalisations d'emprunts ou soit cela a été prélevé sur la trésorerie de la ville.

Nous constatons que sur le budget de l'eau par exemple, des emprunts ont été réalisés en 2006 pour 1,990 million, 1,6 million en 2007 et 1 million d'emprunt en 2008. Cela veut dire que l'encours de la dette est de 5,127 millions d'euros pour le budget de l'eau, ce qui fait que l'encours de la dette sur la CAF est là-aussi de 10,5 années. Cela veut dire que le budget de l'eau, sur sa capacité d'autofinancement ne pourra rembourser ses dettes qu'au bout de 10 ans.

Pour l'assainissement, il y a eu moins d'emprunts, mais il n'en demeure pas moins que la situation était aussi assez préoccupante puisqu'ici, c'est la trésorerie de la ville qui a réglé une bonne partie des dépenses, sachant que nous avons investi pour 1,1 million en 2006, 1,711 million en 2007 et 1,518 million en 2008. Tout cela a été réalisé sans emprunt mais en ayant recours à la trésorerie de la ville. Nous constatons donc que la situation de la ville s'est améliorée ces dernières années, mais à mon avis l'effort doit se poursuivre, notamment au niveau de l'endettement parce que là.... Voilà ce que nous pouvons dire rapidement.

M le Maire :

Merci M Gogé.

Il s'agissait d'une présentation succincte, synthétique, rétroactive, qui nous permet d'avoir une transparence sur 4 années, c'est bien cela M Gogé ?

Il est évident qu'aujourd'hui, il faut regarder devant soi et c'est pour cela que je vais vous proposer la présentation du débat d'orientation budgétaire 2011.

En ce qui concerne ce rapport, je communiquerai un exemplaire à chaque représentant des groupes de l'opposition, comme cela vous pourrez en prendre connaissance.

Brouhaha....

Mme Le Meur Gaël :

A chaque membre de l'opposition, bien sûr, vous transmettez donc maintenant que vous avez fait la présentation. Juste quelques points avant que nous rentrions dans le vif du sujet.

Nous regrettons tout d'abord de ne pas avoir été destinataires de ce dossier auparavant, et deuxièmement, une certaine subjectivité dans la présentation, parce qu'il me semble qu'utiliser des termes comme « préoccupant », « des ratios normaux » sans donner les chiffres, c'est quand même assez léger comme interprétation. Et nous avons eu vraiment l'impression de nous retrouver face, il y a quelques temps aux personnes qui avaient présenté l'audit KPMG que vous aviez payé. C'est quand même regrettable qu'il y ait autant de subjectivité dans les propos. Nous aurions bien voulu juste se contenter des faits et des chiffres, de mettre aussi en face les investissements qui ont été faits. Je trouve pour le moins très partielle cette présentation. Si vraiment cela avait été complet, M Gogé aurait expliqué également que la ville de Concarneau s'était aussi retrouvée par le passé dans ce type de situation qui est tout à fait normale, puisque lorsqu'il y a des cycles d'investissement, dont personne n'a parlé

d'ailleurs, forcément cela crée de l'endettement.

M le Maire :

Soyez concise et rapide s'il vous plait.

Mme Le Meur Gaël :

Je vais finir. Ce que j'aimerais, c'est que nous ayons quelque chose de beaucoup plus objectif comme présentation et que nous revenions, puisque cela n'avait pas été le cas les années précédentes, puisqu'il n'y a pas eu ce type de présentation. Que l'on nous donne, sur les 15 dernières années, comment cela s'est passé pour Concarneau et les effets qui ont été faits et le fonctionnement. Une fois de plus encore, vous essayez de manipuler....

M le Maire :

Là, nous n'allons pas poursuivre.

Mme Le Meur Gaël :

Vous savez quoi, nous n'avons pas été informés avant et vous dites que vous faites cela en toute transparence. Il est parfaitement inadmissible que nous n'ayons pas été destinataires de cela. Il est parfaitement inadmissible que vous fassiez cette présentation très partielle et qu'en plus nous ne soyons même pas..... c'est parfaitement anormal de réagir comme cela et de faire ce genre de....

M le Maire :

Mme Le Meur, je vous invite à envoyer un courrier au Directeur départemental du trésor public, parce que le rapport, ce n'est certainement pas le Maire de Concarneau qui l'a établi. Voilà, c'est ma réponse. Merci, et nous continuons.

Nous allons passer au débat d'orientation budgétaire 2011 et son rapport.

M Gogé, je vous souhaite une bonne soirée, merci.



CONCARNEAU

Département du Finistère
Ville de Concarneau
Séance du 17 novembre 2010
Délibération n°2010-136

Date de la convocation :
9 novembre 2010

L'an deux mil dix, le mercredi 17 novembre, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 9 novembre 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage
du : 22 novembre 2010 au
22 janvier 2011

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Lahuec Patrick, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Calvez Danièle, Mme Pézennec Andrée, M Cariou Gilbert, M Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 31

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann
M Nydell François donne pouvoir à M Lahuec Patrick
Mme Baqué Maguy donne pouvoir à M Calvez Danièle

Secrétaire de séance :
M François BESOMBES

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 20 octobre 2010 est adopté à l'unanimité.

Absents :

Mme Stéphan Béatrice
M Morvan Paul

Objet :
Débat d'orientation budgétaire 2011

M le Maire expose :

Conformément à l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de 2 mois qui précède l'examen du budget primitif.

Le rapport support de ce débat est joint à ce document.

Le Conseil Municipal a été invité à en débattre.

À Concarneau, le

Le Maire,
André FIDELIN

1	Finances : Débat d'orientation budgétaire
---	---

M le Maire :

Tout d'abord le caractère réglementaire de ce rapport.

La présentation des orientations budgétaires qui préfigure les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Ce soir, il est bien entendu que ce débat d'orientation, nous sommes bien sur les orientations et les objectifs mais en aucun cas, nous allons nous polariser sur les chiffres parce qu'au mois de décembre, lors du vote du budget primitif, nous viendrons beaucoup plus en détail sur les chiffres.

Ensuite nous avons une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Dans ce débat d'orientation, il n'y a pas de vote. Et vous pouvez noter que le 15 décembre, il y aura le vote du budget primitif.

Voilà pour le caractère réglementaire.

En ce qui concerne la présentation, les éléments du débat :

Il y a d'abord le contexte financier économique général, la situation financière de la ville, la prospective financière 2010-2015, les orientations en matière de fonctionnement, dépenses et recettes, les orientations en matière d'investissement, idem, et les budgets annexes.

Le contexte économique et financier. Il y a tout d'abord le panier du Maire. Nous pourrions penser que le panier du Maire c'est uniquement l'impact de l'inflation, l'inflation classique qui sera de l'ordre de 1,5 en 2010 pour les collectivités territoriales. Mais non, le panier du Maire progresse davantage parce que nous avons non seulement des indices mais aussi des prévisions d'augmentations surtout sur les fluides qui sont beaucoup plus conséquents. En 2011, on nous prévoit une augmentation de 6 % sur l'électricité. Le panier du Maire progresse de 1,8, c'est une information qui nous est donnée par l'Association des Maires de France, ainsi que Dexia collectivités. C'est un élément important dans le contexte financier.

Ensuite, en ce qui concerne les taux d'intérêt, ils sont relativement stables, ils sont historiquement au plus bas, et ne devraient pas imputer nos frais financiers en 2011. C'est un élément favorable. Heureusement qu'il y en a quand même quelques uns.

L'action de l'État : il y a effectivement des conséquences sur les budgets des collectivités concernant l'action de l'État. Tout d'abord, il y a des charges en matière de normes qui concerne l'hygiène et la sécurité, l'accessibilité transports et l'accessibilité bâtiments, le développement durable, la taxe carbone.

De plus, la loi de finances 2011 va nous geler la dotation globale de fonctionnement pendant au moins 3 ans, ce qui va réduire notre potentiel fiscal.

En ce qui concerne l'évolution des bases, elle n'est pas encore fixée, mais selon les sources officielles qui sont récentes puisqu'elles sont d'aujourd'hui, le Parlement aurait voté dans le cadre de son budget 2011, une augmentation de 2 % des bases.

La situation financière de la ville. Nous regardons les différents points de cette situation, d'abord les recettes de fonctionnement, elles sont légèrement en dessous de la moyenne nationale de la strate puisque nous sommes à 1 208 euros par habitant alors que la moyenne est à 1 316 euros. Les dépenses de fonctionnement, elles sont à la baisse. Elles sont sensiblement la même chose qu'en 2008, 1 115 euros par habitant, alors que la strate est à 1 216 euros. Le potentiel fiscal (base forfaitaire x taux fiscaux) est identique à la strate.

La capacité d'autofinancement est identique à la strate, en sachant qu'en 2008, elle était à 123 euros par habitant. Aujourd'hui, nous avons amélioré notre capacité d'autofinancement tout d'abord par la rigueur dans les dépenses de fonctionnement, ce qui permet aujourd'hui de revenir sur un niveau tout à fait normal.

Les dépenses d'équipement sont à la baisse. Cela est lié malheureusement au fait que notre capacité d'autofinancement était faible et que notre possibilité d'emprunts était assez limitée. Cela fait que ça limite également nos dépenses d'équipement.

L'encours de la dette est à 1 765 euros par habitant en 2009. Il est encore explosé sachant qu'en 2008, il était à 1 926 euros. Nous améliorons quand même l'encours de la dette, en considérant tout de même qu'en 2009, nous n'avons pas eu recours à l'emprunt. Il faut en tenir compte.

La situation financière de la ville, vous avez sur ce tableau, la taxe d'habitation, le foncier bâti, le foncier non bâti,

en 2010, nous étions à 18,25 ; 23,99 ; 68,48. Il y avait eu une augmentation sensible en 2009, et en 2010, nous avons gelé l'augmentation des taux. Nous sommes sur les bases 2009. Précédemment, ce n'est pas la peine d'y revenir puisque M Gogé en a parlé tout à l'heure.

Vous avez à côté le taux moyen national 2009. La taxe d'habitation, alors évidemment nous sommes au-delà de la moyenne nationale et au-delà de la strate de 20 à 50 000 habitants.

La situation financière de la ville :

Sur ce tableau, vous avez différents éléments, il y a 3 lignes qui concernent l'épargne de gestion, c'est à dire sur les 3 dernières années, 2007, 2008 et 2009, l'excédent de gestion ; les recettes de fonctionnement moins les dépenses de fonctionnement, nous nous apercevons que chaque année, nous améliorons cette ligne parce que nous avons un plan de rigueur sur les dépenses de fonctionnement, ce qui nous permet d'améliorer cette épargne de gestion. L'épargne brute, c'est la capacité d'autofinancement moins les frais financiers qui sont encore importants. Vous voyez la différence entre l'épargne de gestion et l'épargne brute qui représente les frais financiers. C'est un secteur qui est important même si les taux d'intérêt sont encore très bas.

L'épargne nette, nous l'avons vu tout à l'heure, en 2007 nous étions négatifs et à partir de 2008, nous devenons positifs, il s'agit de l'épargne brute moins le remboursement du capital de la dette. Nous améliorons ce chiffre chaque année. Pourvu que cela dure, ce n'est pas certain mais de toute façon nous étions contraints, nous sommes sur une période de contraintes et nous agissons en fonction de ce que nous pouvons faire. Nous voyons la période de désendettement, en 2007, 18,92, en 2008, 15,62, 12,44 en 2009. Et nous arriverons en 2010, à 14 années de désendettement parce que même si nous n'avons pas fait d'emprunts en 2009, en 2010, nous avons mis en place un emprunt de 1,5 million, ce qui fait que même si nous avons remboursé 2,3 millions de capital restant dû, nous avons quand même fait un emprunt de 1,5 million. La moyenne de la strate, vous l'avez dessous, nous en sommes encore loin.

Mme Diéterlé :

On peut poser une question ?

M le Maire :

Attendez, les questions seront posées après, laissez-moi, au fil de l'eau, continuer mon rapport.

Les ratios 2009 pour la ville de Concarneau. Si vous voulez nous pouvons les reprendre.

Le nombre d'habitants, le produit de fonctionnement ce sont les recettes de fonctionnement, les charges de fonctionnement, 1 115 euros par habitant, le potentiel fiscal, 746 euros, les dépenses d'équipement, 182 euros, la capacité d'autofinancement, 142 euros par habitant, et un encours de la dette à 1 765 euros. Voilà ce que nous pouvons dire en ce qui concerne Concarneau. Vous avez un comparatif par rapport aux autres villes ce qui vous permet de situer Concarneau par rapport aux différentes strates.

Nous allons maintenant passer à la prospective financière 2009 à 2015, il s'agit d'un outil d'aide à la décision, un programme pluriannuel d'investissement, il est certain que l'axe prioritaire, c'est le rétablissement de la situation financière de la ville avec 2 objectifs, le contrôle de l'endettement permettant une amélioration de la capacité de désendettement, stabilisée autour de 14 ans, donc un meilleur autofinancement. Ensuite, une évolution du produit fiscal reposant sur la variation des bases. Dans cette approche, lorsque l'on dit contrôle de l'endettement, ce n'est pas si simple que cela. En somme, le but c'est de trouver l'équilibre entre 4 paramètres. Paramètres qui sont le contrôle de l'endettement, la maîtrise des dépenses publiques, l'imposition des ménages - nous serons là-aussi vigilant de ce côté-là - ainsi que les projets structurants pour les concarnois.

Il faut trouver un juste équilibre sans pour autant contraindre ou déséquilibrer un élément plus que l'autre.

Les orientations en matière de dépense de fonctionnement : tout d'abord, il y a l'ajustement des dépenses des services à leur activité réelle. Dans ce domaine, les contraintes sont fortes, nous l'avons vu tout à l'heure, notamment au niveau des dépenses des fluides, l'entretien des locaux, l'entretien des espaces verts, la voirie, c'est un élément important. Ensuite, la maîtrise des dépenses de personnel, + 2 %, là encore, même si nous entendons dans les couloirs, que dans la fonction publique, on ne remplacerait pas 1 personne sur 2 partant à la retraite, en ce qui concerne la ville de Concarneau, nous n'en sommes pas là du tout, puisque nous avons une très grande diversité des services, il nous est évident qu'il nous faut un minimum de personnels qui soient efficaces pour rendre le service à la population. C'est un élément majeur et ce n'est pas dans ce domaine que nous souhaitons restreindre les dépenses de personnel, tout d'abord pourquoi 2 % ? Parce qu'il y a le GVT qui est le glissement vieillesse technique. Il s'agit tout simplement des échelons, chaque année, nous avons un passage d'échelons du personnel. Ensuite, rééchelonnement indiciaire de la catégorie B, ce sont là des éléments

incontournables qui font que les dépenses de personnels sont maîtrisées avec une augmentation seulement de 2 %. En ce qui concerne les saisonniers, nous avons largement restreint ces dernières années, rectifié légèrement cette année, cet été, dans certains secteurs pour arriver à une maîtrise des emplois saisonniers.

L'enveloppe globale destinée aux associations est maintenue au niveau de 2010. Il s'agit des associations locales dans l'ensemble. Je parle ici d'enveloppe globale, mais il est évident qu'il peut y avoir des nuances en plus ou en moins dans certains cas, mais l'enveloppe globale est maintenue.

En ce qui concerne la participation aux syndicats, SIVU, SIVOM, SDIS, malheureusement elle est en augmentation. Certaines participations évoluent en fonction de conventions ou sont déterminées par des organismes extérieurs auxquels la ville adhère. Nous pouvons citer la contribution du SDIS qui devrait évoluer entre + 0,82 et 1,3, soit 795 100 euros. La participation au SIVU des transports urbains est en hausse de 1,8 par rapport à 2010, il s'agit là d'une convention, soit 875 000 euros.

La participation à l'office de tourisme, OTSI, qui évolue en fonction de l'inflation constatée. Voilà en ce qui concerne les participations subventions aux syndicats.

Il y a ensuite l'augmentation de la subvention au CCAS de l'ordre de 56 % pour laquelle peut-être que vous interviendrez par la suite, mais je peux dès à présent vous donner des éléments concernant le CCAS.

Nous avons une ligne budgétaire 2006 - 2007 - 2008 - 2009 de 190 000 euros et par délibération modificative, nous avons en 2009, voté un complément de crédit de 39 400 euros, et en 2010, 120 000 euros. Ces budgets ont été inscrits pour les aides facultatives. En 2010, nous sommes repartis au budget primitif sur les mêmes sommes prévues en 2009 en attendant que le CCAS fasse le point sur l'ensemble de ces budgets. Ce qui a abouti à majorer au BS la subvention allouée au CCAS de 120 000 euros. Cette participation complémentaire est due notamment aux charges de l'hébergement du 102 avenue de la gare. Voilà en ce qui concerne cette majoration.

Nous étions sur les dépenses de fonctionnement, nous allons donc passer aux recettes de fonctionnement.

En ce qui concerne l'augmentation des tarifs, sauf cas particulier, elle ne sera pas supérieure à l'inflation prévisionnelle. Lors du conseil municipal du mois de décembre, nous aurons à voter les nouveaux tarifs, l'augmentation sera de l'ordre de 1,5 au maximum, avec des nuances qui peuvent intervenir dans le cadre des quotients familiaux entre autres.

Les dotations de l'État, malheureusement, la DGF et la DSU seront maintenues au niveau de 2010, les droits de mutation sont en augmentation. Les droits de mutation sont une bonne chose, nous pourrions penser que la crise immobilière est derrière nous, tant mieux. En effet, sur le 2^{ème} semestre 2010, nous revenons sur des bases de droit de mutation de 2007. C'est quand même un élément intéressant, puisque nous avons prévu 450 000 en 2010 et nous prévoyons 550 000 euros en 2011.

Ensuite, il y a la création de la TLPE que nous allons mettre en place très rapidement. Il y a également la taxe sur les déchets incinérés, versée par le VALCOR, 200 000 euros.

Voilà en ce qui concerne les recettes du budget de fonctionnement.

En ce qui concerne les orientations en matière de recettes de fonctionnement, le poste fiscalité directe est un poste important puisque le produit fiscal global représente environ 50 % du budget total.

Nous avons prévu 4 % du produit fiscal. Il y a 3 éléments. Tout d'abord les bases fiscales, c'est la loi finances 2011, tout à l'heure nous en parlions, qui seront de 2 %, il y a ensuite les bases physiques, M Gogé en parlait. Ce sont des éléments supplémentaires qui viennent du développement de l'urbanisation. Ce qui nous permet d'avoir des taxes supplémentaires que nous évaluons à 2 %. Notre souhait est de ne pas augmenter le taux fiscal. Aujourd'hui nous sommes sur une hausse du produit à 4 %.

En ce qui concerne le fiscal, nous voterons les taux avant la fin du mois de mars, et en ce qui concerne l'état fiscal concernant les bases, il s'agit de l'état fiscal 12-59 que nous aurons dans le courant du mois de décembre ce qui nous permettra d'avoir les bases fiscales.

Les orientations en matière de dépenses d'investissement : les charges financières sur le BP 2011, -1,84%. Il y a 2 éléments, tout d'abord la baisse des taux d'intérêt, et ensuite pas d'emprunt en 2009. Ce qui fait que nous n'avons pas de charge financière supplémentaire.

Le remboursement du capital de la dette qui est en augmentation de 5,55, c'est à dire, 2 237 433 euros, soit une augmentation de l'annuité de la dette pour 2011, de 2,86.

Il est évident que cette capacité d'autofinancement doit nous permettre de partiellement financer nos dépenses d'investissement. Vous pouvez voir l'ensemble des principaux projets du programme 2011.

Certains de ces projets sont en cours, tel que l'aménagement de la rue de Trégunc, il s'agit de la tranche 2011 pour 650 000 euros. Nous sommes ici sur des travaux d'enfouissement de réseaux, travaux de voirie, travaux eau et assainissement, ce sont des travaux importants sur un linéaire important. Nous sommes sur un plan pluriannuel d'investissements.

Le pavage de la Ville Close qui devrait démarrer au mois de janvier avec une première tranche au fond de la Ville Close pour 420 000 euros.

La rénovation de la ferme du Moros. Nous avons une 1^{ère} tranche de 185 000 euros pour reprendre la structure de gros œuvre et mettre les bâtiments hors d'eau. Les 1^{ères} interventions consisteront à mettre en état, charpentes, toiture, couverture et les principales structures des bâtiments.

L'enveloppe programmes récurrents, ce sont des investissements qui concernent le matériel, les bâtiments, la voirie et ils sont de l'ordre de 2 136 000 euros, sensiblement les mêmes que l'année dernière.

Nous n'avons pas voulu baisser cette enveloppe parce que nous sommes conscients que nous voulons mettre en état ces bâtiments, ou tout du moins les entretenir. Nous devons également intervenir sur la voirie, le réseau d'eaux pluviales, différents secteurs dont nous devons être présents.

Tout à l'heure je parlais des normes d'accessibilité transport et voirie pour lesquelles nous avons budgétisé 120 000 euros dans un premier temps sur ces 2 lignes budgétaires. Même si l'autre jour à une réunion du SIVU, on nous apporté quelques chiffres, je pense qu'il faut qu'ils soient officialisés et que nous fassions un plan de programmation projectif sur les investissements que nous devons faire sur ces 2 points.

Nous avons d'autres crédits qui sont inscrits pour d'autres opérations, il y a la maîtrise d'œuvre du pôle nautique de la croix. La maîtrise d'œuvre du pôle tennis - gym, nous y viendrons tout à l'heure. Le giratoire de la maison blanche, les vestiaires douches du stade de Kerhun, le bassin d'eaux pluviales de Kerauret qui était en suspens depuis plusieurs années, l'aménagement du presbytère de Lanriec, l'acquisition du terrain du futur centre de secours, l'aménagement de pistes cyclables et de la voie verte, il est évident que nous voyons 2 maîtrises d'œuvre, c'est une 1^{ère} année d'engagement des projets structurants de notre mandat par rapport au programme que nous avons mis en œuvre, mais aussi un projet contraint, puisqu'il s'agit du pôle tennis - gym qui est la conséquence directe du centre aquatique qui reprendra tous les cours extérieurs du tennis. Nous y reviendrons donc tout à l'heure.

Voilà en ce qui concerne les orientations en matière d'investissement.

En ce qui concerne les recettes, nous avons tout d'abord le fond de compensation de la TVA, c'est à dire le paiement de la TVA sur nos investissements à n-2.

Les taxes d'urbanisme, les subventions pour le pavage de la Ville Close, fonds de concours 2011 de la 4C, qui devrait être de 170 000 euros, les subventions pour le pavage de la Ville Close, 340 000 euros et nous aurons des ventes de biens immobiliers, nous y reviendrons tout à l'heure, si vous le souhaitez. Un recours à l'emprunt de l'ordre de 3 500 000 euros, en considérant que dans notre prospective PPI, le plan pluriannuel d'investissements, nous sommes sur un linéaire de 4 millions d'euros par an. Et lorsque je dis cette somme, c'est y compris les dépenses d'investissement récurrentes. Nous sommes contraints au niveau de l'emprunt, il est certain que lorsque nous engageons un programme d'investissements, soit nous faisons rien et on nous dit que nous sommes les champions du monde de la rigueur et de la finance, mais si nous ne faisons rien, nous allons certainement aussi nous voir reprocher que nous n'avons rien fait du tout. Il faut trouver un juste milieu, comme je l'ai dit tout à l'heure, et surtout un juste milieu dans le temps. Quand on dit 4 millions d'euros par an sur du linéaire, ce n'est pas pour autant qu'il faille que nous fassions 4 millions d'euros par an jusqu'en 2015. Il peut y avoir des fluctuations dans nos prospectives financières et nous en avons tenu compte jusqu'en 2015.

Nous ne pensons pas qu'à nous, les gens qui viendront derrière nous, il faudra aussi penser à eux.

Mme Ziegler :

Vous ne voulez pas vous représenter ?

M le Maire :

Nous continuons ?

Les budgets annexes : le budget le plus contraint est le budget de l'eau. M Gogé nous disait tout à l'heure qu'il y avait eu de fortes augmentations sur les dernières années, et sur 2011 malheureusement, nous sommes encore contraints parce que nous avons des investissements importants. Et lorsque je dis budget de l'eau, là nous sommes sur l'eau potable, puisque tout à l'heure nous verrons l'assainissement. Et là c'est dû au fait que nous avons des investissements importants que nous devons malheureusement financer. Je peux vous donner des éléments complémentaires parce que cela mérite quelques précisions. Il faut savoir aujourd'hui que pour l'eau potable à Concarneau nous sommes en régie. Nous sommes à 3,97 euros du m³. Depuis 2007, 4 budgets, il y a eu une augmentation de 13 %. Cette augmentation est due depuis 2005 sur des linéaires très importants de renouvellement et des extensions de canalisations qui ont été réalisées au rythme de 3,6 kms par an. Ces investissements ont nécessité des emprunts récents, d'où un niveau d'endettement important, 5 millions d'euros au 1^{er} janvier 2010. Les besoins en renouvellement de canalisations, mais aussi la modernisation de l'usine, et la création d'un nouveau réservoir au poteau vert nécessitent encore des programmes d'investissements lourds dans les prochaines années que l'on ne peut plus financer par l'emprunt, d'où une forte augmentation du prix de l'eau pour les financer. Voilà en ce qui concerne l'eau potable.

En ce qui concerne l'assainissement, nous avons là également des investissements qui sont importants, nous prévoyons une augmentation de tarifs de + 2 %. Dans les investissements, il y a la réhabilitation des réseaux impasse et rue des pins pour 300 000 euros, l'avenue du Cabellou, Allée des genêts, tamaris, 100 000 euros, rue neuve et stang ar lin, 100 000 euros, rue de Lanriec, 1^{ère} tranche, 110 000 euros, et le poste de relèvement Suffren, avec le bassin tampon de 300 000 euros. Notre collectivité est engagée sur un plan d'investissements pour revoir notre réseau et surtout les rejets dans les milieux naturels par nos bassins tampons. Vous avez pu remarquer qu'actuellement la corniche est bloquée tout simplement parce que nous sommes en train de refaire le bassin tampon de manière à éviter lors des gros orages, des rejets dans le milieu naturel. La prochaine loi de 2015 sur les eaux de baignade nous obligera à avoir des eaux qui seront impeccables. Nous prenons les initiatives pour revoir nos bassins tampons, les postes de relèvement et notre réseau d'assainissement.

En ce qui concerne le budget du port de plaisance, il n'y a pas de modification particulière dans le fonctionnement, l'évolution des tarifs se situera entre 1 et 2 en fonction de l'inflation prévisionnelle. En investissements, il est prévu la réfection de l'enduit de la maison du port et des travaux à l'intérieur pour 45 000 euros. Une liaison fibre optique avec la mairie, 10 000 euros. Et la réparation des fixations de liaison pour les pontons lourds, 28 000 euros.

Le bac du passage, il n'y a pas de modification de tarifs, pour 2011, en investissement, il y a le remplacement du propulseur tribord du bac le gouverneur, pour 19 000 euros.

Les restaurants municipaux : augmentation des tarifs scolaires de 0,8 à 1,3 et de 2 à 3 % pour les autres tarifs avec des nuances concernant les quotients familiaux. Investissements 2011, acquisition de matériels pour 29 000 euros.

Le budget du centre des arts et de la culture : pas de modification particulière dans le budget, il est prévu en 2011, la réfection de la salle de réception, 80 000 euros, et la mise en conformité de l'ascenseur pour 9 000 euros.

Voilà la présentation globale du budget principal et des budgets annexes. Je répète que lors de la présentation du budget primitif de décembre, nous reviendrons en détails sur les chiffres parce qu'il y a des points qui méritent des chiffres un peu plus précis. Là, nous étions dans l'orientation budgétaire.

Est-ce qu'il y a des questions à poser ? Sans doute que oui.

M Quénéhervé :

Bien, je vais en même temps répondre à M Gogé, mais malheureusement il a quitté la salle. Moi aussi je partage ce que disait Gaël Le Meur tout à l'heure, c'est vrai que nous aurions dû avoir ce rapport au départ. Maintenant, il est dans son rôle de présenter des chiffres, je ne mets pas du tout en cause les chiffres qu'il a présenté, par contre son rapport est un peu partiel, comme c'est partiel, c'est partiel, inévitablement, on englobe pas tous les éléments pour juger. Une liste à travers des chiffres ne permettait pas une réflexion digne de ce nom.

M le Maire, vous ne serez pas étonné de la teneur de mon intervention, chaque année la présentation des orientations budgétaires est un des moments clé de l'expression de notre démocratie locale. Cette prospective budgétaire, au-delà de présenter de grandes orientations financières, a aussi en filigrane le mérite de présenter la vision des élus de votre majorité et de celle que les élus se font du développement économique, social, culturel de notre commune. Ce débat est pour vous un moment pour mettre en évidence les lignes de votre programme électoral. Et pour nous, opposants, opposants constructifs, de mettre en lumière, soit nos points d'accord, parce que nous pouvons être d'accord avec certains de vos projets, soit pointer du doigt les contradictions de certaines décisions budgétaires qui vont à l'encontre de l'intérêt général, ou soit d'afficher notre opposition résolue à tel ou tel projet ou telle ou telle décision. Ma première observation, en lisant le rapport, a été de reprendre une phrase chère à Martine AUBRY, « tout ça pour ça ! »

J'ai relu les 2 derniers rapports sur les orientations budgétaires 2009 et 2010, celui que nous avons sous les yeux, est un parfait « copier-coller » de celui de l'année précédente. Je vous reconnais le mérite de la constance, de la cohérence. Mais le sentiment persiste qu'il n'y a qu'une vision à court terme dans votre action. Que les orientations que vous présentez sont exclusivement comptables. Nous ne sentons pas une volonté affichée, une conviction affirmée à défendre les grands enjeux pour notre commune, 3^{ème} ville du département du Finistère, il faut une nouvelle fois le rappeler. Il est vrai que cette prospective budgétaire est délicate, dans un contexte, vous l'avez encore rappelé, de crise économique marquée, de contraintes. C'est toujours les mots qui reviennent

fréquemment. Pourtant, le gouvernement de combat que nous a concocté le Président Sarkozy, pari sur une évolution du PIB de la croissance de 2 % l'année prochaine. Je parle de pari, parce qu'en général, nous sommes loin du compte en final. Et les économistes sont plutôt sur la base de 1,4%, ce que nous partageons également, parce que le manque de pouvoir d'achat, le chômage croissant ne permettront pas une reprise économique durable pour une consommation retrouvée. Mais cette prospective budgétaire est surtout difficile en raison des décisions de votre camp politique d'asphyxier les collectivités locales. Il ne suffisait pas de supprimer la taxe professionnelle, non, il faut en arriver aussi au gel des dotations de l'État. Vous l'avez rappelé, et cela pour les 3 années à venir. Cette politique délibérée, de réductions drastiques des dépenses, confirmées d'ailleurs hier soir par le Président, que j'ai fortement écouté, va finir par étrangler financièrement nos communes. La nouvelle décentralisation, méthode Nicolas SARKOZY, ce sont les emplois sans les ressources ou les dépenses sans les recettes. C'est sans doute cela que le Président appelle « ne pas laisser la poussière sous les tapis », transférer la poussière des tapis élyséens vers les tapis des conseils régionaux ou des conseils généraux ou des communes, quelle bonne idée ! J'ai peine à comprendre comment les conseil généraux vont pouvoir à la fois gérer l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), la prestation de compensation du handicap et le revenu de solidarité active, le RSA. Pour revenir plus précisément sur les objectifs budgétaires de la commune dicté par ce même esprit, d'une politique ultra libérale, nous constatons que les dotations de l'État ne sont plus-indexées sur l'inflation, vous l'avez dit. Elle progresse de 0,2 % alors que l'inflation va s'élever à 1,5 %. Nous ne sommes même pas sur un gel, nous sommes plutôt sur une érosion des dotations de l'État, il faut être très clair. D'ailleurs dans le rapport, je pense qu'à un moment donné, d'ailleurs le rédacteur en parle, d'une baisse de 5%.

Le 2^{ème} élément sur lequel je souhaite intervenir, il a fait débat pendant la campagne, il a fait débat encore tout à l'heure, avec la présentation de l'administration, il s'agit de l'endettement de la ville. Chaque année le même paragraphe apparaît dans le dossier. La dégradation de la capacité de désendettement a commencé à refluer par l'action menée par la nouvelle équipe municipale, tant au niveau des dépenses de fonctionnement qu'au niveau des dépenses de fonctionnement. Je souhaite rappeler à toutes les concarnoises et tous les concarnois, que la capacité de désendettement reflue en raison des remboursements des emprunts, ce qui est la moindre des choses pour une collectivité, ce qui est d'ailleurs le cas pour une entreprise en général et pour les particuliers également. Ne dit-on pas qui paye ses dettes s'enrichit ? Par ailleurs, elle décroît d'autant plus vite qu'il n'y a pas eu de nouveaux emprunts souscrits, CQFD. Vous avez préféré autofinancer, par une augmentation de la fiscalité. Nous avons toujours en mémoire les progressions en 2009. M Gogé l'a également rappelé, de 7 % pour la taxe d'habitation et pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties et de 9 % pour la taxe foncière pour les propriétés bâties. D'ailleurs, vous le reconnaissez volontiers dans votre rapport, puisque vous annoncez une augmentation de 13 % du produit fiscal. L'emprunt, j'y reviens, se justifie du point de vue économique, lorsqu'une commune construit un équipement. Ce qui a été fait en 2005, 2006, 2007 il a été emprunté pour 19 millions environ. Si nous avons emprunté, c'est qu'il y avait des dépenses à financer. La durée de vie de ces équipements est de 20 ou 30 ans, il semble assez normal d'étaler la charge financière d'autant sur une période au moins équivalente à la durée d'amortissement de ces biens. Pourquoi les contribuables d'aujourd'hui devraient-ils supporter seuls la totalité du coût d'un équipement dont les bénéficiaires vont perdurer pendant des décennies ? Il n'y a pas eu de nouveaux emprunts mais il n'y a pas eu non plus de réalisations majeures. Ce manque d'ambition pour la 3^{ème} ville du département est inquiétant. Et il est gravé dans le marbre parce qu'il est décliné au travers d'objectifs précis dans vos orientations 2009 - 2015. Votre objectif prioritaire c'est : rétablissons la situation financière. Chaque année c'est le même refrain. L'endettement ne doit pas s'accroître sur la période, vous avez des marges de manœuvres. Actuellement il décroît. Le produit fiscal doit évoluer au minimum en fonction de la variation physique et nominale des taux d'imposition en limitant la pression fiscale. L'augmentation conséquente des taxes d'habitation dont j'ai parlé plus haut, ne montre pas que vous êtes tout à fait en phase avec ce que vous avez écrit. La capacité de désendettement doit se stabiliser autour de 14 ans à l'issue de la période. J'aimerais rappeler aux concarnoises et concarnois que la capacité de désendettement de la ville était proche, à priori de 19 ans, en 2007, lorsque vous avez pris les rênes de la commune. Et qu'elle est à fin 2009, je lis le rapport, de 12,44. Finalement en très peu de temps, le chiffre a très fortement baissé. Comme quoi, noircir la situation, apeurer les contribuables, n'avait qu'une connotation politique, aucun fondement économique et financier. J'aimerais aussi vous rappeler que l'endettement par habitant décroît par la réduction de la dette, bien sûr mais aussi par l'augmentation de la population. Je crois d'ailleurs que M Gogé en a également parlé. C'est un point fort de la ville. Les rapports 2009 et 2010 du DOB faisaient état d'une population de 20 021 habitants. Vous n'avez pas montré le tableau mais... et le rapport ci-joint fait état de 20 658 habitants. Je serais curieux de connaître les chiffres du recensement 2010 d'ailleurs, sachant qu'au dernier conseil communautaire, nous ne sommes pas sur les mêmes références mais on parlait de 22 462 habitants sur 2010 à Concarneau, contre 21 000 l'année précédente. Nous ne sommes pas sur les mêmes bases, pour autant il y a une progression de 579 habitants, il y a de grandes chances que dans les statistiques de l'Insee, nous retrouvions une évolution favorable. Inévitablement il y aura 2 impacts sur

l'endettement par habitant, la baisse de la dette et également l'augmentation de la population. C'est toujours pour vous rappeler que l'endettement d'une ville est beaucoup moins inquiétant dans une ville dynamique, attractive, qui développe sa population, ce qui est le cas pour Concarneau. D'ailleurs, lorsque vous présentez vos tableaux, en parlant des villes, vous nous présentez des villes qui ne sont pas toutes dans la même strate, il y a seulement 3 villes qui sont de la même strate, Fougère, Lannion et Concarneau. Nous ne sommes pas sur les mêmes secteurs géographiques. J'aurais aimé que l'on compare des villes côtière, littorales avec des strates de population entre 20000 et 50 000 habitants. Ce serait intéressant de regarder les chiffres. D'ailleurs, M Gogé a parlé que nous étions au-dessus de la taxe d'habitation de la moyenne nationale de la strate. Mais comparons des villes comparables. Nous sommes sur une zone côtière et vous savez très bien que le foncier sur les zones côtières est relativement onéreux. Pour conclure, nous regrettons, comme toujours, cette prospective 2009 - 2015, ne donne aucune vision sur l'avenir de notre ville. Chaque année nous vous rappelons que la gestion d'une collectivité n'est pas uniquement comptable. Il y a certainement un équilibre plus harmonieux à trouver qui permettrait à la fois de gérer au mieux les finances locales et de réfléchir à des projets porteurs d'avenir pour notre commune. N'appliquer qu'une logique comptable et financière, condamne la ville à un retard considérable. La ville souffre déjà du déclin de son port de pêche. Ce sujet n'est d'ailleurs même pas abordé dans le débat d'orientation budgétaire. Même si la commune ne détient pas tous les pouvoirs dans ce domaine, elle doit être un acteur majeur moteur d'une évolution inéluctable de notre pôle structurant de notre ville. Par contre, c'est vrai que l'on trouve dans vos projets un des projets récurrent d'ailleurs, presbytère de Lanriec et réfection des douches de Kerhun, nous ne contestons pas ce dernier investissement qu'il est urgent de réaliser, je le reconnais, mais nous remarquons que cette réfection était prévue en 2010, qu'elle n'est pas réalisée et qu'elle est de nouveau inscrite en 2011. Espérons simplement que nos footballeurs en herbe puissent se doucher dans des conditions acceptables avant la fin de votre mandat. Merci de votre attention.

M le Maire :

Je ne vais pas répondre à toutes vos interrogations. Je pense qu'il n'y avait d'ailleurs pas de question. C'est un état des lieux contestataire. Vous avez rédigé ce document avant que je m'exprime sur la présentation, parce que j'ai insisté sur l'équilibre. Là vous insistez, comme à chaque fois, sur le point de vue comptable et financier. C'est faux, parce que si vous aviez écouté ou regardé la présentation, j'ai justement insisté sur l'équilibre que nous devons avoir sur le contrôle de l'endettement, sur la maîtrise des dépenses publiques, sur les projets structurants pour les concarnois, et vous avez pu remarquer qu'il y avait quand même des projets même si ce sont des projets pour lesquels vous ne vous associez pas, et également l'imposition des ménages. Nous sommes aussi conscients que le panier de la ménagère est contraint comme l'est le panier du Maire. Nous savons très bien qu'aujourd'hui il y a des familles en difficulté, nous savons très bien que le pouvoir d'achat diminue, et nous savons aussi qu'il ne faut pas augmenter les impôts démesurément. Tout à l'heure quand vous avez parlé des augmentations des taux d'imposition. Effectivement, si nous reprenons les propositions de KPMG, c'était 3 années à 8%, vous voyez que nous ne les avons pas suivies. La première année, nous avons augmenté de 8 et de 9% les taux d'imposition, et en 2010, nous ne les avons pas augmenté du tout. Vous ne pouvez pas nous dire que nous sommes dans une spirale d'augmentation de taux d'imposition. Ce n'est pas vrai. Ensuite, tout à l'heure vous avez parlé de la politique nationale. Je vous laisse le soin de juger de la politique nationale. Et des interventions récentes. Mais en tout état de cause, le Maire de Concarneau est concerné par une politique locale pour les concarnois et il est évident que notre souci est d'apporter des projets structurants aux concarnois, c'est d'apporter du bien vivre à Concarneau, c'est d'apporter aussi aux concarnois de rester à Concarneau parce que le foncier ou la taxe d'habitation pourraient être trop importants. Je sais qu'on est déjà venu me voir pour me dire, attention M le Maire, il ne faudra peut-être pas aller très loin, parce qu'il y a aussi des retraités avec des petites pensions, il faudra faire attention. J'en tiens compte et nous en avons tenu compte également. On peut toujours avoir des considérations contradictoires mais c'est la présentation d'un rapport d'orientations pour 2011 qui est il me semble, relativement correct dans la mesure où tous les paramètres ont été pris en compte de manière à trouver un équilibre dans les 4 éléments majeurs que je vous ai apporté tout à l'heure. Voilà ce que je peux dire sur ce sujet. Je ne vois pas d'autres éléments.

Est-ce que quelqu'un d'autre veut intervenir ?

Micro non branché.

M le Maire :

Mais sachez M Quénéhervé que nous sommes garants des deniers publics de la ville de Concarneau et nous ne voulons pas grever davantage les concarnois.

M Colimard :

Et nous donc !

Et nous donc, je le dis par rapport à, « garant des deniers publics et des deniers des concarinois ». Petite remarque, c'est vrai que ça c'est le genre d'exercice au conseil municipal, mais il n'y a pas de quoi flipper quoi ! Avec cette pré-présentation. Je n'interviendrais pas sur la présentation rébarbative des techniques comptables de gestion même si celle-ci, je le comprends est incontournable. Cela dit, vous devez vous attendre là-aussi, à ce qu'une fois de plus, nous fassions dans le rentre dedans ! Il y a de cela !

Il y a de cela dans ce que m'inspire cette présentation du DOB. Une présentation pas bien épaisse ce qui permet, j'imagine, l'économie d'être un tant soit peu plus précis, pour trouver ce que vous appelez, l'équilibre. Bref, personnellement, ce que m'inspire cette présentation du DOB, c'est que d'un côté je me réjouis. Je me réjouis, M le Maire et Mesdames et Messieurs de la majorité, même si vous le faites dire par l'administration, que vous ne disiez plus aussi obsessionnellement, que si vous ne pouvez pas faire mieux pour Concarneau, à Concarneau c'est seulement de la faute d'avant. C'est un peu réchauffé mais je sens-là qu'il y a une conscience de prise, il y a la mi-mandat qui approche et qu'il va bien falloir assumer. Mieux, le document explique et M Quénéhervé vient de le développer, j'y reviens aussi, ça je le savoure, que c'est plutôt la faute de vos amis. La faute de vos amis politiques, je précise, non pas seulement ceux du parti unique UMP mais de ceux de la pensée unique bien mal nommée libérale. Cela, je pense que nous sommes d'accord. D'accord pas pour constater comme le fait le document que la loi de finance, on l'a dit gèle les dotations à plus de 0,2 % alors que l'inflation prévue est de 1,5 %, à quoi nous pouvons ajouter la suppression de la taxe professionnelle fin 2009. Que le panier du Maire, vous y avez vous-même fait référence, progresse de 1,8% que les prix des combustibles et des carburants sur cette même période progressent de 7,3 %. EDF, augmentation de ses tarifs de 6 %. Merci les pauvres fournisseurs d'énergie, merci les pétroliers, merci l'État, pour ces mesures de libéralisation dans ce domaine. L'État dont vous avez aussi rappelé dans le document, écrit en toutes lettres, c'est tout cela qui me réjouie, l'État qui par ses décisions accroît les charges qui pèsent sur les collectivités. Bref, un bouquet d'observations pertinentes, récurrentes, qui éclaire sur la limite de l'intérêt d'un approfondissement du débat dont d'ailleurs débat vous ne tiendrez probablement pas bien compte. Bref, il y a ces éléments et je pense que vous n'en tiendrez pas bien compte parce que je devine la ritournelle, ben ouais, ça s'impose à tous, c'est comme ça, et puis il y a la crise, c'est le régime rigueur d'austérité, la richesse, ce n'est plus ce que c'était. Il faut faire des sacrifices, enfin bref, surtout pour ceux qui n'ont pas grand chose, c'est ceux-là qui doivent faire des sacrifices, illustration d'ailleurs du budget de l'eau. Et puis, ce n'est pas dans le DOB, venant de nulle part, paradoxe, mais c'est bien sûr, puisque si on ne nous dit pas tout, tout de suite, comme à « radio bistrot », on y arrive quand même. Des fortunés, ça existe. Comment ces fortunes ce sont acquises ? C'est une autre affaire. Mais ça existe, d'où la tentation facile, et si on ouvrait plus aux privés fortunés ? Cette fameuse option mécénat, avec sa part de carte blanche pour démarrer. Le reste à suivre. Le reste ? Et bien, si nous transférons les missions publiques au privé encore plus abondamment ? Et ça, c'est dans le panier, on fait de la politique, c'est dans le panier de la réforme des collectivités territoriales de vos amis politiques déjà évoqué ! Disons qu'on en précisera encore un peu plus et un peu mieux les éléments lors du budget primitif dans un mois.

M le Maire :

Merci M Colimard :

Mme Lemonnier :

Pour conclure sur le sujet....

Brouhaha....

Mme Lemonnier :

Sur ce que je viens d'entendre, vous êtes de très mauvaise foi parce que la cour des comptes 2000-2005, la recettes des finances de Quimper, KPMG 2002-2007 et M Gogé, que l'on vient d'entendre, tous ces organismes financiers décrivent une même situation. Les investissements réalisés en 2006-2007 ont plombé les comptes de la ville pour très longtemps. Nous héritons d'une situation très difficile quoique vous puissiez en dire.

M Quénéhervé :

Je peux vous répondre, Mme Lemonnier, nous traiter de mauvaise foi, je n'ai pas contesté les chiffres. J'ai dit que les chiffres on leur faisait dire ce que l'on voulait. C'est la différence. Mais les chiffres je ne les conteste pas. Pour autant, j'ai dit simplement qu'il ne fallait pas noircir les choses, alors que la situation n'est pas aussi désespérée qu'elle l'était en 2007, c'est tout. Quand j'ai parlé de 19 années et que l'on arrive à 12,44 ça n'est pas fait par l'opération du Saint Esprit, il y a bien....

M Besombes :

C'est beaucoup de travail.

M Quénéhervé :

C'est votre travail ? Je ne savais pas que la dette c'était vous qui la remboursiez à la force de votre poignet. Je ne sais pas comment vous faites.

Je crois qu'il faut arrêter de plaisanter.

M le Maire :

M Quénéhervé, nous n'avons pas fait d'emprunts en 2009. Nous devons en faire un pour la tour du gouverneur et le stade du Vuzut, du fait que les finitions ont été réalisées en 2010, l'emprunt a été fait en 2010. Donc en fin 2010, nous aurons malheureusement recours à l'emprunt.

Mme Ziegler :

Une réponse tout d'abord à Mme Lemonnier. Je ne voudrais pas être de mauvaise foi non plus, mais enfin, si je reprends les chiffres que vous annonciez dans la revue Sillage de 2008, vous nous parlez d'une capacité de désendettement de la ville en 2008 de 22,6 années et là ce soir, nous sommes arrivés à 15,62 années pour cette année-là.

Oui, oui, oui, reprenez les chiffres ! Alors, je me demande lesquels sont vrais. Ceux que vous annonciez à grand renfort de publicité dans la revue Sillage ou ceux qui sont donnés-là.

J'ai quelques autres précisions à vous demander et une remarque à vous faire. Lorsque vous parlez des subventions aux associations en nous disant une nouvelle fois qu'elles seront stables par rapport à 2010, non, elles sont stables par rapport à 2009, mais en baisse de 15 % par rapport à 2008.

Lorsque vous nous parlez des dépenses de personnels, tout à l'heure vous annoncez que vous ne serez pas dans la logique de remplacer 2 fonctionnaires par 1 seul. Peut-être pour la ville de Concarneau, à la mairie où nous sommes, mais dans les mairies annexes, il me semble que c'est complètement différent. 2 secrétaires s'en vont en retraite, vous ne les remplacez que par une. Ce soir, je vous dis que cela ne marchera pas, et qu'à terme ce sont les 2 mairies annexes que vous allez fermer.

Concernant l'action sociale....

M le Maire :

Mme Ziegler, là, vous venez d'apporter un élément dont vous n'avez pas l'analyse du sujet. Vous faites les questions et les réponses. C'est inacceptable.

Mme Ziegler :

Bien sûr !

Donc, l'action sociale qui augmente de 56 %. Cela prouve que les concarnois souffrent ! Si on doit augmenter l'action sociale de la ville de Concarneau de 56 %, c'est qu'il y a un gros problème pour les concarnois.

M le Maire :

C'est peut-être parce que ce n'était pas suffisant avant. Et c'est peut-être aussi parce que notre équipe municipale a aussi un œil avisé sur le social, et les problèmes sociaux actuels. On ne peut pas nous le reprocher. Nous aurions moins 56 %, vous diriez quoi ?

Mme Ziegler :

On ne vous reproche pas l'augmentation.....

M le Maire :

Mme le Thellec va reprendre ce que vous venez de dire.

Mme Le Thellec :

Je vais juste reprendre ce que dit le Maire. Je pense en fait que la subvention précédente de 190 000 euros n'était pas suffisante vu les besoins qui se sont faits ressentir au niveau de la structure du 102. C'est

effectivement peut-être parce qu'il y a des besoins supplémentaires en accompagnement social que la loi, d'ailleurs, nous oblige à financer. Mais néanmoins, je crois que l'on ne peut que saluer l'effort de l'équipe actuelle vis à vis du social. Je crois que personne ne pourra dire le contraire.

Mme Le Meur Gaël :

Juste par rapport à ce que vous dites, c'est effectivement le respect de la loi. Parce que vous avez augmenté certes la subvention concernant le CCAS, mais il s'avère qu'il y a moins de service. Il y a assistant social en moins, avant il y en avait 2, maintenant il n'y en a plus qu'un. Et nous nous demandons quand est-ce que cela va être modifié. De plus, nous attendons toujours le retour concernant le centre social et sa mise en place qui traîne depuis plus d'un an.

C'est vrai qu'il est temps peut-être de faire concrètement la part des choses, et l'apport en matière sociale. Je voulais juste dire qu'une fois de plus vous nous avez sorti le grand jeu du bon gestionnaire, mais qui en fait ne tient plus que de la manipulation. C'est un leurre et Mme Lemonnier, de grande mauvaise foi, a oublié quand même de rappeler les principales affirmations de la chambre régionale des comptes, à savoir que la gestion précédente a été faite en toute honnêteté. Qu'une fois de plus, comme on vous le répète, vous commencez à le comprendre, c'est bien ! Comme on vous le répète donc depuis deux ans, qu'à savoir qu'à la suite d'un cycle d'investissements, qui atteint souvent le plus point le plus élevé en fin de mandat, il était normal de faire une pose, et vous n'avez rien inventé. Les situations existent comme cela dans de nombreuses communes. Mais par contre, la chambre régionale des comptes avait pris soin de préciser, et ça ce n'est absolument pas apparu chez M Gogé, ni à votre niveau. Ce qu'avait dit la chambre régionale des comptes, à savoir que l'effort et que le niveau d'équipement de la commune sont bien supérieurs à ceux rencontrés dans les collectivités de la strate au niveau d'un endettement supérieur. Il serait quand même bien d'être complet et d'arrêter de vouloir manipuler. De tout manière, je pense que plus personne ne vous croit. C'est un véritable leurre et cela ne marche plus parce que comme le disait Nicole tout à l'heure, vous nous avez sorti différents ratios et chiffres entre KPMG et ceux de tout à l'heure, entre les vôtres maintenant et les vôtres d'il y a deux ans. À chaque fois, on vous a rappelé la même chose, à savoir que le seul ratio qui était le plus proche d'une situation comme Concarneau, était celui qui concernait les communes touristiques du littoral maritime des communes de plus de 10 000 habitants.

Je vous rappelle juste le chiffre en 2008 lorsque vous êtes arrivés, c'est à dire que le ville de Concarneau était à un ratio d'endettement à 1 570 euros par habitant et que le chiffre moyen au niveau de ces communes-là était à 1 474 euros. Il n'y avait rien d'alarmant à la situation.

Alain l'a dit par rapport au copier-coller, je voudrais revenir sur 2 ou 3 choses. Tout d'abord, le plan d'investissements que vous nous sortez effectivement tous les ans, entre le presbytère de Lanriec, la ferme du Moros, Kerhun, on ne voit rien venir. Mais il y a autre chose sur lesquelles vous avez insisté, et qui mérite que l'on s'y arrête, vous avez mis en avant ce que vous faites au niveau du patrimoine. Vous commencez à comprendre qu'il est peut-être temps de faire quelque chose, mais c'est normal, parce que l'on arrive quand même en période d'élections, donc vous vous dites qu'il y a quand même un moment où il faut apparaître un peu plus actifs que ce que vous avez pu faire jusqu'à présent. Quand vous parlez du patrimoine, vous oubliez de dire que les 2 millions que vous prévoyez sur le patrimoine d'une manière globale, bâti et autres, que les 2 millions sont à mon avis très loin de ce qui se faisait auparavant, et ne sont absolument pas suffisants pour maintenir en bon état le patrimoine dont dispose une ville comme Concarneau. Ce que vous faites, en arrêtant la dynamique qui était instituée jusqu'en 2008 sur la rénovation et l'entretien régulier, sous prétexte de désendetter, alors que l'on a bien vu que la situation était redevenue sereine, beaucoup plus rapport avec ce que vous engagiez, sous prétexte de ne pas faire la rénovation du patrimoine nécessaire, au résultat, qu'est-ce qu'il va se passer ? On va accumuler un déficit de rénovation et d'entretien et donc forcément, ce qui n'est pas fait là sera obligatoirement à faire prochainement.

M le Maire :

Soyez concise s'il vous plait.

Mme Le Meur Gaël :

Non, non, mais vous avez quand même été suffisamment long M le Maire pour que l'on puisse prendre 5 minutes.

M le Maire :

C'est normal, je présentais quand même un rapport important.

Mme Le Meur Gaël :

Nous non ? Mais on ne répondra pas.

Il faut arrêter cette manière hautaine de nous traiter, parce que ça commence à bien faire. Nous sommes ce soir en conseil municipal pour parler du débat d'orientation budgétaire, vous devez nous laisser nous exprimer. Et vous

continuez à chaque fois... déjà vous nous coupez la parole en l'occurrence, vous me coupez la parole alors que moi je ne vous ai pas coupé la parole pendant la longue présentation, donc arrêtez un peu.

M le Maire :

Vous pouvez poursuivre et être concise s'il vous plait ?

Mme Le Meur Gaël :

Ce que je veux dire c'est que ce que vous êtes en train de faire est un véritable leurre, notamment en ce qui concerne le patrimoine concarnois. Alors, vous avez le sens des annonces puisque vous nous avez à peu près annoncé ce que l'on savait déjà, c'est à dire que vous allez vendre un certain nombre de biens immobiliers, si c'est une manière supplémentaire de se désendetter, nous ne sommes pas d'accord avec cela. Est-ce que vous pouvez nous dire un peu plus par rapport à cela ? Par rapport au pôle tennis-gym, et concernant le personnel, il y a une baisse au niveau des restaurants scolaires que vous n'avez pas expliquée. Il serait bien que vous puissiez nous répondre clairement à ce sujet-là. Merci.

M le Maire :

Je vous tout d'abord laisse Nicole Le Thellec répondre sur le volet social.

Mme Le Thellec :

Après tout ce que j'ai entendu, je reviens sur le début, c'est très..... cela ne fait pas un an que nous n'avons rien fait au niveau du centre social puisque la dernière réunion du comité de pilotage... excuse-moi Gaël, ne m'interromps pas, parce que tu reproches suffisamment au Maire de t'interrompre. Alors ne m'interromps pas s'il te plait. La réunion a eu lieu le 8 octobre, réunion à laquelle tu étais invitée, tu t'es faite excusée, ce que je peux comprendre. Je refuse que tu dises qu'il ne se passe rien depuis plus d'un an.

Mme Le Meur Gaël :

La réunion précédente datait de quand ?

Mme Le Thellec :

Je ne t'ai pas donné la parole, que je sache, ni le Maire. Merci. La prochaine réunion aura lieu le 28 janvier 2011. Le projet avance bien. Pour l'instant je pense qu'il n'y a rien à dire. Non, je pense que tout ce passe bien. Par contre, par rapport au CCAS, au niveau des agents, il y a effectivement un assistant social qui est parti, mais la nouvelle directrice, Nancy Clark est arrivée depuis le mois de septembre. Ce qui veut dire qu'au niveau des emplois de l'action sociale, c'est que la ville a fait un gros effort puisque Mylène Saouter est devenue coordinatrice petite enfance, ce qui fait un poste supplémentaire au niveau de l'action sociale pour la ville. Il y a eu un nouveau recrutement pour la direction du CCAS et l'action sociale. Il y a donc des efforts réels au niveau de l'action sociale et au niveau des ressources humaines aussi. Actuellement, nous avons un agent à mi-temps qui vient d'arriver à l'accueil social du CCAS. Tout va dans le bon sens, il y a une réorganisation en cours et je pense que nous ne pouvons pas critiquer les efforts qui sont faits actuellement au niveau du social.

Il y a également un gros travail qui est fait au niveau du foyer logement. Je pense qu'au prochain conseil d'administration, nous vous présenterons l'agrément aide sociale au niveau du foyer logement, ce qui permettra à des personnes qui ont de toutes petites ressources d'être hébergées dans de très bonnes conditions.

M le Maire :

Merci Mme Le Thellec. Je vais laisser la parole à Xavier Calvarin concernant le patrimoine.

M Calvarin :

J'ai entendu un certain nombre de choses sur l'entretien du patrimoine. J'ai ressorti les chiffres parce que vous avez dit que les chiffres on pouvait leur faire dire ce que l'on voulait, mais on peut aussi regarder les chiffres tels qu'ils sont. Si je regarde la moyenne des budgets investis dans le patrimoine depuis 2003, cela nous donne une moyenne de 2003 à 2007, de 989 000 euros pour la période qui précédait notre arrivée. Et nous sommes maintenant à 1,4 million de moyenne par an.

Mme Le Meur Gaël :

Qu'est ce que vous mettez là-dedans ? Parce que jusqu'en 2008.....

Micro coupé....

M le Maire :

Vous voulez bien laisser M Calvarin poursuivre !

Mme Le Meur Gaël :

Oui, mais....

M le Maire :

Vous interviendrez après.

Continuez M Calvarin.

Mme Le Meur Gaël :

Puisqu'il y avait 1 million d'euros sur les bâtiments scolaires.

M le Maire :

Vous voulez bien continuer ? Ce n'est pas possible, laissez le terminer bon sang !

M Calvarin :

Nous retrouvons les bâtiments communaux et les bâtiments scolaires avec, en 2006, un investissement important au niveau du Dorlett et des travaux hors enveloppe pour des travaux de restructuration importants. Voilà ce que nous retrouvons là-dedans. Si nous rajoutons la réfection du Dorlett, cela porterait la moyenne sur les 5 années 2003 à 2007 à 1 383 000 euros environ et depuis 2008 à 2011 si nous nous tenons aux budgets qui ont été présentés, on sera à 1 430 000 euros. Vous voyez qu'au niveau de l'entretien des bâtiments, il est clair que la somme investie dans la rénovation des bâtiments existants est non pas constante, mais en légère progression. Il est difficile de dire que ces bâtiments ne sont pas entretenus. Je vais reprendre maintenant ce que j'ai entendu tout à l'heure aussi. C'est vrai que pour Kerhun, il y a un léger retard, dans les vestiaires, ce léger retard est dû à la transaction foncière qui nous permettait de récupérer suffisamment d'espace pour pouvoir faire à la fois une modernisation des équipements et un parking pour les véhicules parce que nous avons un gros problème de sécurité à cet endroit-là. Voilà pourquoi cela a pris un peu de retard. Par contre, pendant ce contre temps, nous avons quand même refait tout le terrain de Kerampéru et je crois que les gens qui l'utilisent sont très contents de cet investissement, qui n'était lui pas prévu, mais devant l'état du terrain, nous n'avons pas pu différer ces travaux-là. Nous avons quand même pu le faire sur le budget 2010. J'ai entendu aussi que beaucoup de travaux n'avaient pas été faits cette année. Je suis quand même assez étonné parce que si nous regardons tous les travaux qui ont été faits cette année, au niveau du développement durable, nous avons des travaux importants sur les réseaux d'eau, justement, comme l'a annoncé M le Maire, le boulevard Katherine Wylie, 450 000 euros, Pors Gwir, environ 130 000 euros, ce sont des travaux qui étaient programmés depuis 2006, la police de l'eau les avait réclamés depuis 2006, et nous avons été tenus de les réaliser. C'est ce que nous venons de faire et il reste la place Suffren, sur laquelle nous allons justement continuer cette modernisation des réseaux sur des émissaires qui ont des conjonctions de réseaux d'eaux usées et des eaux de pluie. Au niveau des travaux que nous aurons l'année prochaine, c'est vrai que pour l'accès aux handicapés, on se retrouve dans une situation où nous avons de gros travaux à faire, que ce soit sur la voirie, les ERP ou les systèmes de bus. Il faut savoir que certaines villes ont lancé ces travaux avant l'année 2000. Les villes qui se sont lancées dans les plans ville handicap, pour Concarneau cela n'avait pas été fait donc, effectivement, nous avons beaucoup de travaux à faire sur ce domaine-là. Du fait de son retard pris sur l'aménagement de ces différents équipements pour les handicapés. Pour les travaux de cette année, sinon au niveau de la voirie, tout le monde passe route de Quirifer, à Colguen, au Cabellou, nous avons fait de gros investissements sur des voiries qui étaient en très mauvais état et qu'il fallait restaurer. C'est vrai que certains travaux ne se voient pas ou peu, lorsque Katherine Wylie sera totalement rétabli pour le commun des concarnois, on ne se rendra pas compte des aménagements. Mais ce sont des aménagements lourds qui protègent le linéaire du littoral. Ce sont des aménagements qui étaient à faire. Voilà au niveau des travaux ce que je pouvais apporter comme renseignements.

M le Maire :

Très bien. Je vais maintenant laisser la parole à Bruno...

Mme Le Meur Gaël :

Excusez-moi M le Maire.

M le Maire :

Non, Bruno Quillivic sur....

Mme Le Meur Gaël :

Je parlais du patrimoine d'une manière générale, M Calvarin et pas uniquement le bâti.

M le Maire :

M Quillivic va intervenir sur le pôle tennis-gym. Merci.

M Quillivic :

Et parlerais aussi un peu du port que l'on a évoqué tout à l'heure.

Juste une précision pour Mme Le Meur, c'est vrai qu'Alain a cité tout à l'heure Martine Aubry et a critiqué Nicolas Sarkozy. Je ne sais pas lequel de nous est le plus en campagne aujourd'hui.

En ce qui concerne le port concarnois, Alain nous soulignait que l'on ne citait pas le port de Concarneau et que l'on ne s'investirait pas assez vis à vis du port concarnois. Je voulais juste lui rappeler que depuis le départ, nous participons activement à la réflexion sur les futurs aménagements du port et nous serons d'ailleurs prochainement lors d'une prochaine réunion, vendredi 26 novembre, sur le port à cette occasion. En faveur de la pêche, nous sommes très présents au sein du conseil portuaire, au sein du conseil d'exploitation de la halle à marée, et nous sommes aussi également à l'écoute du comité local des pêches. Nous agissons en faveur des entreprises portuaires, notamment par notre soutien à Maritima, les entreprises portuaires concarnaises vont exposer à ce salon début décembre. Et en faveur du nautisme également par l'intermédiaire de Xavier Calvarin. C'est sûr que nous ne passons pas notre temps à nous faire filmer sur un bolincheur, mais nous sommes actifs discrètement.

Mme Le Meur Gaël :

C'est de la mesquinerie, cela M Quillivic.

M le Maire :

Poursuivez M Quillivic, concernant le pôle tennis-gym.

M Quillivic :

Je poursuis.

En ce qui concerne la situation du pôle tennis-gym, je voulais juste rappeler, puisque nous sommes au débat d'orientation budgétaire, et nous rentrerons plus précisément dans le projet après. Je voulais donc rappeler la situation à laquelle nous sommes confrontés. La 4C a engagé le projet de centre aquatique et le début des travaux va commencer en 2011. C'est-à-dire que le club de tennis va perdre 3 terrains extérieurs dès janvier 2011 pour des sondages et va perdre l'intégralité de ses terrains extérieurs, soit les 6 terrains extérieurs à partir de septembre 2011. Ce qui fait qu'il ne leur restera à partir de ce moment-là que 2 terrains de tennis couverts ce qui est insuffisant pour la survie du club tel qu'il existe actuellement.

Deuxième contrainte à laquelle nous sommes confrontés, le bâtiment de la gymnastique qui est menacé de fermeture d'ici 3 à 5 ans à cause de la vétusté des locaux. Je rappelle pour information que pour le tennis il y a 187 adhérents, dont 156 jeunes à la majorité concarnois, et au niveau de la gymnastique, c'est 207 adhérents dont 198 jeunes.

Conscients de ces problèmes, la ville a engagé une réflexion avec les 2 clubs qui se poursuit encore aujourd'hui. La communauté de communes et le conseil général du Finistère ont chacun prévu une somme au contrat de territoire pour ce projet reconnaissant par là même l'importance et la nécessité du projet. Aujourd'hui, cette réflexion que nous menons avec les 2 clubs nous semble suffisamment avancée pour l'insérer dans ce débat d'orientation budgétaire, étant donné que le projet de tennis sera budgété sur plusieurs exercices mais commençant normalement dès 2011, la présentation du projet dans les détails sera faite lors d'une prochaine commission des sports et bien évidemment en conseil municipal.

M le Maire :

Merci, je vais passer la parole à Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

Je suis un tout petit peu consternée par ce que j'entends depuis une heure et demi maintenant. Je pense que les concarnois le seront aussi. Je ne comprends pas, même si vous avez de bonnes raisons, des chiffres à nous assommer. Je ne comprends pas que l'on revienne et que l'on revienne sans arrêt sur le passé. C'est insupportable. Vous nous dites que le DOB était l'occasion de s'exprimer sur une stratégie financière. Déjà une stratégie financière, je ne sais pas ce que c'est, mais par contre, je sais ce que c'est qu'une stratégie politique. Je sais ce que c'est qu'une ambition pour une ville. Je sais ce que c'est qu'un projet. Et là, en fait de projet, d'avenir et de proposition, intéressante, qu'est-ce qu'on fait ? On passe son temps à repasser à 2005 et tout ça. On s'en fou ! Je vous le dis carrément. Je pense que les concarnois s'en fichent aussi. C'est fait, c'est fait ! Il y a eu des erreurs

de faites, ok, il y a eu des bonnes choses, tant mieux ! Des routes à retaper, il y en aura tout le temps. Lorsque vous allez partir aussi, il y aura des routes à retaper. Alors à quoi ça sert de nous dire que machin, ils n'avaient pas fait les routes à tel ou tel endroit. Mais quand vous partirez aussi il y aura des routes qui ne seront pas refaites. Il y aura des bâtiments qui tomberont en ruine. Arrêtez de nous.....

M le Maire :

Mme Dieterlé, c'était une réponse à Mme Le Meur !

Mme Dieterlé :

Mais je m'en fiche, arrêtez de nous bassiner avec ça. Ça n'intéresse pas les concarnois, ce que les concarnois veulent savoir, c'est dans un débat d'orientation budgétaire, qu'elle est la politique qui sous-tendue par ce débat d'orientation ? Qu'est ce que vous voulez faire pour la ville ? Est-ce que c'est seulement replâtrer des petites choses, saupoudrer des trucs ici ou là ? Où est-ce qu'il y a vraiment un vrai projet politique jusqu'en 2014 ? Nous n'avons pas le sentiment, on ne sent pas ça quoi.

Soit on le sent pas, on a l'impression qu'il y a un saupoudrage, qu'on navigue à vue et qu'on ne sait pas où on va. Où soit alors, on est un peu plus vicelard, des fois on se dit que peut-être il y a des choses. Parce qu'il arrive quand même qu'il y ait des choses qui s'expriment dans la presse. Choses auxquelles nous n'avons pas été mis au courant. Des projets qui nous tombent comme ça d'en haut et que nous ne savons pas d'où elles viennent. Je ne sais d'ailleurs pas dans la majorité si tout le monde le sait, parce que nous avons l'impression que c'est décidé en petit comité.

Vous nous dites que vous faites de la transparence et tout cela mais on ne sait pas trop. On ne sait pas si c'est une vraie politique qui est un peu insidieuse comme le disait mon collègue, est-ce que nous allons vers une privatisation du libéralisme et tout cela ou est-ce que simplement, vous ne savez pas où vous allez. Dites nous quel est l'avenir de Concarneau, quel avenir vous voulez pour Concarneau, soyez clair et arrêtez de nous prendre la tête avec des histoires du passé dont tout le monde se fiche. Voilà !

M Carduner :

Merci M le Maire. Je rejoindrais Mme Dieterlé dans son discours et un peu tout le monde parce que c'est vrai que c'est un peu fatigant et incompréhensible même pour les concarnois d'entendre toujours parler de cette dette qui serait responsable de tous les maux. En plus, lorsque l'on parle de cette, on en parle comme si c'était une identité propre, un « alien » dévoreur de budget, assoiffé...

M le Maire :

Vous allez finir par en parler plus que nous !

M Carduner :

M Fidelin, laissez-moi parler s'il vous plaît. Merci, je n'ai pas beaucoup parlé, je ne crois pas. Donc, assoiffé d'emprunts divers et variés et responsable de tous les maux. On sait très bien que c'est un écran de fumée qui vous permet de masquer un immobilisme et un manque d'ambition pour Concarneau, et c'est dommage parce que les concarnois attendent autre chose surtout dans des périodes difficiles. Et je terminerais rapidement, vous voyez, je n'aurais pas beaucoup occupé la parole, en soulignant l'aspect déloyal de M Quillivic, qui met en cause notre Député, qui n'est pas là pour répondre et qui pour le port a certainement fait beaucoup de chose, notamment la cale sèche et continue à intervenir régulièrement en ce qui concerne tous les problèmes de la mer, mais il répondra certainement mieux qu'à moi à toutes ces allusions. Merci.

M le Maire :

Je pense que nous allons cesser le débat.

M Quillivic :

Si vous m'aviez bien écouté, je n'ai pas dit que le Député Le Bris, n'avait rien fait pour le port de Concarneau, je le conçois, il a même fait beaucoup de choses, au même titre que d'autres, je dis juste que c'est vrai que nous, notre action vis à vis du port, en tout cas sur ce côté là, est moins visible que certaines actions de communication.

M le Maire :

Je pense que nous allons clore le débat.

M Le Coz :

Je vais rapidement donner mon sentiment sur ce débat. Nous avons compris, qu'il n'y avait plus de quoi tout à fait

« flipper » sur la situation financière de la ville par contre, il n'y a pas encore de quoi sauter sur les tables et danser, parce que c'est vrai qu'il n'y a pas encore de projet important. Il-faudra juste faire attention à ne pas passer de la gestion de « bon père de famille » à la gestion de « grand-père » ou de « grand-mère ». C'est vrai qu'il va quand même falloir que nous montrions des projets. Pour 2011, je vais proposer quelque chose qui ne coûte rien, puisque je crois qu'une réflexion doit avoir lieu en 2011, pour de nouvelles éditions de la course Concarneau-Saint-Barth, l'île aux milliardaires. Je souhaite que dans cette réflexion, le choix de vision soit élargi à Haïti, un pays voisin de Saint-Barth, et qui est toujours dans une situation de catastrophes humaines. Je voudrais que ce soit pris en compte pour 2011.

M le Maire :

En vous écoutant....

Mme Le Meur Gaël :

Vous n'avez pas répondu sur les ventes immobilières et les restaurants scolaires, M le Maire.

M le Maire :

Nous allons clore le débat. Nous pouvons parler pendant des heures sur ce débat d'orientation budgétaire...

Mme Le Meur Gaël :

Vous pouvez répondre ?

M le Maire :

Si vous voulez nous y reviendrons lorsque nous parlerons du budget primitif en décembre. Là vous aurez des chiffres beaucoup plus précis. Ce que je remarque, c'est que j'ai été incompris et j'en suis un peu désolé. Pas d'ambition ? Vous avez peut-être mal vu. S'il n'y a pas d'ambition en 2011, je suis fort désolé, puisque nous avons quand même un investissement de plus de 6,5 millions d'euros. Où est le manque d'ambition ? Nous avons fait des choix après concertation, ce sont des choix qui paraissent dans certains cas prioritaires, par exemple, le côté tennis-piscine et nous avançons petit à petit dans un plan pluriannuel d'investissements. C'est vrai qu'aujourd'hui vous ne pouvez pas le nier. Nous sommes de plus en plus contraints. Je ne vais pas recommencer mon débat mais je suis désolé et je regrette que vous n'avez pas compris ou plutôt que vous n'avez pas voulu comprendre. Tant pis pour moi si je n'ai pas été assez explicite mais ce que je vous recommande, c'est de reprendre le rapport même s'il est assez succinct il y a suffisamment d'éléments qui pourront permettre de corriger votre sentiment sur ce rapport.

Mme Dieterlé :

Je voudrais faire une proposition sur le budget de l'eau.

M le Maire :

Oui, je vous en prie. Après nous terminons.

Mme Dieterlé :

Je comprends bien qu'il y a des investissements et tout cela. Mais c'est quand même très choquant de voir que l'eau augmente de façon récurrente. Elle a déjà augmenté de 8 % l'année dernière. Si vous étiez en commission CCAS, vous verriez que les gens ne peuvent plus payer leur facture. Il y a des communes et je vous invite à y réfléchir, parce que vous dites quelques fois que nous sommes critiques et que nous ne faisons pas de proposition, il y a donc certaines communes qui ont des tarifs dégressifs pour l'eau. Les premiers m³, ce qui sont indispensables à la consommation, sont payés très peu chers. Une famille en difficulté, qui habite dans un petit appartement, on augmente pas les tarifs de base. Quand on est dans une consommation moyenne, on fait une augmentation moyenne. Et lorsque l'on est dans des consommations extrêmes, c'est -à-dire, genre une piscine, les arrosages et tout cela, là on fait quelque chose de dégressif. Je trouve qu'appliquer 8 % à tout le monde, c'est injuste. Je vous invite, peut-être que vous y avez déjà pensé, mais je vous invite à poursuivre votre réflexion dans le sens d'une plus grande justice sur des choses dégressives, et en plus ça aide à la protection de l'environnement.

M le Maire :

J'en prends note Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

Parce que les gens qui consomment peu sont peu taxés.

M le Maire :
J'en prends note.

Mme le Meur Gaël :
Les ventes immobilières et les restaurants scolaires.

M le Maire :
M Debuysen.

M Debuysen :
Je vous écoute depuis tout à l'heure dans tout ce que vous dites. Tout ce que j'ai à dire c'est que vous avez raison de le dire sinon vous ne feriez pas partie de l'opposition. Heureusement que vous agissez comme vous agissez. Ce que j'aimerais savoir simplement c'est qu'au lieu de toujours dire ça ne va pas, c'est pas ci, vous faites mal, vous faites pas bien etc.... Ce que je voudrais que vous me disiez un jour, c'est compte tenu des chiffres qu'il y a actuellement, ils sont comme ça on ne peut pas les changer, quel est votre programme et combien il coûterait.

M le Maire :
Est-ce que vous voulez répondre, M Debuysen, concernant la cession de biens.

Mme Ziegler :
La diminution de 2,1 % du personnel des restaurants scolaires.

Mme le Meur Gaël :
Vous qui avez une double casquette, vous pouvez répondre là-dessus !

Mme Ziegler :
Les dépenses de personnel diminuent de 2,2 % pour 2011.

Mme Le Meur Gaël :
Ce sont les restaurants scolaires.

M le Maire :
C'est par rapport au BP.

M Debuysen :
Je ne peux pas tout faire. Je ne peux pas faire en plus les restaurants scolaires. Pour la vente des biens....

Mme Ziegler :
C'est le personnel.

M le Maire :
Je pense que M Malléjacq a la réponse.

M Malléjacq :
Je vais vous donner la réponse sur ce point-là. On enregistre une diminution de la masse salariale sur les restaurants scolaires parce que dans le budget annexe des restaurants municipaux, dans les personnels qui sont inclus dans ce budget, il y a les personnels de la cuisine centrale ainsi que les chefs de cuisine des restaurants satellites, or l'année prochaine, nous aurons un restaurant satellite en moins, à savoir donc le restaurant scolaire du Lin. Dé-facto, cette personne ne rentre plus dans l'effectif qui est pris en compte par ce budget annexe.

Mme Le Meur Gaël :
Mais elle est affectée ailleurs ?

M Malléjacq :
Oui, tout à fait. Elle rentre dans le budget principal de la ville.

Mme Le Meur Gaël :
Elle ne travaillera plus ? Elle sera reclassée ?

M Malléjacq :

Elle restera au niveau du service de restauration scolaire mais dans les personnes qui sont prises en compte dans le calcul de la masse salariale incluse dans les budgets des restaurants municipaux. Il y a donc, comme je le disais tout à l'heure, les personnes qui travaillent à la cuisine centrale, plus les chefs de cuisine. C'est comme ça, je n'y peux rien, c'était comme cela avant qu'on arrive.

M Debuyser :

Qu'est-ce que vous voulez savoir ?

Mme Le Meur Gaël :

... disant qu'il y avait d'autres biens immobiliers qui allaient être vendus, au dernier conseil municipal, cela avait à peu près été annoncé puisque nous avons posé des questions sur le manoir du Porzou entre autres. Peut-être que vous avez des annonces à nous faire ce soir, ce serait intéressant de voir que vous continuez à appliquer la politique de la grande braderie.

M Debuyser :

Je ne vais pas vous faire le détail point par point. Ce que je veux dire, c'est que si on voulait, vous allez encore dire que je remue le passé, il suffit de regarder les bâtiments publics aujourd'hui, pour voir quels sont les investissements qui ont été faits et dire dire, je suis désolé, mais on ne peut plus y habiter dans aucun. Nous sommes obligés de faire des travaux qui représentent une somme considérable.

Mme Le Meur Gaël :

Quels sont les biens immobiliers que vous allez vendre ?

M Debuyser :

On a fait un point...

Mme Le Meur Gaël :

En 2011 !

M Debuyser :

En 2011 ? Il y a déjà l'ancienne mairie.

Mme Le Meur Gaël :

Les biens immobiliers que l'on ne connaît pas encore.

M Debuyser :

Ah que vous ne connaissez pas ? Ah mais vous savez tout. Vous voulez me parler du Porzou ? Je n'ai jamais dit que je voulais vendre le Porzou. C'est vous qui l'avez dit.

Mme Le Meur Gaël :

M Debuyser, ne jouez pas sur les mots, on vous demande quels biens immobiliers allez-vous céder puisque cela a été annoncé par M le Maire. Ne soyez pas...

M Debuyser :

Mais M le Maire n'a pas annoncé de bien.

Mme Le Meur Gaël :

M le Maire a dit, il y aura cession de biens immobiliers !

M le Maire :

Vous baissez le ton s'il vous plaît ?

Mme Le Meur Gaël :

Non, je ne baisse pas le ton, M le Maire.

M le Maire :

Merci bien. Alors...

Mme Le Meur Gaël :

J'essaie d'avoir une réponse claire.

M Debuysse :

Il y a ce que nous avons annoncé. Il y a l'ancienne mairie, l'ancienne poste de Beuzec, pour l'instant c'est tout.

Mme Dieterlé :

Vous espérez en tirer combien ?

M le Maire :

Je ne pense pas que ce soit le débat.

Mme Dieterlé :

Si c'est un débat d'orientation budgétaire.

M le Maire :

Nous allons clore ce sujet du débat d'orientation.....

Mme Le Meur Gaël :

Cela fait partie des recettes.

M le Maire :

..... budgétaire. Et nous allons passer à la suite de l'ordre du jour du conseil municipal.



Département du Finistère
Ville de Concarneau
Séance du 17 novembre 2010
Délibération n°2010-137

Date de la convocation :
9 novembre 2010

L'an deux mil dix, le mercredi 17 novembre, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 9 novembre 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage
du : 22 novembre 2010 au
22 janvier 2011

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuysier Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Lahuec Patrick, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Calvez Danièle, Mme Pézennec Andrée, M Cariou Gilbert, M Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 31

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle

Secrétaire de séance :
M François BESOMBES

Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann

M Nydell François donne pouvoir à M Lahuec Patrick

Mme Baqué Maguy donne pouvoir à M Calvez Danièle

Le procès verbal de la séance du Absents :
conseil municipal du 20 octobre Mme Stéphan Béatrice
2010 est adopté à l'unanimité. M Morvan Paul

Objet :
Demande de remboursement

Mme Michèle Lemonnier, Maire adjointe expose :

Demande de remboursement de frais de mise en fourrière du véhicule de Monsieur Olivier GUERRINI :

Par courrier en date du 20 août 2010, Monsieur GUERRINI sollicite la ville pour le remboursement des frais de mise en fourrière de son véhicule, stationné rue Chateaubriand, du 31 juillet au 6 août, pour stationnement gênant, suite à l'absence de panneau d'interdiction, pour une somme de : 128,41 euros

La commission des finances a émis un avis favorable.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 31 voix POUR

- approuve cette demande de remboursement.

À Concarneau, le

Le Maire,
André FIDELIN

2	Finances : demande de remboursement
---	-------------------------------------

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des observations ?
Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions.
Merci.



Département du Finistère
Ville de Concarneau
Séance du 17 novembre 2010
Délibération n°2010-138

Date de la convocation :
9 novembre 2010

L'an deux mil dix, le mercredi 17 novembre, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 9 novembre 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage
du : 22 novembre 2010 au
22 janvier 2011

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuysier Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Lahuec Patrick, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Calvez Danièle, Mme Pézennec Andrée, M Cariou Gilbert, M Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 31

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann
M Nydell François donne pouvoir à M Lahuec Patrick
Mme Baqué Maguy donne pouvoir à M Calvez Danièle

Secrétaire de séance :
M François BESOMBES

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 20 octobre 2010 est adopté à l'unanimité.

Absents :

Mme Stéphan Béatrice
M Morvan Paul

Objet :
Admissions en non valeur de produits irrécouvrables

Mme Michelle Lemonnier, Maire adjointe expose :

Le Comptable de la commune nous a adressé des états de produits irrécouvrables afin de les admettre en non-valeurs. Le tableau ci-dessous détaille les titres par années d'émission. Ces produits concernent :

- Le budget de l'eau pour un montant de 1 477,79 euros

Motifs demandes d'admissions en non-valeurs :

Dossiers de surendettement, liquidations judiciaires, successions vacantes négatives et combinaisons infructueuses d'actes.

Détail par année :

Date état Perception	16/10/10	
Années		Total
2000		209,76 euros
2002		70,89 euros
2003		615,55 euros
2004		187,73 euros
2005		101,69 euros
2006		90,86 euros
2007		137,92 euros
2008		63,39 euros
Total		1477,79 euros

3	Finances : admissions en non valeur de produits irrécouvrables
---	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

5



Département du Finistère
Ville de Concarneau
Séance du 17 novembre 2010
Délibération n°2010-139

Date de la convocation :
9 novembre 2010

L'an deux mil dix, le mercredi 17 novembre, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 9 novembre 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage
du : 22 novembre 2010 au
22 janvier 2011

Etaient présents :

M. Fidelin André, M. Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M. Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M. Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M. Calvarin Xavier, M. Quillivic Bruno, M. Echivard Alain, M. Lahuec Patrick, M. Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Calvez Danièle, Mme Pézennec Andrée, M. Cariou Gilbert, M. Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, Mme Le Meur Gaël, M. Quénéhervé Alain, M. Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M. Colin Jean-Claude, Mme Dieterlé Dominique, M. Colimard Christian

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 31

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M. Allot Yann
M. Nydell François donne pouvoir à M. Lahuec Patrick
Mme Baqué Maguy donne pouvoir à M. Calvez Danièle

Secrétaire de séance :
M. François BESOMBES

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 20 octobre 2010 est adopté à l'unanimité.

Absents :

Mme Stéphan Béatrice
M. Morvan Paul

Objet :
Exercice 2010 - décision budgétaire modificative

Mme Michelle Lemonnier, Maire adjointe expose :

Budget Eau (HT) :

La décision budgétaire modificative n°2 proposée est équilibrée en section de fonctionnement et d'investissement à un montant de zéro euro.

Budget Assainissement (HT) :

La décision budgétaire modificative n°1 proposée est équilibrée en section de fonctionnement et d'investissement à un montant de zéro euro.

Budget Port de Plaisance (HT):

La décision budgétaire modificative n°3 proposée est équilibrée en section de fonctionnement à un montant de 4 000 euros.

Budget Bac du Passage (HT):

La décision budgétaire modificative n°2 proposée est équilibrée en section de fonctionnement à un montant de 6 000 euros.

Budget du CAC (HT):

La décision budgétaire modificative n°1 proposée est équilibrée en section de fonctionnement à un montant de 7 500 euros.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU (DM2)			
Dépenses de personnel	6411/paye		13 500,00 €
Autofinancement complémentaire	023/0001	-	13 500,00 €
	Total		- €

Autofinancement complémentaire	021/0001	-	13 500,00 €
emprunt	1641		13 500,00 €
Total			- €

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT (DM1)

Dépenses de personnel	6411/paye		12 500,00 €
Autofinancement complémentaire	023/0001	-	12 500,00 €
Total			- €

Autofinancement complémentaire	021/0001	-	12 500,00 €
emprunt	1641/0001		12 500,00 €
Total			- €

BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE (DM3)

Dépenses de personnel	6411		4 000,00 €
Total		€	4 000,00

vente de marchandises (carburants)	707		4 000,00 €
Total			4 000,00 €

BUDGET ANNEXE BAC DU PASSAGE (DM2)

Dépenses de personnel	6411		6 000,00 €
Total		€	6 000,00

Prestations de service	707		6 000,00 €
Total		€	6 000,00

BUDGET ANNEXE CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE (DM1)

Dépenses de personnel	64111		7 500,00 €
-----------------------	-------	--	------------

		7 500,00
	Total	€
Participation du budget principal	7552	7 500,00 €
	Total	€
		7 500,00

Avis de la commission des finances : favorable (deux abstentions : Mme Le Meur Gaël, Mme Dieterlé Dominique)

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 23 voix POUR
 8 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR G., LE MEUR M.,
 MM QUENEHERVE, COLIN, CARDUNER) (Mme DIETERLE, M COLIMARD)

- adopte cette décision modificative

À Concarneau, le

Le Maire,
 André FIDELIN

4	Finances : décision budgétaire modificative
---	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des observations ?
Nous allons procéder au vote.

Qui est pour ?
Qui est contre ?
Abstentions ?

Merci.



Département du Finistère
Ville de Concarneau
Séance du 17 novembre 2010
Délibération n°2010-140

Date de la convocation :
9 novembre 2010

L'an deux mil dix, le mercredi 17 novembre, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 9 novembre 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage
du : 22 novembre 2010 au
22 janvier 2011

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Lahuec Patrick, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Calvez Danièle, Mme Pézennec Andrée, M Cariou Gilbert, M Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 31

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann
M Nydell François donne pouvoir à M Lahuec Patrick
Mme Baqué Maguy donne pouvoir à M Calvez Danièle

Secrétaire de séance :
M François BESOMBES

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 20 octobre 2010 est adopté à l'unanimité.

Absents :

Mme Stéphan Béatrice
M Morvan Paul

Objet :
Rapport d'activité 2009
SIVOM de Concarneau-Trégunc
Exploitation de la station d'épuration et aire d'accueil des gens du voyage

M Patrick Lahuec, conseiller municipal expose :

(En application de la loi 99-586 du 12/07/1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale article L 5211-39)

Depuis 1999, la loi impose aux Présidents des établissements publics de coopération Intercommunale (EPCI) d'adresser au maire de chaque commune membre, avant le 30 septembre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Chaque Maire doit ensuite en faire communication à son Conseil Municipal ce qui est l'objet de la présente inscription à l'ordre du jour.

Il est indiqué que le Sivom a déjà établi et diffusé auprès des élus et mis à disposition du public un rapport sur l'eau pour l'année 2009 qui retrace l'activité du Sivom pour la compétence qu'il exerce dans ce domaine. Le Sivom a également une autre compétence relative à la réalisation d'une aire de stationnement pour les gens du voyage.

Le compte administratif 2009 du Sivom a été adressé avec la convocation comme prévu par les textes.

À Concarneau, le

Le Maire,
André FIDELIN

5	Finances : rapport d'activité 2009 - SIVOM de Concarneau Trégunc - exploitation de la station d'épuration et aire d'accueil des gens du voyage
---	--

M Lahuec :

M le Maire, Chers collègues,

Il s'agit effectivement du rapport d'activité 2009 du Sivom de Concarneau -Trégunc. S'agissant de l'exploitation de la station d'épuration à Kerambreton et de l'aire d'accueil des gens du voyage au Vuzut.

(lecture du rapport)

M Lahuec ajoute à la fin de la lecture du rapport :

Je vous propose d'aborder quelques points plus techniques que financiers, des points clé, sur ces deux compétences. Je vais d'abord évoquer des points sur la station d'épuration qui me paraissent importants. Ce qui est prédominant pour moi, aujourd'hui, pour la station, c'est qu'elle est 100 % en conformité en rejets pour le milieu naturel. Ce que je peux dire aussi concernant le pourcentage des volumes reçus sur la station en provenance de Trégunc, représente un volume de 16,5 %, et celui de Concarneau de 83,5 % cela pour vous donner les flux. Ensuite, en ce qui concerne les résultats d'analyses, il y a plusieurs paramètres tels DBO, je ne vais pas vous faire une leçon scientifique. Disons qu'il y a un certain nombre d'analyses qui nous sont imposées par la police de l'eau. On les a tous réalisées et ont tous été retenues. Cela veut dire que les 100 % que j'ai évoqués est le rendement de la station. Vous savez que la station d'épuration est une station dite biologique et qui est productrice de boues dites biologiques. Je vais vous faire des comparatifs de production entre 2008 et 2009 puisqu'il s'agit du rapport 2009. Sur ces 2 années, nous avons eu presque 13 % de production en moins. C'est un constat. Ensuite, sur des conformités par paramètres, nous sommes aux alentours de 98 à 99 % de taux de réussite dans le milieu naturel. C'est vous dire l'excellente marche de la station.

En ce qui concerne l'aire des gens du voyage, le taux d'occupation 2009, s'est échelonné entre 60 et 70 %, avec une augmentation des courts séjours. Nous avons réalisé quelques travaux sur les espaces sanitaires, douches et WC. Nous avons également mis en place un système de sécurité sur l'éclairage extérieur de façon à éviter des piratages de courant. Nous avons de ce fait baissé les consommations électriques. Par contre, le point qui est un peu négatif et qui est récurrent, ce sont les feux dans la zone de ferrailage lorsque le gestionnaire est absent. Ce sont des brûlages de gaines électriques pour la récupération de différents métaux. C'est un sujet que nous allons évoquer lors d'un prochain comité syndical.

Voilà M le Maire ce que je souhaitais faire apparaître dans ce compte rendu.

M le Maire :

Merci M Lahuec.

Est-ce qu'il y a des observations ?

Mme Dieterlé :

Patrick, en ce qui concerne les feux, vous savez qu'ils ne seront pas évités. C'est peut-être la seule façon que les gens ont de récupérer le métal qui est dans les gaines électriques. Est-ce que c'est simplement interdit, ou est-ce qu'il va y avoir un aménagement possible ? Nous quand nous sommes allés visiter, les gens qui étaient là-bas nous avaient dit que l'on ne pouvait pas mettre les déchets de ferraille dans de conteneurs. Apparemment l'espace de ramassage des poubelles n'était pas adapté à la taille des familles. Ils avaient des petits conteneurs qui débordaient alors qu'ils avaient demandé des grands conteneurs. J'en avais parlé à Mme Michèle Helwige et je ne sais pas si cela a été fait. C'est surtout sur ces points négatifs, s'il y a une possibilité de réponse.

M Lahuec :

Il ne faut pas tout mélanger. On parle des feux. Les feux que j'appelle des feux industriels pour donner un nom, ces feux-là, sont interdits. Je regrette, ils sont interdits. Ils sont d'autant plus interdits qu'ils polluent toute la zone, y compris l'aire des gens du voyage. L'autre aspect du problème qu'il me reste à vérifier, ça doit être apparemment le cas, on a des gens du voyage qui viennent de l'extérieur pour faire des feux à Concarneau puisque sur les autres aires c'est interdit également. Nous sommes en train de reprendre le sujet en main. Mais c'est interdit. Sur l'interrogation des poubelles, tu m'as effectivement interrogé là-dessus. Depuis 2008, nous avons bien évolué sur ce sujet puisqu'au départ il y avait des gros conteneurs dans l'espace poubelles à l'entrée. Nous

avons gardé ces gros conteneurs, mais nous avons mis à disposition des conteneurs par famille. Seulement le problème, malgré le dialogue que le peut avoir avec eux, c'est qu'il n'y a pas de tri, même dans les poubelles d'espaces privés ils y mettent n'importe quoi. Sur l'aspect du ferrailage, on leur a quand même prévu dans le plan de cette aire, un espace pour ferrailer. Je l'ai fait couvrir pour donner un plus, de façon à ce qu'ils travaillent dans de bonnes conditions en été. Mais pour autant, il n'y a pas de mieux vis à vis d'eux. C'est n'importe quoi et c'est ingérable.

M le Maire :

Merci. Il n'y a pas de vote sur ce rapport d'activité.



CONCARNEAU

Département du Finistère
Ville de Concarneau
Séance du 17 novembre 2010
Délibération n°2010-141

Date de la convocation :
9 novembre 2010

L'an deux mil dix, le mercredi 17 novembre, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 9 novembre 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage
du : 22 novembre 2010 au
22 janvier 2011

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuysier Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Lahuec Patrick, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Calvez Danièle, Mme Pézennec Andrée, M Cariou Gilbert, M Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 31

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann
M Nydell François donne pouvoir à M Lahuec Patrick
Mme Baqué Maguy donne pouvoir à M Calvez Danièle

Secrétaire de séance :
M François BESOMBES

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 20 octobre 2010 est adopté à l'unanimité.

Absents :

Mme Stéphan Béatrice
M Morvan Paul

Objet :

Chambre régionale des comptes - ramassage et traitement des algues vertes
Notification au conseil municipal du rapport d'observations définitives
exercice 2007 et suivants

M le Maire expose :

Par lettre en date du 15 septembre 2010, la chambre régionale des comptes de Bretagne a adressé le rapport d'observations définitives sur la gestion des exercices 2007 et suivants de la commune de Concarneau. Ce rapport a également été transmis à l'ancien Maire de la commune. La chambre n'ayant reçu aucune réponse audit rapport dans le délai légal d'un mois, ce document nous est à nouveau notifié tel quel à titre définitif.

En application des dispositions de l'article R.241-17 du code des juridictions financières, il y a lieu de communiquer à l'assemblée délibérante le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes - exercice 2007 et suivants, concernant le ramassage et le traitement des algues vertes. L'ensemble du rapport doit donc faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée, être joint à la convocation adressée à chacun des membres du conseil municipal et donner lieu à débat.

Une attestation sera adressée au greffe de la chambre à la suite de la réunion. Après celle-ci, en application des dispositions de l'article R. 241-18 du code des juridictions financières, le document final sera considéré comme un document administratif communicable à toute personne en faisant la demande, dans les conditions fixées par la loi n°78-753 du 17 juillet modifiée.

À Concarneau, le

Le Maire,
André FIDELIN

6	Direction générale des services : Chambre Régionale des Comptes - ramassage et traitement des algues vertes - notification au conseil municipal du rapport d'observations définitives - exercices 2007 et suivants
---	--

M le Maire :

(lecture du rapport)

M le Maire indique à la fin de la lecture du rapport :

Vous avez certainement pris connaissance de ce rapport d'observations définitives. Nous avons reçu un rapport d'observations provisoires et nous devons éventuellement faire valoir nos observations dans un délai d'un mois. Nous avons jugé qu'il n'y avait pas d'observation particulière, ce qui fait que ce rapport d'observations définitives a été envoyé.

La chambre régionale des comptes de Bretagne a procédé, dans le cadre de son programme de travail, au contrôle des comptes et à l'examen de la gestion de Concarneau à compter du 2007. Ce contrôle a été ouvert par lettre en date du 12 janvier 2010. L'entretien préalable prévu par l'article 43-1 du code des juridictions financières a eu lieu le 23 mars 2010 avec M André Fidelin, le Maire et le 22 avril 2010 avec M Gilbert Le Bris, ancien Maire. La chambre, lors de sa séance du 15 avril 2010, a arrêté ses observations qui ont été adressées le 3 juin 2010 au Maire actuel ainsi qu'à l'ancien ordonnateur. Après avoir examiné la réponse écrite, la chambre, lors de sa séance du 31 août 2010, a arrêté ses observations définitives. Celles-ci sont développées dans les parties suivantes du présent rapport.

Là nous y retrouvons la présentation de la commune, et plus particulièrement ses critères côtiers. Ensuite, le ramassage et le traitement des algues vertes, les dépenses liées aux algues vertes, les recettes liées aux algues vertes, l'impact des algues vertes à Concarneau. Je ne vais certainement pas relire le document, M Colimard, mais par contre, nous avons fait une projection synthétique de 2007 à 2010 en considérant que le rapport d'observations concerne la période de 2007 à 2009, et 2010, bien que l'année ne soit pas terminée, mais nous n'opérons plus de ramassages, ce qui fait que les services techniques nous ont transmis les éléments pour compléter et faire un comparatif qui est favorable cette année et tant mieux.

Nous voyons le volume ramassé sur cette période, c'est un volume qui a augmenté en 2008-2009. En 2010, nous sommes à 1 328 m³, tant mieux. Pourquoi ce chiffre ? Il peut y avoir différents éléments. Peut-être qu'en amont, sur les bassins versants, il y a moins de cultures conventionnelles et il y a plus de prairies, ce qui fait qu'il y a moins de rejets de nitrates dans l'élément naturel. Peut-être que, et je le pense, et c'est le côté scientifique, et là je ne m'avancerais pas trop, au printemps dernier nous n'avons pas eu beaucoup de pluie, ce qui fait qu'il semblerait que les algues vertes prolifèrent davantage au printemps. Ce qui fait qu'ensuite nous avons eu un volume assez restreint. Tant mieux, si ça pouvait être comme cela chaque année. On ne pourrait que s'en réjouir.

Il y a ensuite deux éléments, vous avez les dépenses de ramassages et le transport. Le ramassage est assuré en régie par la ville de Concarneau. En dépenses de ramassage il y a donc le matériel et le temps passé par le personnel. En ce qui concerne les dépenses de transport et d'épandage, ce sont les transports, l'épandage dans les champs.

Nous sommes sur des dépenses qui sont en 2008 importantes pour deux raisons. On le voit dans les dépenses totales. C'est tout simplement parce que le tonnage avait nettement augmenté par rapport à 2007 et ensuite dans le calcul des dépenses, nous avons tenu compte également du temps de transport. C'est à dire que la personne qui était au ramassage était en attente et nous avons tenu compte de ce temps d'attente de cet agent. On nous avait demandé de modifier le calcul des dépenses. Voilà ce qu'il faut dire en ce qui concerne les algues vertes.

On pourrait évidemment prolonger le débat, pour parler plus précisément des algues vertes c'est un sujet important. Ce que je peux dire sur ce dossier, aujourd'hui, il y a un contrat territorial de l'Odet à l'Aven sur la commission « algues vertes » qui est chargée de ce dossier avec les 2 communautés de communes que sont la 4C et la communauté du Pays Fouesnantais. C'est un dossier à l'origine qui est piloté par la Préfecture et relayé par le contrat territorial et les 2 communautés de communes de l'Odet à l'Aven. La dernière réunion est récente puisqu'elle date du 11 octobre et je vais vous donner rapidement les principales informations. L'objet de la réunion était la présentation du plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes, et le 2^{ème} point était la réflexion pour l'adaptation locale du cahier des charges de l'appel à projets. Cahier des charges qui doit reprendre le diagnostic, un programme d'actions et la définition d'objectifs. Dans le diagnostic, nous retrouvons le volet hydrologique, le bilan azoté, là nous sommes bien non pas sur du curatif, mais sur un travail en amont dans la prévention et surtout dans l'application. Un volet économique et social, il faut savoir qu'en 2011, nous aurons interdiction d'épandage. Actuellement, la Préfecture travaille sur la possibilité d'une plateforme réceptive des algues vertes à Fouesnant. Il y a ensuite les volets assainissement, agricole, agroalimentaire et le volet milieux

naturels.

Concernant les objectifs, c'est le cadre réglementaire qui est imposé dans la concentration de nitrates sur les bassins versants. C'est un sujet intéressant, mais l'eau en général est un sujet intéressant. Parce que quand nous parlons de l'eau, il s'agit d'un volet assez élargi. Il s'agit de l'eau potable, de l'assainissement, et les conséquences sur le milieu naturel, j'en ai parlé tout à l'heure, ce sont les algues vertes, les eaux de baignade.

Je voudrais, et là je me tourne vers M Lahuec, organiser au 1^{er} trimestre 2011, une réunion publique largement établie avec la population pour donner des informations et faire venir des intervenants extérieurs sur le sujet de l'eau en général. Je pense que c'est un sujet qui est suffisamment important aujourd'hui pour avoir une information très large sur ce sujet. Voilà ce que nous pouvons dire sur la problématique eau.

Là nous sommes sur un appel à projets, il y a un cahier des charges qui a été établi.

Nous avançons à petits pas, je n'ose pas dire qu'il y a des relations de cause à effet avec les dispositions qui sont prises je n'irais pas jusque-là, si c'est le cas tant mieux, mais je le crains quand même. Néanmoins, les pouvoirs publics et le contrat territorial de l'Odet à l'Aven sont saisis de ce sujet et cela devrait avancer positivement.

Il n'y a pas de vote concernant ce rapport, on nous demande d'adopter ce rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes.

Mme Dieterlé :

C'est intéressant qu'il y ait des gens qui se réunissent pour réfléchir à cela mais il y a toujours quelque chose qui me choque dans l'histoire des algues vertes. Peut-être que vous pourrez me répondre ou peut-être que c'est quelque chose qui sera débattu justement dans les réunions entre les syndicats ou les communautés.

Une fois ramassés par les services municipaux, 15 % des produits ne peuvent pas être épandus. En fait on racle du sable et lorsque l'on racle du sable, on tue la biodiversité. Je ne suis pas une spécialiste, mais il me semble qu'il y a des méthodes qui commencent à être mises au point pour ramasser les algues dans l'eau, c'est à dire avant qu'elles arrivent sur les plages.

M Besombes :

C'est expérimental en effet.

Mme Dieterlé :

Les algues vertes sont une chose mais le fait de racler les plages est aussi extrêmement choquant. S'il y a un débat qui s'organise autour de cela, si vous faites venir des spécialistes, ce serait intéressant d'avoir des résultats d'expériences. Il me semble que dans les Côtes d'Armor ils le font.

C'est vrai qu'une commune toute seule ne peut pas se doter de l'équipement nécessaire mais s'il s'agit d'un syndicat de communes ou une communauté, peut-être que cela est plus facile.

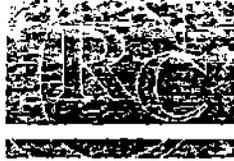
M Lahuec :

Je peux apporter des précisions. Effectivement, dans ce comité de pilotage, antérieurement à ce que vient de dire M le Maire, nous avons eu une réunion très technique, et le LESEVA, ne me demandez pas ce que veut dire le LESEVA, mais c'est un organisme des Côtes-d'Armor qui travaille beaucoup sur les algues. Aujourd'hui, il essaie de comprendre comment se crée ce problème-là. Il y a des simulations en baie de Concarneau qui sont faites il y a des campagnes, on voit comment cela évolue. Ce que l'on sait aujourd'hui, c'est que c'est l'azote qui booste les algues. On a le flux d'azote qui descend et qui va alimenter les algues mais on a un 2^{ème} phénomène qui est un flux montant, ce sont les nitrates. Les nitrates sont un 2^{ème} composant qui boostent les algues, mais pas en priorité. Aujourd'hui, dans le contrat de baie, comme le disait M le Maire, nous avons pas attendu justement les mesures gouvernementales. Nous avons des sites pilotes justement, qui sur des champs donnés sur des situations par rapport à une position de ruisseau etc... hors culture, on met des plantes, justement qui permettent d'absorber l'azote. Nous sommes en train de regarder aujourd'hui, nous faisons des tests. Le pourcentage d'azote dans le sol après culture, on met ces plants-là, neutralisation d'azote, et certains plants aussi que j'ai appris. Certains plants font du nettoyage parasitaire dans le sol également. Mais à la fin de l'hiver, puisque les conditions optimales c'est de geler, c'est important. Donc, à la fin de l'hiver, on fera des tests d'azote dans le sol et nous ferons également des tests dans les ruisseaux. Nous avançons tout doucement mais nous voulons comprendre certains mécanismes que nous ne maîtrisons pas aujourd'hui. Nous pourrions expliquer cela justement dans des thématiques dans le futur. J'en avais déjà proposé à M le Maire et à François Besombes dans le cadre du développement durable. C'est prévu, j'y travaille déjà.

M le Maire :

Merci M Lahuec.

Nous allons passer au point n°7.



Chambre régionale des comptes
de Bretagne

ARRIVÉ LE

26 OCT. 2010

MAIRIE DE CONCARNEAU

**NOTIFICATION FINALE
DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES**

sur la gestion de la commune de Concarneau

au cours des exercices 2007 et suivants

EN L'ABSENCE DE REPONSES DANS LE DELAI LEGAL

SOMMAIRE

Rapport d'observations définitives

p. 2 à 7

Commune de Concarneau

**OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE
DES COMPTES DE BRETAGNE**

Exercices 2007 et suivants

La chambre régionale des comptes de Bretagne a procédé, dans le cadre de son programme de travail, au contrôle des comptes et à l'examen de la gestion de Concarneau à compter de l'exercice 2007. Ce contrôle a été ouvert par lettre en date du 12 janvier 2010.

L'entretien préalable prévu par l'article L. 243-1 du code des juridictions financières a eu lieu le 23 mars 2010 avec M. André Fidelin, maire, et le 22 avril 2010 avec M. Gilbert Le Bris, ancien maire.

La chambre, lors de sa séance du 15 avril 2010 a arrêté ses observations provisoires qui ont été adressées le 3 juin 2010 au maire actuel ainsi qu'à l'ancien ordonnateur.

Après avoir examiné la réponse écrite, la chambre, lors de sa séance du 31 août 2010 a arrêté ses observations définitives. Celles-ci sont développées dans les parties suivantes du présent rapport

- 1 -Présentation de la commune
- 2 -Le ramassage et le traitement des algues vertes
- 3 -Les dépenses liées aux algues vertes
- 4 -Les recettes liées aux algues vertes
- 5 -Impact des algues vertes à Concarneau

Synthèse

Concarneau	Volume ramassé en m ³	Coût Ramassage	Coût Transport et Traitement	Coût Unitaire
2007	1 852	13,14 €	16,22 €	29,36 €
2008	2 246	9,22 €	33,96 €	43,18 €
2009	2 200	9,47 €	14,91 €	24,38 €

Part des dépenses relatives aux algues dans le budget de fonctionnement			
Concarneau	2007	2008	2009
Charges réelles fonctionnement	21 707 757,00 €	21 831 750,00 €	21 726 955,00 €
Dépenses Algues Vertes	54 371,00 €	96 978,00 €	53 652,00 €
% Charges fonctionnement	0,25%	0,44%	0,25%
Subventions reçues	6 291,00 €	1 461,00 €	31 960,00 €
Reste charge Concarneau	48 080,00 €	95 517,00 €	21 692,00 €
% Charges fonctionnement	0,22%	0,44%	0,10%

1 PRESENTATION DE LA COMMUNE

Avec plus de 20 000 habitants, la ville de Concarneau est confrontée aux échouages d'algues vertes depuis de nombreuses années.

Connue pour sa ville close et son port, point de départ vers l'Archipel des Glénan, Concarneau dispose de 11 plages. Le tourisme représente une activité importante surtout de début juin à fin septembre.

Ces 11 plages sont d'une longueur totale de 2 050 mètres ; seule la plage de Desouches, d'une longueur de 60 mètres n'est pas traitée.

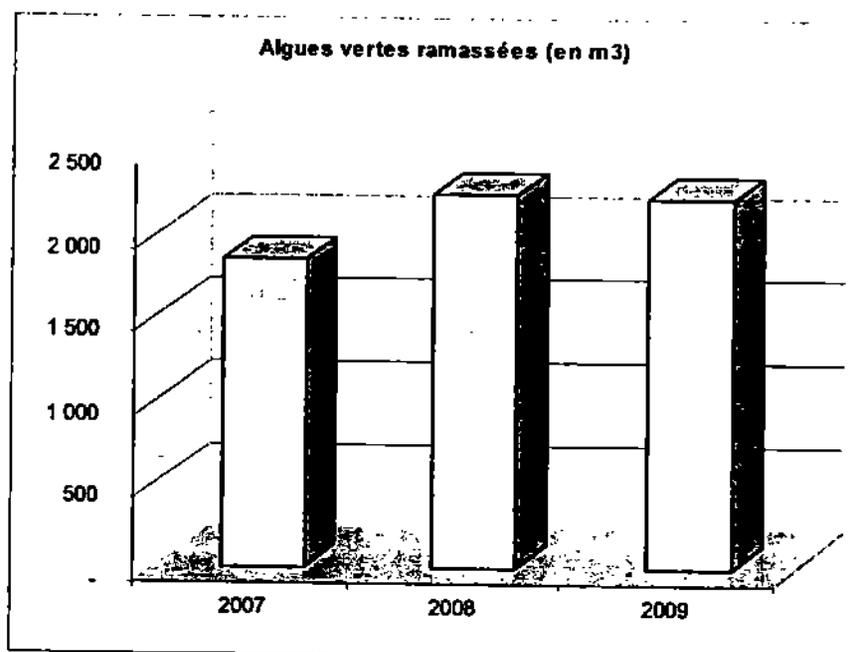
2 LE RAMASSAGE ET LE TRAITEMENT DES ALGUES VERTES

2.1 Les volumes ramassés

Comme pour toutes les communes touchées par ce phénomène, les quantités varient beaucoup d'une année sur l'autre. Il arrive que les algues apparues au cours d'une journée disparaissent avec la marée suivante ; les volumes ramassés dépendent de la fréquence des ramassages qui est aléatoire. La décision de ramassage prenant en considération plusieurs critères :

- le volume des échouages ;
- les coefficients des marées ;
- les conditions météorologiques ;
- la fréquentation des plages (approche d'un week-end ensoleillé, pleine saison...).

Concarneau	2007	2008	2009
Total en m ³	1 852	2 246	2 200



Le ramassage des algues vertes est effectué par les services techniques municipaux. C'est la collectivité qui décide du ramassage qui est assuré d'avril à décembre suivant les échouages. De juin à septembre, le ramassage se fait si besoin du lundi au vendredi.

2.2 Le transport et le traitement des algues vertes

Une fois ramassés par les services municipaux, environ 15% des produits non épandables (comme le sable) sont stockés dans une décharge municipale au lieu-dit « Coat Conq ». Le reste est évacué pour épandage par l'entreprise titulaire du marché de transport et d'épandage des algues.

Au cours des trois exercices sous contrôle, trois marchés successifs ont été passés avec deux entreprises différentes.

3 LES DEPENSES LIEES AUX ALGUES VERTES

3.1 Le coût de ramassage

Le coût du ramassage a été calculé par la mairie qui applique pour les années 2007, 2008 et 2009 un barème municipal de 2007 qu'il conviendrait d'actualiser. 71,38€ de l'heure (Agent municipal : 16,76€/Heure // Tracteur : 54,62€/Heure) qui a été repris pour les trois exercices sous contrôle.

A partir des relevés établis par les services municipaux qui font apparaître les lieux d'échouage des algues, les dates de ramassage, les volumes ramassés, les moyens mis à disposition ainsi que le temps passé, les services municipaux sont en mesure de calculer un coût annuel :

	Heures	Tarif horaire	Montant N
2007	341	71,38 €	24 340,58 €
2008	290	71,38 €	20 700,20 €
2009	292	71,38 €	20 842,96 €

Dans la mesure où le temps de ramassage est toujours égal au temps de traitement (mise en décharge ou épandage) quel que soit le volume ramassé, il est demandé aux services municipaux de fiabiliser les décomptes des temps de ramassage et d'épandage.

La commune de Concarneau n'a pas déterminé de dépenses indirectes liées à la présence d'algues vertes.

Le coût unitaire du m³ ramassé est le suivant :

CONCARNEAU	2007	2008	2009
Dépenses totales	24 430,58 €	20 700,20 €	20 842,96 €
Volume ramassé	1 852	2 246	2 200
Coût unitaire	13,14 €	9,22 €	9,47 €

3.2 Le coût du transport et du traitement

CONCARNEAU	2007	2008	2009
Dépenses transport épandage	30 031,27 €	76 278,56 €	32 809,21 €
Volume ramassé	1 852	2 246	2 200
Coût unitaire	16,22 €	33,96 €	14,91 €

3.3 Le coût unitaire du ramassage et du traitement au m³

CONCARNEAU	2007	2008	2009
Dépenses ramassage	24 340,58 €	20 700,20 €	20 842,96 €
Dépenses transport épandage	30 031,27 €	76 278,56 €	32 809,21 €
Dépenses Totales	54 371,85 €	96 978,76 €	53 652,17 €
Volume ramassé	1 852	2 246	2 200
Coût unitaire final	29,36 €	43,18 €	24,38 €

4 LES RECETTES LIEES AUX ALGUES VERTES

4.1 Les subventions

Jusqu'en 2008, le seul financeur extérieur est le conseil général du Finistère. Les subventions du conseil général sont perçues en n+1. Selon le règlement départemental, le taux de subvention est de 72% du coût HT pour les communes de moins de 3 000 habitants. Les frais de transport et de ramassage sont éligibles, même s'ils sont réalisés par du personnel communal ; par contre, les frais de traitement et d'élimination des algues ne sont pas éligibles.

Le règlement du conseil général prévoit également un plafond maximum de 60 000 € HT de dépenses subventionnables par bénéficiaire, avec un maximum de 10€ / m³ d'algues vertes ramassées.

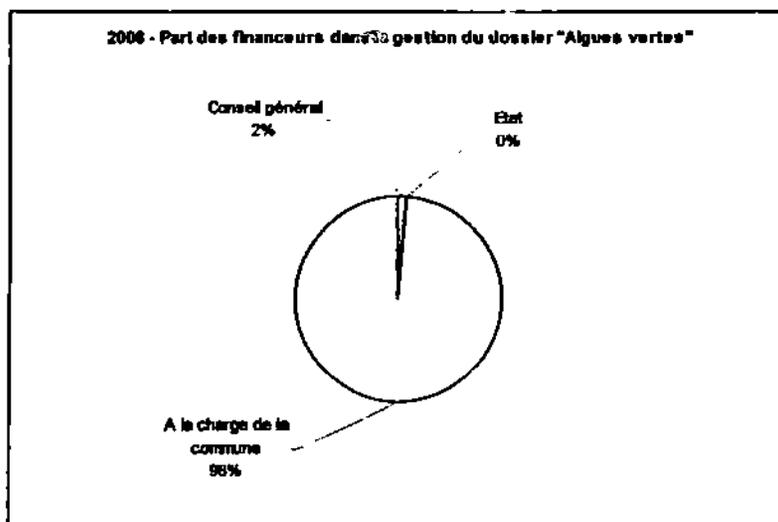
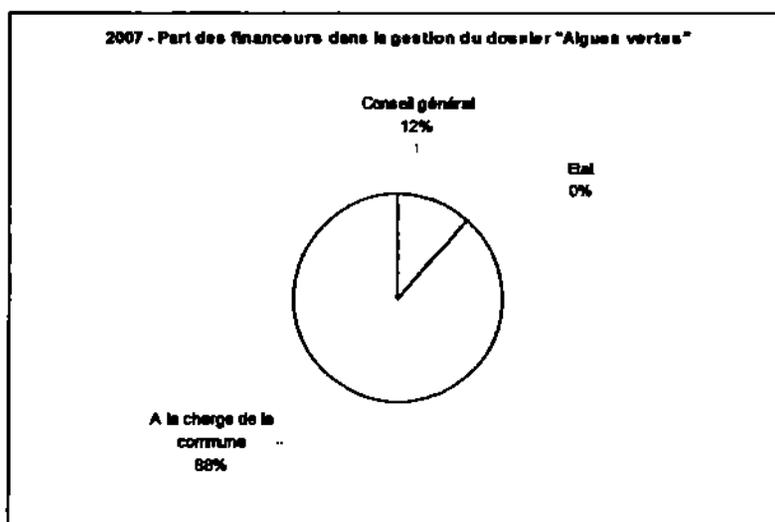
En 2009 l'Etat a accordé un concours financier exceptionnel de 33 970€ pour le financement des frais de ramassage des algues vertes en 2009. Cette participation comprend 25% de la subvention du conseil général (soit 2 010 €) que la commune doit reverser au département.

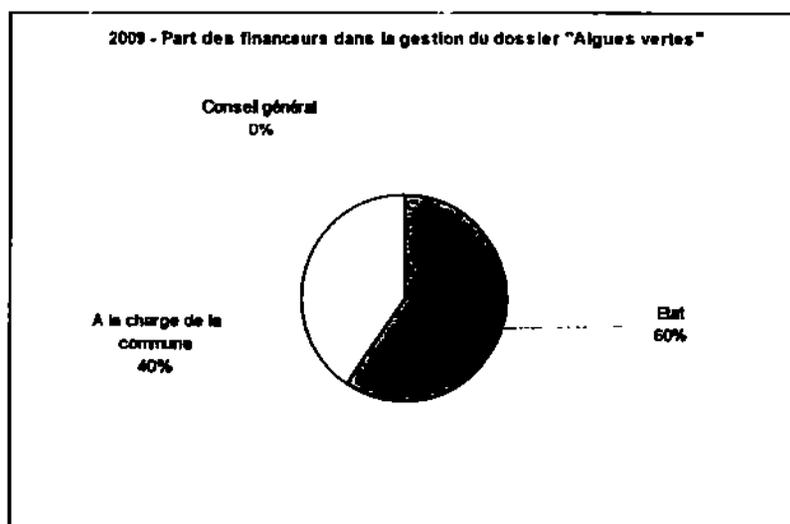
CONCARNEAU	2007	2008	2009
CG 29	6 291,28 €	1 461,00 €	0,00 €
Etat	0,00 €	0,00 €	31 960,00 €
Total Subventions	6 291,28 €	1 461,00 €	31 960,00 €

4.2 Les financeurs

Le tableau suivant indique ce qu'il reste, au final, à la charge de la commune de Concarneau pour les seules dépenses de ramassage et de transport, après versement des différentes participations :

CONCARNEAU	2007	2008	2009
Dépenses	54 371,85 €	96 978,76 €	53 652,17 €
CG 29	6 291,28 €	1 461,00 €	0,00 €
Etat	0,00 €	0,00 €	31 960,00 €
A la charge de la commune	48 080,57 €	95 517,76 €	21 692,17 €





5 IMPACT DES ALGUES VERTES A CONCARNEAU

5.1 Part des algues dans le budget

Part des dépenses relatives aux algues dans le budget de fonctionnement			
Concarneau	2007	2008	2009
Charges réelles fonctionnement *	21 707 757,00 €	21 831 750,00 €	21 726 955,00 €
Dépenses Algues Vertes	54 371,00 €	96 978,00 €	53 652,00 €
% Charges fonctionnement	0,25%	0,44%	0,25%
Subventions reçues	6 291,00 €	1 461,00 €	31 960,00 €
Reste charge Concarneau	48 080,00 €	95 517,00 €	21 692,00 €
% Charges fonctionnement	0,22%	0,44%	0,10%

* Source : Les Comptes des Communes : Données Individuelles - Budget principal seul - DGFIP

La part des dépenses consacrée aux algues vertes représente moins de 0,5% du total des dépenses de fonctionnement (même lors du « pic » constaté en 2008).

5.2 Impact des algues sur l'économie locale

Lors de l'entretien de fin de contrôle, le maire a indiqué qu'il n'y avait pas d'impact mesurable du phénomène algues vertes sur l'économie locale.

Délibéré le 31 août 2010

Michel RASERA

Conseiller maître à la Cour des comptes



Département du Finistère
Ville de Concarneau
Séance du 17 novembre 2010
Délibération n°2010-142

Date de la convocation :
9 novembre 2010

L'an deux mil dix, le mercredi 17 novembre, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 9 novembre 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage
du : 22 novembre 2010 au
22 janvier 2011

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Lahuec Patrick, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Calvez Danièle, Mme Pézennec Andrée, M Cariou Gilbert, M Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 31

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann
M Nydell François donne pouvoir à M Lahuec Patrick
Mme Baqué Maguy donne pouvoir à M Calvez Danièle

Secrétaire de séance :
M François BESOMBES

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 20 octobre 2010 est adopté à l'unanimité.

Absents :
Mme Stéphan Béatrice
M Morvan Paul

Objet :
Campagne de ravalement
Dispositif 2011

Comme chaque année, il revient au conseil municipal de fixer les conditions qui prévaudront pour l'application de ce dispositif en 2011.

L'objectif poursuivi vise à répondre à la préoccupation d'entretien du patrimoine immobilier sur le territoire communal. Ainsi, 2 actions sont développées au travers de ce dispositif : l'une, de « conseil » rendue gratuitement par la coloriste-conseil lors de ses permanences, l'autre, d'aide financière directe sous forme de « subvention » lors de la réalisation de certains travaux.

C'est un dispositif incitatif, reconnu et apprécié qui connaît un niveau d'activité maintenu que nous pouvons évaluer lors des permanences mensuelles de la coloriste-conseil et au regard du nombre de dossiers qui nous sont remis en la forme de déclaration préalable de travaux. A ce jour, nous pouvons compléter le bilan de ce dispositif comme suit :

	<u>dossiers</u>	<u>montant</u>	<u>moyenne/dossier</u>
2005	33	9 675 €	239 €
2006	32	13 669 €	427 €
2007	35	12 683 €	362 €
2008	40	14 057 €	351 €
2009	48	20 756 €	432 €
2010	32 (fin Oct)	10 989 €	343 €

Depuis 2008, nous avons voulu ciblé davantage les actions menées sur le secteur de l'avenue Alain Le Lay où la subvention en ce secteur atteint 20 % du montant HT des travaux éligibles au dispositif. Cette disposition prévalait pour les 2 années 2009 et 2010. Il est proposé de la reconduire en 2011 au soutien d'actions sur des immeubles qui nécessitent de telles interventions. Sur le reste de la commune, la subvention est calculée à hauteur de 10 % du montant HT des travaux éligibles.

Il est donc proposé de reconduire ce dispositif pour 2011 dans les conditions qui prévalent actuellement :

- sur l'ensemble du territoire communal,
- les opérations subventionnables sont celles qui concernent les travaux de ravalement et de peinture des menuiseries extérieures sur la façade principale et le pignon de l'immeuble donnant sur la voie publique,
- ces travaux doivent faire l'objet d'une DP (déclaration préalable) et être autorisés par le Maire après avis de la coloriste-conseil ou de l'Architecte des Bâtiments de France ou d'un simple courrier (avant travaux) s'il n'y a pas modification de couleur.
- la participation de la ville est fixée à 10% du montant HT des travaux éligibles au titre du dispositif avec un plafonnement de subvention à hauteur de 500 € pour une habitation et de 1 200 € pour un collectif. En 2011, il est également prévu de maintenir le dispositif sur la base éligible à 20 % du montant HT pour le secteur de l'avenue Alain Le Lay avec un plafonnement à 700 € (pour une habitation) et 1 500 € (pour un collectif).

La commission urbanisme du 3 novembre a donné un avis favorable.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **31 voix POUR**

- reconduit ce dispositif dans les conditions qui viennent d'être rappelées.

À Concarneau, le

Le Maire,
André FIDELIN

7	Urbanisme : classement dans le domaine public communal de l'impassé du petit taro
---	---

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des observations ?

Nous pouvons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.



CONCARNEAU

Département du Finistère
Ville de Concarneau
Séance du 17 novembre 2010
Délibération n°2010-143

Date de la convocation :
9 novembre 2010

L'an deux mil dix, le mercredi 17 novembre, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 9 novembre 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage
du : 22 novembre 2010 au
22 janvier 2011

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuysier Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Lahuec Patrick, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Calvez Danièle, Mme Pézenec Andrée, M Cariou Gilbert, M Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 31

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann
M Nydell François donne pouvoir à M Lahuec Patrick
Mme Baqué Maguy donne pouvoir à M Calvez Danièle

Secrétaire de séance :
M François BÈSOMBES

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 20 octobre 2010 est adopté à l'unanimité.

Absents :

Mme Stéphan Béatrice
M Morvan Paul

Objet :

**Classement dans le domaine public communal
« Impasse du petit taro »**

M Jean-Michel Debuysier, Maire adjoint expose :

Par acte administratif de transfert de propriété du 28 décembre 2009, l'Association Syndicale libre des copropriétaires de Lanadan a cédé à la commune de Concarneau, la voirie et les espaces verts de son lotissement, dénommé « Impasse du Petit taro ». L'« impasse du petit taro » totalise une longueur de 260 mètres linéaires : cela porte par conséquent la longueur de la voirie communale à 69 124 mètres linéaires classés dans le domaine public communal au 31 décembre 2009.

Ce recensement de la voirie doit être communiqué à la Préfecture en fin d'année.

La commission urbanisme du 3 novembre a donné un avis favorable.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 30 voix POUR
(Mme DIETERLE s'étant absentée de la salle du conseil)

- intègre l'impasse du petit taro dans le domaine public communal.

À Concarneau, le

Le Maire,
André FIDELIN

8	Urbanisme : campagne de ravalement - dispositif 2011
---	--

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Debuyser.

Est-ce qu'il y a des observations sur ce sujet ?

M Le Coz :
Je veux bien faire une intervention hors sujet.

C'est à propos de peinture avenue Alain Le Lay. Est-ce qu'il est possible d'envisager pour 2011, de la peinture sur la chaussée, pour mentionner une voie bus ou vélos.

M le Maire :
Là, nous parlons de ravalement, il me semble.

Il n'y a pas d'autres observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.



CONCARNEAU

Département du Finistère
Ville de Concarneau
Séance du 17 novembre 2010
Délibération n°2010-144

Date de la convocation :
9 novembre 2010

L'an deux mil dix, le mercredi 17 novembre, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 9 novembre 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage
du : 22 novembre 2010 au
22 janvier 2011

Etaient présents :
M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Lahuec Patrick, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Calvez Danièle, Mme Pézennec Andrée, M Cariou Gilbert, M Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, Mme Le Meur Goël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 31

Pouvoirs :
Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann
M Nydell François donne pouvoir à M Lahuec Patrick
Mme Baqué Maguy donne pouvoir à M Calvez Danièle

Secrétaire de séance :
M François BESOMBES

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 20 octobre 2010 est adopté à l'unanimité.

Absents :
Mme Stéphan Béatrice
M Morvan Paul

Objet :
Demande de subvention

Mme Michèle DEPOID, Maire adjointe expose :

Conformément à l'annexe financière de la Convention Ville d'art et d'histoire passée entre le Ministère de la Culture et la ville de Concarneau datée du 21 octobre 2002, la ville sollicite auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne une subvention de 17 000,00 € TTC, pour la mise en place du programme du label Ville d'art et d'histoire, soit, en 2010 :

- la réalisation de documents de présentation de la ville selon la charte graphique Ville d'art et d'histoire, la formation des guides-conférenciers et la dotation en outils pédagogiques, c'est-à-dire le fonctionnement du service du patrimoine.
- la mise en œuvre d'opérations spécifiques en 2010 dont les Journées Européennes du Patrimoine.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 31 voix POUR

- se prononce sur le programme Ville d'art et d'histoire de l'année 2011,
- et autorise le Maire à solliciter la subvention correspondante.

À Concarneau, le

Le Maire,
André FIDELIN

9	Service patrimoine : Demande de subvention
---	--

Mme Depoid :
(lecture du rapport)

Mme Le Meur Marie :

C'est l'occasion de vous parler du mécénat. Est-ce que vous avez l'intention de faire croire au concarnois en parlant du mécénat, que vous allez faire plein de choses ? Nous ne sommes pas contre le mécénat en soi, mais dire que nous allons demander aux mécènes de tout financer, c'est peut-être un mensonge.

Mme lemonnier :

Si nous faisons appel aux mécènes, c'est justement pour améliorer le patrimoine. Nous ne leur demandons pas tout, nous leur demandons un peu, ce qu'ils peuvent donner. C'est pour faciliter l'entretien du patrimoine justement.

Mme Le Meur Marie :

Pendant combien de temps ?

Mme Lemonnier :

Le temps que nous serons là.

M le Maire :

C'est clair !

C'est vrai que la culture et le patrimoine sont des sujets qui sont repris dans le cadre du mécénat ailleurs qu'à Concarneau. Nous trouvons cette situation assez couramment par ailleurs. Il est évident que quand nous mettons en place un ensemble d'interventions possibles sur différentes actions, il est bien évident que nous ne demandons pas que les gens participent à tout. Mais peut-être qu'ils peuvent avoir un point d'accroche sur un sujet particulier qui peut encourager justement ce mécénat.

Mme Depoid :

Je voulais répondre à Mme Le Meur pour ce point sur le mécénat. Il est prévu, et Mme Le Meur est également à la commission culture, que ce point-là sera abordé à la commission culture du 2 décembre. Et Mme Dieterlé étant également à la commission culture, nous pourrions largement débattre de ce problème-là à ce moment-là.

Mme Dieterlé :

Pour répondre à Mme Depoid, elle me tend une perche donc je vais quand même la saisir. Je précise quand même que cette discussion sur le mécénat a été mise au programme de la commission culture à ma demande. Sinon, ça passait à l'as. J'ai été à la commission communication, à la commission culture, et une fois de plus, je n'ai jamais entendu nulle part et à aucun endroit, de la plaquette tirée à 800 exemplaires par la ville. C'est encore une chose que nous avons appris par la presse. Je trouve que ce n'est pas correct. Je ne sais même pas si vous avez le droit de faire cela. C'est-à-dire de lancer une chose comme ça sans nous en parler. Que vous décidiez des choses sur lesquelles nous ne sommes pas d'accord, ok, c'est la règle du jeu. Mais que ce soit fait sans que nous soyons au courant et si je n'avais pas demandé à M Nydell la semaine dernière où il y a 15 jours que ce soit mis à l'ordre du jour, ça passait à l'as, vraiment, on en parlait pas. Alors, je trouve que c'est un peu excessif. Ça conforte ce que je disais tout à l'heure.

M le Maire :

Sur le plan budgétaire, vous avez pu remarquer que nous n'en avons pas tenu compte dans notre prospective financière 2011

Mme Le Meur Gaël :

Lorsque ce sera abordé en commission culture, est-ce qu'après au conseil on pourra avoir une idée de la politique culturelle parce que tel que vous l'avez expliqué, nous sommes encore dans une approche comptable, et donc nous allons laisser les mécènes décider de ce qui va être aidé ou pas. Ce serait peut-être bien que ce soit un peu construit et qu'en matière de mécénat, ce soit sur des projets précis et qu'en tout cas cela rende dans une politique globale culturelle et au moins les grands axes que nous attendons toujours d'être présentés.

Mme Depoid :

Je voulais dire qu'en fait nous n'étions pas en train de parler de mécénat pour le vote. Pour le vote on pouvait éventuellement venir nous reprocher que ça ce n'était pas passé en commission culture. Je donne des explications sur le vote que vous allez donner. Ce n'est pas passé en commission culture, tout simplement parce que cela ne passait jamais en commission culture parce qu'il s'agit d'un acte assez administratif. Je voudrais quand même que l'on remarque qu'au niveau du patrimoine que l'on peut se féliciter de la reconnaissance des actions qui ont été menées par la DRAC, puisque jusqu'en 2009, habituellement, la DRAC ne donnait que 3 000 euros. Elle a donné en 2010 16 000 euros, ce qui était une véritable reconnaissance des progrès qui avaient été faits au niveau du service du patrimoine dans ses actions, et que cette année, c'est une somme de 17 000 euros....

Brouhaha..... micros coupés.....

M le Maire :

Poursuivez, Mme Depoid.

Mme Depoid :

Je n'ai pas dit que c'était moi, d'autant que je parle aujourd'hui au nom de M Nydell, qui est malheureusement absent ce soir. Je peux dire quand même que la DRAC...

M le Maire :

S'il vous plaît, vous voulez bien laisser poursuivre Mme Depoid ?

Mme Depoid :

...la DRAC qui ne donnait que 3 000 euros de subvention est passée à 16 000 euros de subvention alors que souvent, nous nous plaignons que les subventions ne viennent pas. Cela veut dire quand même qu'un travail a été reconnu et je voudrais quand même que je reconnaisse pour la ville le travail qui vient d'être fait, pour être passé de cette subvention de 3 000 à 16 000 euros. Cette année, nous demandons 17 000 euros à la DRAC, tout simplement parce que les sommes qui vont être investies ne sont pas à la baisse pour la culture, mais légèrement à la hausse.

M le Maire :

Merci Mme Depoid.

Nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.



Département du Finistère
Ville de Concarneau
Séance du 17 novembre 2010
Délibération n°2010-145

Date de la convocation :
9 novembre 2010

L'an deux mil dix, le mercredi 17 novembre, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 9 novembre 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage
du : 22 novembre 2010 au
22 janvier 2011

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuysse Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Lahuec Patrick, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Calvez Danièle, Mme Pézennec Andrée, M Cariou Gilbert, M Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 31

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle
Mme Le Port Laëticia donne pouvoir à M Allot Yann
M Nydell François donne pouvoir à M Lahuec Patrick
Mme Baqué Maguy donne pouvoir à M Calvez Danièle

Secrétaire de séance :
M François BESOMBES

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 20 octobre 2010 est adopté à l'unanimité.

Absents :

Mme Stéphan Béatrice
M Morvan Paul

Objet :
Restauration de registres anciens

Mme Michèle DEPOID, Maire adjointe expose :

La ville de Concarneau a lancé une consultation pour la restauration, en 2011, de huit registres anciens des communes de Concarneau, Beuzec-Comq et Lanriec (tables décennales de 1883 à 1932) et du registre des sépultures de Concarneau (cimetière du milieu).

Les devis seront présentés aux Archives départementales afin de s'assurer de la conformité des solutions techniques proposées.

Il est possible, pour financer une partie de ces travaux, d'obtenir des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil général.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 31 voix POUR

- autorise le Maire à solliciter les aides publiques.

À Concarneau, le

Le Maire,
André FIDELIN

10	Archives - patrimoine : Restauration de registres anciens
----	---

Mme Depoid :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Depoid.

Est-ce qu'il y a des observations ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.



CONCARNEAU

Département du Finistère
Ville de Concarneau
Séance du 17 novembre 2010
Délibération n°2010-146

Date de la convocation :
9 novembre 2010

L'an deux mil dix, le mercredi 17 novembre, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 9 novembre 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage
du : 22 novembre 2010 au
22 janvier 2011

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuysier Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Lahuec Patrick, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Calvez Danièle, Mme Pézenec Andrée, M Cariou Gilbert, M Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 31

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann
M Nydell François donne pouvoir à M Lahuec Patrick
Mme Baqué Maguy donne pouvoir à M Calvez Danièle

Secrétaire de séance :
M François BESOMBES

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 20 octobre 2010 est adopté à l'unanimité.

Absents :

Mme Stéphan Béatrice
M Morvan Paul

Objet :

Convention avec l'association « 4'Ass & plus »

Mme Michèle DEPOID, Maire adjointe expose :

La Ville de Concarneau participe depuis sa création au réseau des salles culturelles du territoire, intitulé « 4ASS' & plus », réseau qui facilite la diffusion culturelle en matière de spectacle vivant grâce à l'édition d'une plaquette commune et qui permet également de soutenir la création culturelle par une création à résidence annuelle. Un avenant à la convention établi en juillet a permis de prolonger la convention actuelle jusqu'au 31 décembre 2010.

Comme l'an passé, la convention prévoit une aide au financement :

- de l'édition et de la diffusion de 2 plaquettes de programmation,
- d'une participation au financement du poste de coordonnateur,
- d'une participation à une création à résidence.

Le montant total des prestations est fixé à un montant ne pouvant excéder 5 670€. Les crédits sont inscrits au budget annexe du Centre des Arts. Il s'agit pour 2011 d'établir une convention conforme au calendrier budgétaire.

Vu l'avis favorable de la commission culture du 4 novembre 2010

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 31 voix POUR

- autorise le Maire à signer la convention ci annexée.

À Concarneau, le

Le Maire,
André FIDELIN

11	Culture : convention avec l'association 4' Ass & plus
----	---

Mme Depoid :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des observations ?
Nous procédons au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

CONVENTION DE PARTICIPATION AU RESEAU 4 ASS' et PLUS

Entre :

- **La Ville de Concarneau,**
Place du Général de Gaulle – 29900 Concarneau
représentée par M. André Fidelin, en sa qualité de Maire.
N° de licence : 291023
N° de SIRET :
Code APE :

et,

- **L'Association 4 Ass',**
Centre culturel - 17 rue Alsace Lorraine – 29140 Rosporden
représentée Michèle Talagrand en sa qualité de Présidente.
N° de SIRET : 412 761 744 00025

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le réseau 4 Ass' et Plus, c'est ?

Le réseau 4 Ass' et Plus s'organise autour de l'association 4 Ass' composée de :

- la MJC Le Sterenn, Trégunc
- l'Étincelle, Rosporden
- la MJC La Marelle, Scaër
- la Ville de Moëlan sur Mer, L'Ellipse,

Celle-ci n'est autre que la structure juridique initiatrice et porteuse du projet. Elle a permis de coordonner la programmation culturelle de ses membres, de réaliser une plaquette commune, de mutualiser l'information professionnelle, d'effectuer des prêts ou des échanges de matériel, de créer des événements fédérateurs et de faire bénéficier les adhérents de ses structures membres d'un tarif préférentiel.

Souhaitant participer au projet sans pour autant adhérer à l'association, les trois structures suivantes sont liées à 4 Ass' par la présente convention et deviennent ainsi parties prenantes du réseau 4 Ass' et Plus constitué des membres de l'association 4 Ass' et des structures conventionnées.

- La Ville de Concarneau, Centre des Arts
- la Ville de Quimperlé, Service culturel
- l'EPCC Chemins du patrimoine en Finistère / Manoir de Kernault, Mellac

Ensemble, ces sept structures œuvrent en faveur de la création et de la diffusion du spectacle vivant sur un territoire situé entre la communauté d'agglomérations de Lorient et la communauté de communes de Quimper. Celui-ci comprend 25 communes et 99 000 habitants.

4 Ass' et Plus, pourquoi ?

Le réseau 4 Ass' et Plus s'est constitué suite aux constats que les professionnels des structures impliquées ont pu dresser dans la pratique de leur territoire et de leurs publics :

- une offre importante en matière de spectacles,
- de nombreuses salles, disposant d'équipements et de moyens hétérogènes,

- un manque de coordination pouvant entraîner des doublons (ex. même type de spectacle le même jour),
- certains modes d'expression artistique peu représentés,
- des publics qui circulent aisément d'un lieu à un autre,
- une information sur les spectacles ne correspondant pas à leur rayonnement géographique,
- des structures culturelles diverses gérées différemment (associations, services municipaux, EPCC).

À partir de cet état des lieux, les structures culturelles participant au réseau *4 Ass' et Plus* se fixent l'objectif suivant : **faire émerger un pôle fort de diffusion et de création culturelle entre Lorient et Quimper et valoriser les actions culturelles qui y sont menées.**

Dans le respect des projets spécifiques de chaque lieu en matière de spectacle vivant, les structures participant au réseau *4 Ass' et Plus* travaillent en concertation et mettent leurs moyens en commun afin de :

- favoriser la rencontre et l'échange entre les responsables de programmation des sept lieux,
- harmoniser l'offre en matière de spectacle et la rendre plus lisible,
- favoriser la création artistique et la diffusion des œuvres,
- ouvrir la programmation aux expressions artistiques peu représentées sur le territoire,
- favoriser la circulation des publics entre les lieux,
- soutenir la diffusion en milieu rural.

FONCTIONNEMENT

Le représentant légal de l'association *4 Ass'* est mandaté par les structures participant au réseau pour signer tout document impliquant *4 Ass' et Plus*.

Tout document ne pourra être signé qu'après validation par l'ensemble des structures composant le réseau 4 Ass' et Plus.

CLAUSES GENERALES

▪ **OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention définit les modalités de participation de la **Ville de Concarneau** au réseau *4 Ass' et Plus*.

▪ **DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour une durée d'un an.

Elle prend effet au 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2011

ACTIONS COMMUNES

▪ **COMMUNICATION**

Réalisation d'une plaquette d'information

Les structures participant au réseau *4 Ass' et Plus*, au regard des objectifs de celui-ci, conviennent de réaliser un document d'information commun sur la programmation des spectacles vivants qu'elles

organisent. Une première plaquette couvrira la période de janvier – juin 2011, et une seconde celle de septembre – décembre 2011.

Certaines pages seront communes.

D'autres seront consacrées à l'information sur les spectacles.

Par accord mutuel, des ajustements pourront être envisagés. L'impression du document sera réalisée après validation du bon à tirer par l'ensemble des structures du réseau.

Financement de la plaquette

Le coût total de la réalisation de la plaquette sera validé sur présentation des devis à chacune des structures.

> Les sources de financement sont les suivantes :

- apport financier des structures composant le réseau,
- partenaire privé,

> Les modalités :

une facture sera présentée par l'imprimeur et le graphiste à l'association 4 Ass' qui refacturera à chaque structure participant au réseau le montant de sa quote-part.

Le calcul de cette quote-part prend en compte les apports financiers du partenaire privé.

Selon ce mode de calcul, la Ville de Concarneau devra s'acquitter, en 2011, d'un montant ne pouvant excéder 3250 € TTC. Celui-ci comprend le coût de création graphique et d'impression des deux plaquettes annuelles. (cf. annexe 2)

Autres opérations de communication

Les structures participant au réseau 4 Ass' et Plus s'engagent à financer les opérations de communication comprenant :

- la diffusion de la plaquette,
- la communication via Internet (achat d'un nom de domaine, hébergement)

Le montant des opérations de communication est divisé à parts égales entre les sept structures. Selon cette répartition, **la Ville de Concarneau devra s'acquitter, en 2011, d'un montant ne pouvant excéder 140 € TTC, pour la prise en charge des autres opérations de communication.**

■ FONCTIONNEMENT

Les structures participant à 4 Ass' et Plus s'engagent à financer le fonctionnement du réseau comprenant :

- la participation au poste de coordinateur/chargé de communication (calculée en fonction du contrat de travail établi),
- frais de déplacement,
- frais de réception
- frais bancaires.

Les coûts de fonctionnement sont divisés à parts égales entre les sept structures. Selon cette répartition, **la Ville de Concarneau devra s'acquitter, en 2011, d'un montant ne pouvant excéder 1280 € TTC pour la prise en charge des frais de fonctionnement du réseau.**

■ PROJET DE CREATION

L'un des objectifs du réseau 4 Ass' et Plus est de favoriser la création artistique et la diffusion des œuvres.

A ce titre, les différents signataires soutiennent financièrement une compagnie ou un artiste, choisi ensemble, dans sa démarche de création. Pour cela, ils **participent à la coproduction d'un spectacle à hauteur de 1000 € TTC par an et par structure** et, dans la mesure du possible, **mettent à la disposition de la compagnie ou de l'artiste soutenu leur lieu pour y organiser une résidence création.**

Selon cet article, **la Ville de Concarneau s'engage à s'acquitter, en 2011, de la somme de 1000 € TTC afin de participer à la coproduction annuelle.**

COUT GLOBAL DE LA PARTICIPATION

Dans le cadre de la présente convention, la participation de la Ville de Concarneau au réseau 4 Ass' et Plus ne pourra excéder 5670 € TTC (cinq mille six cent soixante dix), pour l'année 2011.

BILAN ANNUEL D'ÉVALUATION DE LA CONVENTION

Les partenaires conviennent de se réunir trois mois avant le terme de la présente convention pour évaluer la pertinence de ce mode de fonctionnement et des actions mises en place.

De nouvelles actions pourront être envisagées à cette occasion.

MODALITES DE RECONDUCTION ET DE RÉSILIATION DE LA CONVENTION

Une nouvelle convention sera soumise à la Ville de Concarneau au plus tard le 1^{er} septembre 2011, lui laissant ainsi un délai de réflexion suffisant pour signifier à l'association 4 Ass' le renouvellement de son engagement.

Si la Ville de Concarneau souhaite rompre son engagement vis-à-vis de la présente convention, elle devra le signifier en respectant un délai de prévenance de trois mois par écrit à l'association 4 Ass'.

Fait à Concarneau, le

Les signataires :

Pour la Ville de Concarneau
Le Maire
André FIDELIN

Pour l'association 4 Ass'
La présidente,
Michèle TALAGRAND

ANNEXE 1 : NOTICE EXPLICATIVE

La participation au réseau 4 Ass' & Plus implique une contribution financière comprenant :

- les frais de conception et d'impression des deux plaquettes annuelles,
- les opérations de communication communes (site Internet 4 Ass' et Plus, diffusion des plaquettes),
- les frais de fonctionnement (poste de coordinateur, déplacements, abonnements téléphone et Internet, frais de réception et frais bancaires)
- le projet de résidence création (hormis l'EPCC Chemins du Patrimoine en Finistère, Manoir de Kernault, Mellac).

La signature de la convention de participation au réseau 4 Ass' & Plus implique l'acceptation des montants indiqués. Ces derniers sont arrondis à la dizaine supérieure.

Méthodes de calcul :

- Les frais de conception et d'impression des deux plaquettes annuelles :

Moyenne des dépenses engagées par chaque structure pour les huit dernières plaquettes (2007-2010).

Cf. Annexe 2

- Les opérations de communication communes et les frais de fonctionnement :

Répartition égale des frais entre les sept structures à partir du budget prévisionnel établi pour l'année 2011.

Précision : la subvention de fonctionnement demandée à la Communauté de communes Concarneau Cornouaille étant incertaine, les contributions maximales des structures n'en tiennent pas compte.

Cf. Annexe 3 (postes en rouge)

- Le projet de résidence création :

Participation de 1000 € par structure (hormis l'EPCC Chemins du Patrimoine en Finistère, Manoir de Kernault, Mellac).

ANNEXE 2 : REPARTITION DES COÛTS DE PLAQUETTE 2007-2010

Répartition des coûts de plaquette 2007-2010						
	2007	2008	2009	2010	Total 2007-2010	Quote-part 2011
La Ville de Moëlan-sur-mer, L'Ellipse						
janvier - juin	885,90€	566,31€	504,15€	427,14€		
septembre - décembre	473,81€	274,70€	507,25€	512,32€		
	1 359,71€	841,01€	1 011,40€	939,46€	4 151,58€	1 037,90€
Le Manoir de Kernault, Mellac						
janvier - juin	567,90€	460,95€	302,49€	204,26€		
septembre - décembre	581,30€	192,70€	404,79€	0,00€		
	1 149,20€	653,65€	707,28€	204,26€	2 714,39€	678,60€
La MJC La Marelle, Scaër						
janvier - juin	620,90€	671,67€	604,98€	681,86€		
septembre - décembre	565,94€	340,30€	473,14€	512,32€		
	1 186,84€	1 011,97€	1 078,12€	1 194,18€	4 471,11€	1 117,78€
L'Étincelle, Rosporden						
janvier - juin	903,60€	724,35€	621,65€	618,18€		
septembre - décembre	673,43€	291,10€	541,44€	731,88€		
	1 577,03€	1 015,45€	1 163,09€	1 350,06€	5 105,63€	1 276,41€
La MJC Le Sterenn, Trégunc						
janvier - juin	1 115,60€	1 461,87€	1 008,30€	811,09€		
septembre - décembre	1 272,27€	610,90€	712,20€	951,45€		
	2 387,87€	2 072,77€	1 720,50€	1 762,54€	7 943,68€	1 985,92€
La Ville de Quimperlé						
janvier - juin	912,50€	671,67€	302,49€	522,66€		
septembre - décembre	750,29€	381,30€	609,74€	644,06€		
	1 662,70€	1 052,97€	912,23€	1 166,72€	4 794,62€	1 198,66€
La Ville de Concarneau, Centre des Arts						
janvier - juin	2 578,20€	2 850,27€	1 243,57€	1 369,48€		
septembre - décembre	1 642,33€	1 516,98€	919,18€	863,62€		
	4 220,53€	4 367,25€	2 162,75€	2 233,10€	12 983,63€	3 245,91€
Total janvier - juin	7 584,60€	7 407,09€	4 587,63€	4 634,67€		
Total septembre - décembre	5 959,28€	3 607,98€	4 167,74€	4 215,65€		
Total / an	13 543,88€	11 015,07€	8 755,37€	8 850,32€	Moyenne / an	10 541,16€

ANNEXE 3 : BUDGET PREVISIONNEL 2011

DEPENSES		RECETTES	
> Communication	15 930,00€	> Participation des structures	26 780,00€
<i>Plaquette</i>	<i>15 900,00€</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>6 250,00€</i>
conception graphique	6 000,00€	<i>Communication</i>	<i>13 530,00€</i>
impression	9 000,00€	<i>Projet commun</i>	<i>7 000,00€</i>
diffusion	900,00€		
<i>Site Internet</i>	<i>30,00€</i>	> Partenariats CMB	4 000,00€
		> Subventions	13 500,00€
> Fonctionnement	8 950,00€	<i>Conseil Régional</i>	<i>7 000,00€</i>
<i>Coût de poste</i>	<i>7 500,00€</i>	création	7 000,00€
<i>Frais de déplacement</i>	<i>1 200,00€</i>	<i>Conseil Général</i>	<i>2 700,00€</i>
<i>Frais de réception</i>	<i>200,00€</i>	création	2 700,00€
<i>Frais bancaires</i>	<i>50,00€</i>	<i>COCOPAQ</i>	<i>1 520,00€</i>
		création	1 520,00€
> Projet commun	19 400,00€	<i>CC Concarneau Cornouaille</i>	<i>2 280,00€</i>
<i>Accompagnement Compagnie mO³</i>	<i>19 400,00€</i>	fonctionnement	2 280,00€
TOTAL	44 280,00€	TOTAL	44 280,00€

Fonctionnement/structure 1 278,57€
Communication/structure 132,86€



Date de la convocation :
9 novembre 2010

L'an deux mil dix, le mercredi 17 novembre, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 9 novembre 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage
du : 22 novembre 2010 au
22 janvier 2011

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Lahuec Patrick, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Calvez Danièle, Mme Pézennec Andrée, M Cariou Gilbert, M Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 31

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann
M Nydell François donne pouvoir à M Lahuec Patrick
Mme Baqué Maguy donne pouvoir à M Calvez Danièle

Secrétaire de séance :
M François BESOMBES

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 20 octobre 2010 est adopté à l'unanimité.

Absents :

Mme Stéphan Béatrice
M Morvan Paul

Objet :

Convention avec l'association Saint Fiacre

Mme Michèle Depoid, Maire adjointe expose :

L'association Saint Fiacre a pour objet de sauvegarder et de valoriser le patrimoine qu'est la chapelle Saint Fiacre sur le site du Cabellou et d'organiser une fête champêtre annuelle au mois d'août. Elle a participé à la rénovation de la chapelle et a contribué à ce qu'elle puisse être régulièrement ouverte au public via l'accueil d'expositions artistiques durant la période allant d'avril à octobre. La ville y a réalisé les aménagements nécessaires.

Depuis quelques années, la chapelle est mise à disposition d'artistes plasticiens, amateurs ou non, dans le cadre d'une convention d'occupation signée entre la ville et l'artiste. Celui ci est autorisé à occuper le lieu une semaine par an et à y effectuer des ventes. La convention actuelle ne prévoit pas de redevance.

L'association Saint Fiacre, très présente sur les lieux, veille au bon état de la chapelle, ouvre et ferme les portes entre chaque exposant. En contrepartie, elle sollicite auprès de l'artiste une adhésion à l'association d'un montant de 20 €. Cette pratique n'étant pas adaptée, le principe d'une convention est apparue plus conforme afin de permettre à l'association de poursuivre sa mission via le soutien de la ville. L'association sollicitera une subvention.

En parallèle, pour équilibrer cette nouvelle dépense, la ville envisage la création d'un tarif d'occupation de la chapelle à la charge de chaque exposant.

Vu l'avis favorable de la commission culture en date du 4 novembre 2010,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 25 voix POUR
6 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR G., LE MEUR M.,
MM QUENEHERVE, CARDUNER, COLIN)

- autorise le Maire à signer la convention ci annexée

À Concarneau, le

Le Maire,
André FIDELIN

12	Culture : convention avec l'association Saint Fiacre
----	--

Mme Depoid :
(lecture du rapport)

Le rapporteur indique à la fin de la lecture du rapport :

J'ajouterai pour les personnes qui étaient à la commission culture, que la rédaction a été revue conformément à leur demande.

Mme Ziegler :

Pas tout à fait, parce que le paragraphe que je vais vous citer, « en parallèle, pour équilibrer cette nouvelle dépense, la ville envisage la création d'un tarif d'occupation de la chapelle à la charge de chaque exposant. » Je vous ai fait la remarque en commission culture, que cela laissait la porte ouverte à ce que demain vous demandiez à chaque association concarnoise à qui vous vouez une subvention, un loyer d'occupation des bâtiments publics. Je m'oppose à ce paragraphe, à cet alinéa-là d'une part.

M le Maire :
Et d'autre part ?

Mme Ziegler :

D'autre part, demander 20 euros pour vendre des œuvres dans un bâtiment communal, cela pourrait aussi être étendu si nous continuons dans cette logique-là à ce que les exposants qui viennent à la mairie, ou à la Chapelle de la Trinité, puissent payer aussi.

Mme Depoid :

Cela avait été aussi effectivement évoqué en commission culture, et ce qui avait été signalé, c'est qu'il y avait un vrai acte de commerce. Dans la mesure où c'était une action commerciale de la part des exposants, il ne paraissait pas illogique de pouvoir leur réclamer une certaine somme au même titre que lorsque nous avons l'occupation du domaine public à des titres onéreux, on trouve normal de les faire payer. Ce point-là avait été soulevé en commission culture, et nous en avons débattu.

Mme Le Meur Gaël :

En mettant cela en place, vous créez une situation d'inéquité en fait. Pourquoi est-ce qu'un exposant paierait à Saint Fiacre, et pourquoi pas en mairie ? Et pourquoi pas à la Trinité non plus ? Là ce que vous mettez en place, en fonction de l'endroit où on expose, on a pas les mêmes obligations. Ce qui à mon sens n'est pas normal parce que ces expositions aussi, elles sont là pour promouvoir des jeunes talents. Il n'y a pas qu'une dimension commerciale, il y a aussi une dimension culturelle qui au départ était mise en place dans le cadre de l'exposition de tous ces talents divers qui.....

Mme Depoid :

Pour la mairie, logiquement, ce n'est pas une exposition-vente. C'est une exposition. Je me suis d'ailleurs insurgée plusieurs fois en commission culture sur le fait qu'il puisse y avoir des tarifs éventuels en mairie. Ce n'est pas le rôle d'une mairie d'être une galerie de vente de tableaux. Par contre, ça peut-être un lieu culturel d'exposition. Ici, théoriquement, les prix ne sont pas marqués sur les tableaux, mais par contre, c'est vrai que ce n'est pas toujours difficile d'en trouver les prix. Mais ici, c'est clair que c'est un lieu d'exposition et théoriquement on ne doit pas y faire de vente. Dans la mesure où à Saint-Fiacre, là, c'est vraiment un lieu où les prix sont marqués et où l'artiste est là pour vendre, il fait vraiment un acte commercial.

M le Maire :
Merci Mme Depoid, nous allons procéder au vote.

Mme Le Meur Gaël :

Vous bottez en touche à chaque fois.

Mme Ziegler :

Il faut que vous répondiez à la question.

M Le Coz :

Cela va être quand même compliqué si on commence à mettre des tarifs sur les lieux d'exposition, parce que pour la chapelle Saint-Fiacre au Cabellou, quelqu'un qui va avoir une semaine au mois d'avril, ne va quand même pas avoir le même tarif pour une semaine, que celui qui va être entre le 14 juillet et le 15 août. Ça va nous obliger à faire des calculs très compliqués pour que cela soit équitable. Franchement pour une semaine.....

Mme Depoid :

Là je vais répondre, Philippe, la somme qui va être demandée, 20 ou 30 euros, aucune des œuvres qu'ils vendent vaut moins que 20 ou 30 euros. Et il faut voir les tarifs. Un certain nombre de tarifs et je vous demande à regarder les tarifs, il ne faut pas qu'ils en vendent beaucoup pour qu'ils puissent payer les 20 ou 30 euros. C'est vraiment un acte commercial et la somme qui est demandée est vraiment minime. J'étais au départ pas choquée qu'ils prennent une carte et une association, c'était compliqué pour la ville au niveau administratif, nous allons fonctionner autrement mais je trouve absolument pas anormal que dans la mesure où il y a un acte de commerce, qui est fait, qu'il y ait un droit de place. Puisque nous payons un droit de place à chaque fois qu'il y a un acte de commerce sur cette ville.

M le Maire :

Merci Mme Depoid.

Nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.



**Convention entre la ville de Concarneau et
« l'Association Saint Fiacre »
« Convention de partenariat »**

Entre les soussignés :

D'une part :

Monsieur André FIDELIN, Maire, représentant de la commune

Et d'autre part :

**L'association Saint Fiacre
représentée
par Monsieur René TROALIN, président**

Préambule

La Chapelle Saint Fiacre située sur le site du Cabellou est une propriété communale.

L'association Saint Fiacre a pour objet de sauvegarder et valoriser le patrimoine que représente la chapelle Saint Fiacre du Cabellou.

La chapelle est mise à disposition d'artistes plasticiens durant la période allant du 1er avril au 30 octobre, à raison d'une semaine par artiste (ou collectif) exposant, moyennant le versement d'une redevance d'occupation dont le tarif est fixé annuellement par le Conseil municipal.
Le choix des exposants est de ressort exclusif de la Ville.

Article 1- L'engagement de la Ville

En raison de l'action bénévole menée par les adhérents de l'association résidant à proximité, la Ville entend soutenir le projet associatif de l'association St Fiacre.

La Ville autorise l'association Saint Fiacre à disposer de la chapelle lors de la fête champêtre annuelle se déroulant à la mi août .

Il est convenu de ne pas prévoir d'exposition durant cette période. Pour cela, l'association St Fiacre fera connaître à la Ville avant la fin de l'année n, la date précise de la fête champêtre prévue l'année n+1 .

Article 2-L'engagement de l'association

En contrepartie, l'association Saint Fiacre s'engage à :

- participer à la gestion du lieu : ouverture et fermeture des portes de la chapelle en vue de l'installation ou du démontage des expositions

- vérifier l'état des lieux après chaque utilisation
- assurer la surveillance générale des locaux et signaler toute anomalie ou dysfonctionnement auprès de la Ville.
- Installer des banderoles et autres supports de communication , moyennant l' autorisation préalable de la Ville

Article 3- Les modalités financières

La Ville s'engage à contribuer financièrement aux actions de l'association Saint Fiacre citées à l'article 2, via le versement d'une subvention dont le montant sera fixé au moment de la répartition des subventions à l'ensemble des associations.

Pour cela , l'association établira un dossier de demande de subvention dans les délais impartis.

Article 4- La durée de la convention

La convention prend effet à compter du 1er janvier 2011 pour une durée d'un an .

A l'issue de cette période et du bilan établi conjointement par les parties, il sera proposé une reconduction .

Concarneau le,

Le Président de l' Association Saint Fiacre
René TROALIN

Le Maire,
André FIDELIN



Département du Finistère
Ville de Concarneau
Séance du 17 novembre 2010
Délibération n°2010-148

Date de la convocation :
9 novembre 2010

L'an deux mil dix, le mercredi 17 novembre, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 9 novembre 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage
du : 22 novembre 2010 au
22 janvier 2011

Etaient présents :
M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Lahuec Patrick, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Calvez Danièle, Mme Pézennec Andrée, M Cariou Gilbert, M Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 31

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle
Mme Le Port Loëtitia donne pouvoir à M Allot Yann
M Nydell François donne pouvoir à M Lahuec Patrick
Mme Baqué Maguy donne pouvoir à M Calvez Danièle

Secrétaire de séance :
M François BESOMBES

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 20 octobre 2010 est adopté à l'unanimité.

Absents :
Mme Stéphan Béatrice
M Morvan Paul

Objet :
Education musicale
Convention de partenariat autorisant les interventions extérieures

Mme Michèle Depoid, Maire adjointe expose :

Depuis quelques années la ville a mis en place des interventions musicales dans les écoles primaires. Celles ci sont assurées par un enseignant de l'école de musique, à raison de 5 heures par semaine.

L'Inspection Académique autorise ces interventions sous réserve du respect d'engagements réciproques concernant les responsabilités pédagogiques, la qualification de l'intervenant, la répartition des tâches, les évaluations, les conditions matérielles.

La convention est envisagée pour une durée de trois ans.

Vu l'avis favorable de la commission culture en date du 4 novembre

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **31 voix POUR**

- autorise le Maire à signer la convention ci-annexée.

À Concarneau, le

Le Maire,
André FIDELIN

13	Culture : éducation musicale – convention de partenariat autorisant les interventions extérieures
----	---

Mme Depoid :
(lecture du rapport)

Mme Le Meur Gaël :

J'avais une question par rapport à l'engagement qui risque d'être pris en lien avec la communauté de communes concernant les enseignements musicaux avec le conseil général. Je voulais savoir quelles étaient les perspectives concernant l'école de musique ? Et ce que vous comptiez mettre en place par rapport à l'école de musique de Concarneau dans cet optique-là.

M le Maire :

Pour l'instant nous n'avons pas la réponse. Elle est en cours de réflexion. Nous travaillons sur l'analyse des surfaces disponibles sur le site; nous voyons également le problème du transport. Nous voyons également d'autres soucis sur ce dossier. Ce n'est pas encore définitif. Nous sommes en réflexion sur ce sujet.

Nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

ÉDUCATION MUSICALE

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L' ORGANISATION D' ACTIVITÉS IMPLIQUANT LA PARTICIPATION D'INTERVENANTS EXTÉRIEURS À L' ÉCOLE PRIMAIRE

Références

- Circulaire N°92-196 du 03.07.1992 - sur les Intervenants extérieurs
- Note de service n°84-483 du 14.12.1984 - sur l'éducation musicale à l'école primaire
- Note de service n°87-373 du 23.11.1987 - sur les Intervenants extérieurs
- Circulaire N°99-136 du 21.09.1999 - sur les sorties scolaires
- Arrêté du 19.06.2008 - Horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire
- Circulaire N°2001-256 du 30.03.2001 - Principe de gratuité de l'enseignement scolaire public

Entre

d'une part,

- l'organisme

Siège social :

représenté par

d'autre part,

- le(les) Inspecteur(s) de l'Éducation Nationale chargé(s) de la(des) circonscription(s) de :

.....

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Définition

La présente convention a pour objet de définir les attributions de chacun des signataires dans l'organisation des activités d'éducation musicale impliquant la participation d'intervenants extérieurs dans le cadre scolaire.

Elle vise notamment à expliciter les conditions et les modalités de mise en œuvre de celles-ci lorsqu'il y a mise à disposition des classes de de personnels de l'organisme

ARTICLE 2 : Orientations pédagogiques

Elles sont définies au niveau des finalités, des démarches, des méthodes et des contenus par :

- le code de l'éducation
- les programmes de l'école primaire (2008)
- le plan annuel d'actions académiques

- le plan d'action de la circonscription concernée
- les projets d'école des classes impliquées

ARTICLE 3 : Dispositions réglementaires

Les activités sont organisées dans le respect des dispositions réglementant leur mise en œuvre et mentionnées ci-dessus.

L'organisation de l'activité est élaborée au cours d'une réunion préparatoire à laquelle participe l'ensemble des partenaires impliqués dans la mise en œuvre de l'activité.

Cette réunion est à l'initiative d'un représentant de l'Éducation Nationale.

En tout état de cause, la responsabilité pédagogique incombe à l'enseignant titulaire de la classe ou à celui de ses collègues nommément désigné dans le cadre d'un échange de service ou d'un remplacement.

Les orientations pédagogiques, les modalités d'évaluation des élèves et l'organisation générale sont précisées dans un **projet pédagogique** transmis à l'Inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription. Ce projet ne doit pas reposer sur la seule intervention du musicien intervenant ; l'enseignant doit participer pleinement à sa mise en œuvre.

L'Inspecteur de l'Éducation nationale vérifie la conformité du projet pédagogique avec les différents textes en vigueur. Le projet ne pourra être mis en œuvre qu'après la validation du projet.

Les évaluations des élèves sont de la responsabilité de l'enseignant.

Sauf dans le cas d'une organisation de la classe en groupes distincts, l'enseignant sera toujours présent aux côtés du musicien intervenant.

Les partenaires s'engagent à une réciprocité d'information, notamment pour toutes les modifications aux dispositions arrêtées en commun.

Le volume horaire d'intervention par classe est limité à **15 heures**. Tout projet pédagogique mentionnant un nombre d'heures supérieur sera subordonné à l'accord préalable de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription.

Les interventions hors temps scolaire auprès des enseignants ne sont limitées ni en nombre, ni en heures.

Il ne pourra être demandé une quelconque participation financière aux familles pour la mise en œuvre du projet.

Un **document d'évaluation** du projet et du partenariat sera transmis à l'Inspecteur de l'Éducation nationale par le directeur de l'école.

ARTICLE 4 : Les intervenants extérieurs

Le musicien intervenant extérieur qui effectue des interventions de façon régulière à l'école doit être agréé par Monsieur l'Inspecteur d'Académie sur la base de pratiques et de compétences professionnelles dans les domaines de la pédagogie, de la création ou de l'expression musicales pendant une durée d'au moins trois ans. Conformément à la note de service n° 84-483 du 14.12.1984, les musiciens intervenants diplômés des C.F.M.I ne sont pas considérés comme intervenants extérieurs.

Dans tous les cas, il doit recevoir l'autorisation du directeur de l'école avant son intervention.

L'enseignant définit préalablement l'organisation générale de l'activité et la répartition précise des tâches.

Le musicien intervenant apporte un éclairage technique et artistique qui enrichit l'enseignement et conforte les apprentissages.

Il peut prendre en charge un groupe d'élèves mais en aucun cas il ne se substitue à l'enseignant.

Les intervenants occasionnels sont régis par la circulaire n°92-196 du 03.07.1992.

ARTICLE 5 : Conditions de mise en œuvre et de sécurité

Elles seront préalablement définies par le directeur de l'école, en liaison avec les enseignants et les intervenants extérieurs, en fonction des caractéristiques du site, de la nature de l'activité, et de la législation en vigueur.

Les structures et/ou matériels répondent aux normes en vigueur dans le cadre scolaire.

Chaque membre de l'équipe d'encadrement participe activement à la sécurité des élèves.

Il appartient à l'enseignant de :

- sensibiliser l'ensemble de la classe aux risques inhérents à la pratique envisagée,
- suspendre ou interrompre l'activité s'il constate que les conditions de sécurité ne sont plus réunies.

Il appartient également à l'intervenant extérieur de prendre les mesures d'urgence qui s'imposent dans le cadre de l'organisation arrêtée par l'enseignant.

ARTICLE 6 : Durée de validité de la convention

La présente convention a une durée maximale de trois années scolaires. Elle est valable à compter du jusqu'à la fin de l'année scolaire

Par ailleurs, la convention peut être dénoncée en cours de validité, soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles.

Dans ce dernier cas, la dénonciation doit faire l'objet d'un préavis motivé de 3 mois.

ARTICLE 7 : Validité territoriale

La présente convention est valable sur le territoire de

ARTICLE 8 : Constitution du dossier d'agrément de la structure

La structure dont dépend le musicien intervenant doit être agréée en début d'année scolaire par Monsieur l'Inspecteur d'Académie. La fiche d'agrément annuel figure en annexe 1 de la présente convention.

Les représentants de toute structure autre qu'administration de l'État ou collectivité territoriale font eux-mêmes la demande d'agrément auprès des services de l'Inspection Académique du Finistère pour la ou les personnes non titulaires du D.U.M.I qui pourraient intervenir auprès des élèves.

Le représentant de l'organisme

A le

Le (les) Inspecteur(s) de l'Éducation Nationale de la (des) circonscription(s) de

A le

Coordonnées de la structure

Dénomination : Numéro d'identification :

Adresse :

Téléphone : E-mail :

Circonscription(s) : Assurance :

Date de signature de la convention avec l'Inspection Académique du Finistère :

Responsable de la structure

Nom :

Adresse :

Téléphone : Fax :

Propriétaire de la structure

Nom :

Adresse :

Téléphone : Fax :

Gestionnaire de la structure

Nom :

Adresse :

Téléphone : Fax :

Type d'activités enseignées

.....

Procès verbal de sécurité en date du

.....

Liste des Dumistes
(personnel agréé)

Nom Prénom	Date de naissance	Date d'obtention du diplôme

Liste des non-Dumistes (personnel à agréer)

Nom Prénom	Date de naissance	Diplôme et date d'obtention	Cadre réservé à l'I.A

Attention ! S'il s'agit d'une première demande d'agrément, joindre une photocopie du diplôme s'il y a lieu.

Signature du Directeur de la structure
(mentionner "Certifié exact")

à le

Avis et signature de l'Inspecteur d'Académie du
Finistère

à le

Fiche à transmettre à l'Inspection Académique du Finistère en début d'année scolaire

14	Culture : licence de spectacle
----	--------------------------------

(dossier retiré)



Date de la convocation :
9 novembre 2010

L'an deux mil dix, le mercredi 17 novembre, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 9 novembre 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage
du : 22 novembre 2010 au
22 janvier 2011

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuysier Jean-Michel, Mme Lemannier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Lahuec Patrick, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Calvez Danièle, Mme Pézennec Andrée, M Cariou Gilbert, M Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 31

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann
M Nydell François donne pouvoir à M Lahuec Patrick
Mme Baqué Maguy donne pouvoir à M Calvez Danièle

Secrétaire de séance :
M François BESOMBES

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 20 octobre 2010 est adopté à l'unanimité.

Absents :

Mme Stéphan Béatrice
M Morvan Paul

Objet :

Demande de subvention de l'Association Coathlé

M Bruno Quillivic, Maire-adjoint expose :

Suite à leur séparation de l'ULACQ athlétisme, les membres de la nouvelle association concarnoise, « Coathlé » créée en août 2010, ont sollicité une subvention de démarrage de 3000 € par courrier en date du 13 septembre 2010 afin de faire face aux frais de transfert de licences.

Après contact avec le service des sports, ils ont pris contact avec la ligue d'athlétisme qui a accepté de répartir ce montant sur deux exercices.

Vu l'avis favorable de la municipalité en date du 8 novembre,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 9 novembre,

☞ Le conseil municipal après en avoir délibéré par 31 voix **POUR**

- attribue une subvention exceptionnelle de démarrage de 2000 € correspondant aux frais de transfert et à l'achat de petit matériel suite à la création de leur club.

À Concarneau, le

Le Maire,
André FIDELIN

15	Sports : Demande de subvention, association COATHLE, Concarneau Olympique Athlétisme
----	--

M Quillivic :
(lecture du rapport)

Mme Ziegler :
Est-ce que vous connaissez le budget de cette association ? Parce que si l'année prochaine ils doivent verser 1 500 euros pour faire face aux frais de transfert de licences, cela me paraît énorme. Je me demande s'ils vont pouvoir tenir le coup.

M Quillivic :
Là, comme je leur ait dit, ils sont dans une étape de création d'association et comme à chaque fois qu'il y a une nouvelle association concarnoise qui se crée, la ville soutiendra ces initiatives. Il n'y a pas de souci à avoir, à mon sens. L'année prochaine, on verra en son temps les problèmes. Je sais que c'est une association qui est déjà très dynamique parce qu'elle a organisé alors qu'elle est toute nouvelle, un troc et puces, elle prévoit l'organisation d'un cross country, très prochainement. Elle essaie elle aussi de se financer. Je n'ai pas de crainte sur l'avenir de cette association.

M Colin :
Juste une question, il me semble que Romuald Cadou a du vous faire une demande de rénovation de la piste d'athlétisme. Est-ce qu'il y a des projets dans ce sens ?

M Quillivic :
Pour l'instant, comme je l'ai indiqué à M Cadou, nous n'avons pas le budget suffisant pour effectuer la piste d'athlétisme. Par contre, nous essayons de faire en sorte qu'au moins la piste d'élan soit dans un état propre pour permettre aux clubs de faire des compétitions de sauts d'élan. Nous avons fait une demande en ce sens lors des arbitrages financiers et c'est en cours d'arbitrage, je lui donnerai la réponse très prochainement.

M le Maire :
Merci. Nous pouvons procéder au vote, il s'agit d'une subvention de démarrage de 2 000 euros.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.



Date de la convocation :
9 novembre 2010

L'an deux mil dix, le mercredi 17 novembre, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 9 novembre 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage
du : 22 novembre 2010 au
22 janvier 2011

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuysier Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Lahuec Patrick, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Calvez Danièle, Mme Pézennec Andrée, M Cariou Gilbert, M Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, Mme Le Meur Goël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 31

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann
M Nydell François donne pouvoir à M Lahuec Patrick
Mme Baqué Maguy donne pouvoir à M Calvez Danièle

Secrétaire de séance :
M François BESOMBES

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 20 octobre 2010 est adopté à l'unanimité.

Absents :

Mme Stéphan Béatrice
M Morvan Paul

Objet :
**Demande de subvention du Club Cycliste Concarnois
pour l'organisation d'un cyclo cross**

M Bruno Quillivic, Maire adjoint expose :

Le 13 septembre 2010, le Club cycliste concarnoïis a sollicité la ville de Concarneau pour l'organisation d'un cyclo cross dans le bois du Porzou, le 12 décembre 2010. Après avis des services techniques et suite à la réunion de municipalité du 18 octobre 2010, il a été décidé de refuser l'organisation de cette manifestation qui risquerait de nuire au site protégé du Porzou.

Monsieur LE GAD, Président du Club Cycliste Concarnoïis, a souhaité rencontrer l'adjoint aux sports et le Maire afin de proposer une nouvelle organisation dans un site plus propice en l'occurrence, le sentier VTT des Sables Blancs.

Vu l'avis favorable de la municipalité en date du 8 novembre,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 9 novembre,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 31 voix POUR

- attribue une subvention exceptionnelle de 200 € au club cycliste concarnoïis pour l'organisation d'un cyclo-cross sur le sentier VTT des sables blancs

À Concarneau, le

Le Maire,
André FIDELIN

16	Sports : Demande de subvention, organisation d'un cyclo-cross par le club cycliste concarnois
----	---

M Quillivic :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?
Merci.



Date de la convocation :
9 novembre 2010

L'an deux mil dix, le mercredi 17 novembre, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 9 novembre 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage
du : 22 novembre 2010 au
22 janvier 2011

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Lahuec Patrick, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Calvez Danièle, Mme Pézennec Andrée, M Cariou Gilbert, M Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, Mme Le Meur Goël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 31

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann
M Nydell François donne pouvoir à M Lahuec Patrick
Mme Baqué Maguy donne pouvoir à M Calvez Danièle

Secrétaire de séance :
M François BESOMBES

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 20 octobre 2010 est adopté à l'unanimité.

Absents :

Mme Stéphan Béatrice
M Morvan Paul

Objet :

**Annulation de la délibération n°2010-117 du 20 octobre 2010
concernant les délégations de conseillères municipales
de Mme PERON Nathalie et Mme CALVEZ Danielle**

M le Maire expose :

En date du 20 octobre 2010, le Conseil municipal a été sollicité afin de se prononcer sur :

- le retrait de délégation de Madame Nathalie PERON, en tant que conseillère municipale déléguée à « l'écologie et à la protection de l'environnement »
- la nomination de Madame Danielle CALVEZ, en tant que conseillère municipale déléguée au « logement social ».

Dans la mesure où selon l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales ... « le Maire est seul chargé de l'administration, mais peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un membre du conseil municipal ... ».

Il n'y avait pas lieu de prendre la forme d'une délibération pour cette information que le Maire souhaitait donner au Conseil municipal. Cette décision revêt uniquement la forme d'arrêtés municipaux et ne modifie donc pas l'ordre du tableau.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré par 23 voix POUR
8 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR G., LE MEUR M.,
MM QUENEHERVE, COLIN, CARDUNER) (Mme DIETERLE, M COLIMARD)**

- annule la délibération n°2010-117 relative au retrait de la délégation de Mme Péron et à la nomination de Mme Calvez conseillère municipale délégué.

À Concarneau, le

Le Maire,
André FIDELIN

17	Direction générale des services : Annulation de la délibération n°2010-117 du 20 octobre 2010 concernant les délégations de conseillères municipales de Mme PERON Nathalie et Mme CALVEZ Danielle.
----	--

M le Maire :
(lecture du rapport)

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Je vais revenir sur la question qui a été posée par Mme Dieterlé concernant l'hôpital de Concarneau et son avenir.
Je vais vous lire sa requête.

« La presse s'est faite l'écho, depuis plusieurs semaines, de restructurations en cours dans la gestion et l'organisation du CHIC. Des inquiétudes ont été exprimées par certains syndicats et les réponses de M Potonier, sont des plus évasives puisque dit-il, rien n'est encore décidé. En tant que Maire de Concarneau, et membre du comité de surveillance, avez-vous des informations précises de nature à rassurer la population sur l'avenir du pôle concarnois et de ses urgences en particulier ? »

Suite à votre question, je suis revenu vers M Potonier pour qu'il me donne des éléments qui soient probants et d'actualité. Il m'a répondu, je reviendrais sur le fait qu'il m'ait répondu, mais je vais tout d'abord vous lire un document.

« Comme vous le savez, le centre hospitalier de Douarnenez, le CHIC de Quimper et l'hôtel Dieu de Pont-l'Abbé, se sont engagés en avril 2009 dans des travaux pour élaborer un projet d'orientation médicale, commun. Toutes les difficultés financières de l'hôtel Dieu de Pont-l'Abbé ont obligé les partenaires à rechercher toute coopération structurelle, de manière à mutualiser les moyens. C'est ainsi que s'est engagé un véritable projet de territoire en associant également le centre hospitalier Gourmelen de Quimper et le centre Jean Tanguy de Saint-Yvi. Nous nous sommes réunis en novembre 2009, c'est à dire il y a un an en mairie de Quimper pour examiner les conditions de cette coopération dont les principes ont été repris dans un accord cadre signé entre les établissements et le directeur de l'ARH, le 30 novembre 2009. Les établissements vont engager au cours des instances du mois d'octobre, l'examen des conventions constitutives relatives à leur groupement de coopération sanitaire de moyens dans le cadre d'une union hospitalière. Si cette nouvelle étape correspond aux engagements pris, notamment le respect de l'autonomie des entités, dans une répartition territoriale des activités, il n'en reste pas moins que si la mise en œuvre actuelle de la loi hôpital - patient - santé - territoire du 21 juillet 2009, permet des opportunités, elle mérite toutefois notre attention. Il ressort de cet ensemble, un projet de territoire qu'il conviendra de consolider au bénéfice de l'offre publique hospitalière au sein de nos bassins de vie. Il convient donc de pouvoir échanger sur la poursuite de ce projet en identifiant toutes les conditions de réussite de celui-ci que nous aurons à engager au cours des prochains mois. »

C'est un courrier du Président du CHIC de Quimper - Concarneau, Bernard Poignant qui donnait le point de départ de ce projet d'orientation médicale et c'était il y a déjà plus d'un an. Nous nous sommes retrouvés au mois d'octobre 2010, c'est récent, lors d'un CA du conseil de surveillance dans le cadre de l'offre publique de soin hospitalière de territoire. Il y a eu un document qui a été édité, je pourrais d'ailleurs vous en donner une copie. On y retrouve le projet d'une union hospitalière de Cornouaille, le projet d'orientation médicale commun, les groupements de coopération sanitaire, les fédérations médicales et le calendrier, pour vous donner les grandes lignes, parce que je ne vais pas vous lire tout le document, ce serait beaucoup trop long, surtout à la fin du conseil, c'est sûrement indigeste.

Néanmoins, tous les intervenants des différents établissements sont tout à fait en phase pour qu'il y ait un projet de territoire médical qui soit engagé sur notre territoire et qui corresponde à une offre publique de soins hospitaliers de territoire, ce qui est demandé aujourd'hui par les ARH, Agences régionales d'hospitalisation, cela a changé. Ce n'est plus l'ARS, c'est l'ARH.

Mme Le Meur Gaël :
C'est l'inverse.

M le Maire :

Ce n'est plus l'ARS, c'est l'ARH.

La philosophie de ce projet d'orientations, c'est une cohérence constructive dans le dialogue. Je vous donne les éléments. Harmonieuse et douce, ça c'est joli, avec un jury citoyen. Il n'y a pas de logique de concentration. Il y en a une de concentration technique, de pôle d'excellence, mais il y a aussi une logique de régulation des flux.

Il y a un rapprochement avec la médecine de ville et nous voyons déjà que sur le pays bigouden, il y a une convention qui est en cours d'élaboration dans le cadre d'une maison médicale de garde.

En somme, le but, ce sont des termes que vous n'aimez pas, mais c'est la rationalisation et une mutualisation des moyens. Tout d'abord dans un aspect technique et dans un aspect de rationalisation en recherchant des pôles d'excellence. Je reviens sur Concarneau et je ne vais pas aller plus loin.

Le centre hospitalier de Cornouaille a engagé depuis juin 2010, le processus d'élaboration de son projet médical 2011-2015 au sein d'un comité de pilotage, le projet d'établissement auquel participe une représentation de médecins, cadres, représentants du personnel sans préjuger des orientations qui seront soumises aux instances dans les prochains mois. La valorisation du site du Porzou a été identifiée comme un des quatre axes prioritaires de réflexion lors du comité de pilotage du mois de septembre. C'est à l'issue de ce comité de pilotage qu'un support de présentation interne sans validation institutionnelle préalable a fait l'objet d'une diffusion dans la presse, provoquant légitimement une certaine incompréhension qu'il convient de lever.

Éléments de réponse : concernant l'avenir du pôle concarnois, un certain nombre d'assurances peuvent d'ores et déjà être apportées. M Potonier réaffirme ses déclarations selon lesquelles il n'est pas question de fermer les urgences à Concarneau.

Le recrutement en novembre 2010 et en janvier 2011, de 2 urgentistes sur les 4 postes vacants permettra de limiter le recours à l'intérim médical, mais ne suffira pas à stabiliser l'organisation du département des urgences dans sa configuration précédente. Ceci, d'autant que 2 arrêts longs de médecins ont été déplorés ces dernières semaines. La direction propose, en s'inspirant du projet de maison de santé à Pont-l'Abbé, porté par les maisons de villes et praticiens de l'hôtel Dieu, de rechercher des voies dans l'approfondissement de la complémentarité ville hôpital en lien étroit avec les acteurs locaux.

Il n'est pas non plus question de se séparer des 3 résidences pour personnes âgées du Porzou. Le CHIC souhaite renforcer sa filière gériatrique et améliorer les conditions d'hébergement dans ses structures. La problématique architecturale, chambres doubles, normes d'accessibilité, la création d'espaces sécurisés ne permettront pas au centre hospitalier de Cornouaille, de continuer à assumer ses missions actuelles à moyens constants. Par conséquent, des partenariats renforcés et des financements adaptés doivent être recherchés. D'une part, en lien avec le conseil général et d'autre part auprès d'autres promoteurs, notamment sur le volet immobilier et hôtelier. Le projet médical 2011-2015 entend faire du site du Porzou, un véritable site hospitalier, passant par le renforcement d'un certain nombre de secteurs. Le développement d'un véritable plateau de consultations de spécialités et d'activités ambulatoires, l'implantation d'un scanner à Concarneau, la promotion d'un pôle d'excellence en soin de suite et de rééducation, la spécialisation de la médecine autour de filières (gériatriques, post-UNV, soins palliatifs, addictologie, SP, addicto), excusez-moi, Mme Le Meur. Les activités du centre périnatal de proximité de l'hôpital de jour de chimiothérapie, qui répondent pleinement aux attentes de la population concarnoise. Ces orientations auront d'autant plus de chance d'être audibles par les tutelles qu'elles feront l'objet d'un consensus de la communauté hospitalière et de la population concarnoise.

Voilà ce que l'on m'a répondu. On voit que nous sommes encore dans l'élaboration du projet, dans la présentation de l'offre publique de soins. Il y a un calendrier qui nous amène sur avril et juin 2011. Et il y a aussi le volet statutaire des différents établissements. Ce n'est pas si simple que cela et nous voyons encore que nous sommes dans un projet qui n'est pas encore ficelé. Chaque établissement gardera son autonomie, c'est sûr, en ce qui me concerne, j'ai aussi précisé qu'il fallait tenir compte d'un élément important, sur l'importance des fluctuations des populations saisonnières sur notre territoire et notre ville en particulier, et qu'il fallait donc adapter les moyens aux besoins. Il est vrai que l'été, nous avons une population qui est largement doublée avec les touristes. J'ai donc demandé à ce qu'ils en tiennent compte dans cette approche.

Voilà ce que je peux vous répondre sur ce sujet. Néanmoins, si vous voulez le document sur l'offre publique de soins, c'est un document intéressant.

M Le Coz :

Il n'y a pas de débat.

Mme Le Meur Marie :

Je peux poser une question peut-être ?

M le Maire :

Une seule question à Mme Le Meur.

Mme Le Meur Marie :

Merci. C'est un petit peu quand même dommage que vous soyez obligés de demander de rencontrer M Potonier après avoir reçu un courrier du comité de défense de l'hôpital. Or, vous faites partie du comité de surveillance de l'hôpital depuis longtemps, il me semble.

M le Maire :

Il y a quelques mois.

Mme Le Meur Marie :

M'enfin, c'est quand même pas mal, vous êtes le Maire de la ville Concarneau quand même.

M le Maire :

Je crois, oui.

Mme Le Meur Marie :

Oui, c'est ça, il y a un hôpital à Concarneau où, vous le savez bien, il n'y a plus d'urgences. Et êtes-vous, c'est ça que je vous pose....

M le Maire :

Il n'y a plus d'urgences ?

Mme Le Meur Marie :

De nuit. Il n'y a plus d'urgences de nuit.

M le Maire :

J'avais mal compris.

Mme Le Meur Marie :

Mais les urgences de jour, il faut dire les choses telles qu'elles sont, finiront aussi par disparaître. Je voudrais vous poser une question quand même. Après tout ce que vous avez, le projet que vous avez en santé publique, je ne reviendrais pas sur la loi Bachelot, qui est à mon avis, une erreur monumentale au niveau santé publique, êtes-vous d'accord sur les orientations de M Potonier par rapport au CHIC ?

C'est ça qu'on vous demande, M le Maire, c'est de défendre l'hôpital de Concarneau et de nous donner vos orientations.

M le Maire :

Je vois que vous n'êtes pas d'accord sur ce projet....

Mme Le Meur Marie :

Absolument pas, non.

M le Maire :

Mais ça permettra aux professions libérales que vous êtes, ça vous permettra d'avoir une possibilité d'exercer dans de bonnes conditions. Nous sommes en train de défendre l'hôpital public, nous défendons le public, et lorsque je parle de territoire de soins, lorsque je parle d'offre publique de soins, ce n'est certainement pas le Maire de Concarneau, d'autant que nous avons beaucoup moins d'implication dans les projets aujourd'hui avec ce nouveau conseil de surveillance. Et ce sont les directeurs des différents établissements qui ont la main mise sur les projets, avec les ARH. Et malheureusement aujourd'hui, nous, élus, n'avons qu'un rôle très secondaire sur ce sujet. Et je le déplore fortement.

Mme Le Meur Marie :

Je ne peux pas vous laisser dire qu'il faille que ce soient les libéraux qui pallient aux carences de l'hôpital public. C'est inadmissible d'entendre cela.

Mme Le Thellec :
Mais il n'a pas dit ça !

Mme Le Meur Marie :
En plus de cela, je ne comprends pas pourquoi vous ne luttez pas pour une médecine de proximité. Les territoires, vous le savez très bien sont énormes, il n'y aura plus de pôles, il y en aura un énorme à Brest. C'est déjà le cas pour l'oncologie, pour la cancéro. C'est dramatique quand même ! Ça va être ça pour tout ! Alors, défendez une politique de santé qui vaille le coup et arrêtons de faire une politique de santé comptable, de fonctionner à flux tendu en permanence.

M le Maire :
Là, nous défendons le service public de santé, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Marie :
Je le défends, le service public !

M le Maire :
Nous sommes encore à l'état de projet. Je pense que je me suis suffisamment fait comprendre. Mais ce n'est pas le Maire de Concarneau qui détient la vérité sur ce projet.

Mme Le Meur Marie :
Oui, mais vous nous représentez au comité de surveillance !

Mme Depoid :
Je pense que ce qu'a dit M le Maire n'a pas bien été compris. Les élus n'ont pas vraiment de grande possibilité d'intervenir, mais les professionnels de santé doivent eux aussi intervenir s'ils considèrent que ça ne se passe pas bien. Il y a des syndicats médicaux etc... vous avez aussi le droit à la parole pour essayer de faire changer les choses. Dans la mesure, où effectivement, au niveau des élus tout n'est pas possible, il va falloir que les professionnels eux-mêmes prennent ces dossiers-là en mains. Je crois que c'est ce que M le Maire voulait dire.

Mme Le Meur Marie :
Quand on parle de la maison médicale de garde de Pont-l'Abbé et du pays Bigouden, cela veut dire quoi ? Ça veut dire que les libéraux vont prendre en charge les urgences pour...

M le Maire :
Pour l'instant ce n'est qu'un projet.

Mme Le Meur Marie :
Ce n'est qu'un projet ! Oh, c'est déjà bien ficelé ! C'est paru dans la presse.

M le Maire :
Ecoutez, j'ai répondu à une question diverse, la logique voulait qu'il n'y ait pas d'intervention ni de débat. J'ai néanmoins accepté un débat, mais il ne faudrait pas que ce débat devienne désagréable.

Mme Dieterlé :
M le Maire je voulais juste vous dire, j'ai posé la question. Vous dites que vous n'avez pas le pouvoir, c'est possible, néanmoins, comme les gens de Concarneau s'y attendent, vous êtes le 1^{er} Magistrat, et à ce titre vous devez aussi les défendre, même si vous n'avez pas de pouvoir.
Ensuite, lorsque vous dites que le projet n'est pas ficelé et qu'il n'est pas terminé. M Potonier nous a fait aussi à nous (comité de défense de l'hôpital) une réponse, il a fait la même réponse, il a dit les urgences seront maintenues à Concarneau, néanmoins, il serait souhaitable qu'à l'instar de ce qui se passe à Pont-l'Abbé, le relais soit pris par les médecins libéraux, puisque de toute façon, il n'y a pas assez d'urgentistes. Il y a certains personnels de santé qui ont fait des propositions intéressantes et qui demandaient justement qu'à l'intérieur même de l'hôpital, dans le cadre des urgences, puisqu'il n'y a pas assez d'urgentistes, et qu'il y a aussi ce qu'ils appellent de la « bobologie », c'est-à-dire des gens qui viennent aux urgences, pas seulement parce qu'ils sont inquiets et qu'ils ont des petits bobos, mais parce qu'ils ne peuvent pas payer et qu'ils ne trouvent pas de médecins la nuit. Dans le cadre d'un service d'urgences, il pouvait très bien y avoir des médecins généralistes employés par

l'hôpital public pour faire un tri.

Cette proposition-là tient la route, elle est valable, ce n'est pas du tout la même chose que de dire ce sera les médecins. Et si les médecins libéraux ne veulent pas déjà ? En dehors même du principe, si les médecins libéraux ne s'entendent pas, ça voudra dire qu'il se passera quoi ? Voilà les questions que nous voudrions que vous posiez à l'ARS. Même si vous n'avez pas le pouvoir, vous avez quand même le pouvoir de poser la question, de mettre le doigt là où ça fait mal !

M le Maire :

Actuellement, nous sommes quand même sur un projet de territoire qui est large. Nous parlons en effet du pays de Cornouaille, de Douarnenez, du pays Bigouden. Ce n'est pas facile à mettre en place. Quand je suis en conseil de surveillance, évidemment que je défends les dossiers de Concarneau, à Concarneau, l'hôpital n'est quand même pas délaissé. Il y a quand même des avancés, le scanner, le développement de consultations de spécialités, il y en a de plus en plus. Ensuite, la promotion d'un pôle d'excellence sur la rééducation. Nous l'aurons à Concarneau, les filières gériatriques et ainsi de suite, les activités du centre périnatal, et la possibilité de faire de la chimiothérapie également à Concarneau. Nous n'allons pas revenir sur les urgences, mais normalement pour les urgences, nous sommes dans un caractère vital, et c'est vrai qu'il y a des éléments sociaux qui rentrent en ligne de compte, il y a de la « bobologie » il y a des gens qui ne peuvent pas payer et qui vont à l'hôpital. Nous ce que nous souhaitons c'est que le service de proximité à la population ne se dégrade pas. C'est le message que je laisse passer régulièrement dans ce conseil de surveillance.

Laissez au moins le temps au temps, pour que ce projet avance petit à petit et que l'hôpital de Concarneau soit un hôpital qui réponde à la population locale. On ne peut pas non plus nier que nous allons également vers un dispositif de rationalisation et de mutualisation de moyens.

Maintenant, je vous remercie et vous souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 23h20.

23-

24-

25-

26-